



HAL
open science

La laïcité : du consensus républicain à l'argument politique au service de la fonction présidentielle ? (2007-2015)

Nina Desmet

► **To cite this version:**

Nina Desmet. La laïcité : du consensus républicain à l'argument politique au service de la fonction présidentielle ? (2007-2015). Sciences de l'information et de la communication. 2015. dumas-04108020

HAL Id: dumas-04108020

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04108020>

Submitted on 26 May 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Master professionnel

Mention : Information et communication

Spécialité : Communication des entreprises et des institutions

Option : Communication politique et des institutions publiques

La laïcité

Du consensus républicain à l'argument politique
au service de la fonction présidentielle ? (2007-2015)

Responsable de la mention information et communication
Professeure Karine Berthelot-Guiet

Tuteur universitaire : Émeline Seignobos

Nom, prénom : DESMET Nina

Promotion : 2014-2015

Soutenu le : 13/11/2015

Mention du mémoire : Très bien

REMERCIEMENTS

Je souhaite remercier en premier lieu Emeline Seignobos, ma tutrice universitaire, qui a été d'un très grand soutien dans la réalisation de ce mémoire. Elle s'est toujours montrée disponible et a su m'aiguiller avec patience et pédagogie. Par ses remarques, ses nombreux conseils et ses encouragements, elle m'a ainsi poussée à donner le meilleur de moi-même.

Je remercie également Laurent Raverat, mon tuteur professionnel, avec qui j'ai pu très vite échanger, ce qui m'a permis de partir confiante dans mes recherches. Je me sens tout à fait privilégiée face à son écoute et ses conseils.

Je tiens aussi à remercier Françoise Boursin qui a au départ suivi mon mémoire avant de partir à la retraite. Je la remercie pour ses encouragements et l'intérêt qu'elle a tout de suite montré concernant mon sujet.

Merci à ma famille et mes amis qui m'ont soutenue et encouragée sans relâche. Un grand merci à mon père qui m'a relue avec patience.

Enfin, un merci tout particulier à celui qui m'a été d'un grand soutien par sa présence et sa patience pendant ces mois de travail.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	3
SOMMAIRE	4
INTRODUCTION	6
Problématique et hypothèses.....	9
Méthodologie et corpus.....	9
Annonce de plan	11
PARTIE 1 - LA LAÏCITE EN POLITIQUE : UN OBJET CONSENSUEL MAIS CONTROVERSÉ QUI DEVIENT ARGUMENT POLITIQUE ET PARTISAN ?	13
Introduction partielle.....	13
1.1 La laïcité du principe républicain à l'objet de débats	13
a. La laïcité : une notion cadre dans l'organisation de la société	14
b. La laïcité : un objet de controverse à la lumière des médias.....	17
1.2 La laïcité comme argument politique : de l'appropriation du FN aux discours électoraux de Nicolas Sarkozy et François Hollande	25
a. La laïcité : du consensus à l'adaptation à sa doctrine : l'exemple de la laïcité comme argument du FN.....	25
b. La laïcité comme argument électoral : les programmes du FN et du Front de gauche et les discours de Nicolas Sarkozy et François Hollande	29
Conclusion partielle.....	33
PARTIE 2 - LA LAÏCITE DANS LA FONCTION PRÉSIDENTIELLE DEPUIS 2007 : QUELLES DIFFÉRENCES DANS LA MOBILISATION DE LA LAÏCITE ENTRE LES MANDATS DE NICOLAS SARKOZY ET FRANÇOIS HOLLANDE ?	36
Introduction partielle.....	36
2.1 La responsabilité du statut présidentiel face aux éléments contextuels des deux présidents	37
a. La laïcité dans la fonction présidentielle : entre responsabilité, tradition, ambiguïté et opportunités	37

b. Face au bagage, aux éléments contextuels de Nicolas Sarkozy et François Hollande	43
2.2 La laïcité dans les discours des présidents Sarkozy et Hollande : entre ressource et limites.....	48
a. La laïcité : une prise en charge et une promotion communes aux deux présidents dans une stratégie de paraître et de persuasion.....	48
b. Une image construite par les discours de Nicolas Sarkozy et François Hollande autour de la laïcité qui leur permet de se démarquer ?	52
c. Les limites de l'utilisation du thème religieux et de la laïcité par les présidents au travers des retombées presse	66
Conclusion partielle.....	69
CONCLUSION.....	72
BIBLIOGRAPHIE.....	76
ANNEXES	81
ANNEXE 1 : La laïcité dans la presse.....	82
1.1 La laïcité dans la presse.....	82
1.2 La laïcité et Sarkozy (2007-2012).....	86
1.3 La laïcité et Hollande (2012-2015).....	95
ANNEXE 2 : Analyse des discours	104
Nicolas Sarkozy.....	105
François Hollande.....	119
ANNEXE 3 : Le recensement des activités liées aux cultes et à la laïcité du président de la République	127
RÉSUMÉ	143
MOTS-CLÉS.....	144

INTRODUCTION

« (En France) la laïcité, privilège unique sur le continent européen, revêt la dignité d'un principe constitutionnel. (...) La séparation des Églises et de l'État ne signifie pas, comme aux Etats-Unis d'Amérique, rendre les Églises libres de toute emprise étatique, mais rendre l'État libre de toute emprise ecclésiastique. (...)

Religion et laïcité sont des mots qui sentent encore la poudre, même au cœur d'un pays et d'un continent qui tranchent avec tous les autres par une sécularisation avancée et où pourtant le religieux continue, par maints biais, de faire mouvement »¹.

Ce propos, que Régis Debray prononça lors d'une conférence sur l'enseignement du fait religieux, synthétise toute la tension qui anime la thématique que nous nous proposons de traiter. Il souligne, tout d'abord, le principe de la laïcité en employant des mots comme : « privilège », « dignité », « rendre l'État libre », qui montrent la dimension positive, si ce n'est grandiose et proche de l'hyperbole, en tout cas élevée et solennelle, que l'on reconnaît à cette notion. Puis, il la met face à ce paradoxe : le fait que ces termes – laïcité et religion – soient toujours sujets de tensions. Il est vrai que la laïcité semble être, dans le sens commun, une notion complexe dont la signification et la portée soulèvent interrogations et souvent polémiques.

Selon Patrick Charaudeau, la laïcité relève du domaine mythico-idéologique, de la même manière que les grands mythes qui constituent le fondement culturel de notre société : la démocratie, la république, et les valeurs qu'y s'y rapportent comme celles de liberté, égalité, fraternité². La laïcité est incontestablement inscrite dans le patrimoine français : elle a, en effet, été érigée en principe constitutionnel, elle est manifeste depuis la loi de 1905 qui a instauré officiellement la séparation des Églises et de l'État. Elle est aussi l'objet d'un long cheminement dans notre histoire. De fait, la laïcité paraît, aujourd'hui, être acceptée, et même au-delà, faire consensus dans l'opinion.

¹ Régis Debray, « L'enseignement du fait religieux » les 5,6 et 7 novembre 2002. Mis à jour le 15 avril 2011 sur [eduscol](http://eduscol.net).

² Patrick Charaudeau, *La laïcité dans l'arène médiatique. Cartographie d'une controverse sociale*. INA Editions. 2014. p.164

Pourtant, comme nous l'avons évoqué, la laïcité se trouve toujours au cœur de tensions, de nombreux débats et controverses. Que ce soit dans le questionnement sur sa propre définition, de son périmètre, que ce soit dans le but de résoudre ou d'éclairer de nombreux problèmes aussi différents que ceux touchant à l'école, au développement de l'islam, à la « morale sexuelle » – qui seraient les trois conflits majeurs selon Jean Baubérot³, fondateur de la sociologie de la laïcité – la laïcité est un objet rhétorique fortement mobilisé. Elle est notamment reliée à des enjeux de culture, d'éthique, de diplomatie et plus concrètement à celui du rapport avec les cultes : comme le dit Patrick Charaudeau, « *parler de laïcité va de pair avec un autre domaine mythico-idéologique étroitement lié à celui de laïcité : celui de la religion* »⁴.

Sa forte mobilisation dans les discours s'inscrit dans une société changeante, qui évolue et qui est touchée par ce qui est désormais courant d'appeler une crise sociale, économique, peut-être aussi culturelle. C'est justement dans ce cadre que la laïcité semble engendrer de nombreuses attentes et inquiétudes, se muant en notion presque mystique ou idéalisée, en tout cas en notion sur laquelle on s'appuie, en notion de référence.

Ce terme est en effet employé par tous, et particulièrement des responsables politiques, dans leur grande diversité. Nombreux sont ceux qui la revendiquent, qui la « défendent », qui globalement l'utilisent dans leurs discours (on reconnaîtra bien sûr des variations dans son utilisation entre les uns et les autres), malgré les contextes différents. La laïcité se révèle ainsi difficile à saisir car elle varie selon les thématiques et les locuteurs, du responsable politique, aux médias, en passant par d'autres acteurs publics⁵. Là réside d'ailleurs son intérêt à l'étudier.

Cette circulation de la laïcité dans la parole politique semble montrer que chacun se l'est appropriée, en en faisant un objet au final tout autant politique et différenciant, alors qu'il est consensuel et communément utilisé. La laïcité est présente dans les discours politiques car elle fait partie de la responsabilité des élus de la Nation. En effet, elle impose la séparation des pouvoirs politiques et religieux ainsi que la

³ Jean Baubérot, « LAÏCITÉ », Encyclopædia Universalis

⁴ Charaudeau, *op. cit.* (2)

⁵ On peut prendre l'exemple de la RATP qui a été prise au cœur d'une polémique récemment, après avoir refusé la mention « pour les chrétiens d'Orient » sur une affiche dans le métro au nom de la laïcité. <http://www.lefigaro.fr/musique/2015/04/02/03006-20150402ARTFIG00336-refus-de-l-affiche-des-pretres-une-lecture-propre-a-la-ratp.php>

neutralité de l'État et des services publics. Un enjeu tout particulier semble se dessiner de cette manière pour celui qui est le plus haut représentant de l'État, son chef, et qui n'est donc pas épargné par cette question. Le président de la République est le garant de la République laïque, garant de la Constitution dont nous avons rappelé qu'elle en était un principe. Il est donc, de par sa fonction, amené à la garantir, mais on peut surtout s'attendre à ce que la portée, quand il mobilise la notion de la laïcité dans son discours, soit d'autant plus forte. Ainsi, l'utilisation présidentielle de la laïcité nous paraît être un objet de questionnement pertinent, d'autant plus qu'elle semble varier en fonction du président en question. On se souvient de Nicolas Sarkozy, très démonstratif dans sa relation au religieux, ayant pris des initiatives qui ont pu paraître choquantes ou en tout cas surprenantes pour un président de la République, notamment à l'occasion de son discours au Palais du Latran⁶ se faisant le promoteur d'une « laïcité positive », sa rhétorique particulièrement insistante sur une France aux racines chrétiennes, qui laissera, selon Marc Tronchot, journaliste ayant écrit un livre et réalisé un documentaire sur le rapport des présidents de la V^e République au religieux, « *le souvenir d'un chrétien fort démonstratif et très identitaire* »⁷. Au contraire, toujours selon ce journaliste, à sa suite, François Hollande fera preuve de plus de « normalité ». Cependant, il mobilisera lui aussi, mais dans d'autres termes, la laïcité, nous amenant à envisager la laïcité comme élément – voire un argument – rhétorique présidentiel. Ce parallèle entre deux mandats, deux personnalités, au regard de la laïcité pourrait montrer la tension présente dans cette notion : elle est évidente (se faisant valeur républicaine) et en même temps si elle est immuable, elle n'est pas appréhendée de la même manière par Nicolas Sarkozy et François Hollande.

⁶ Contexte, et extrait du discours en annexe 2

⁷ Marc Tronchot, *Les présidents face à Dieu*. Calmann-lévy. 2015, p.15

Problématique et hypothèses

C'est dans ce contexte que la dialectique entre valeur consensuelle et appropriation politique, partisane de la laïcité, ainsi que son éclairage à la lumière de la fonction présidentielle nous a paru un aspect clé pour élaborer notre problématique. Il s'est ainsi agi de se demander :

En quoi la laïcité, pourtant considérée comme une valeur républicaine consensuelle, devient-elle un argument politique et comment un tel usage se traduit-il dans la fonction présidentielle ?

Notre réflexion sera construite autour de deux hypothèses ainsi formulées :

- 1. La laïcité, malgré son apparente consensualité, est un objet de controverse dans un certain flou idéologique, caractérisé par la mutation de ce principe, de cette valeur, en argument politique alimentant un positionnement partisan des responsables politiques.**
- 2. Bien que les présidents aient la même responsabilité concernant la laïcité, celle-ci, prise en charge dans la fonction présidentielle, participe à la construction d'une image et met en évidence des idées politiques qui s'avèrent différentes en fonction du président au pouvoir.**

Méthodologie et corpus

Pour répondre à cette problématique, vérifier ou infirmer les hypothèses, il a été procédé, d'une part, à la lecture et à l'analyse d'ouvrages scientifiques, principalement de science politique et science de l'information et de la communication, d'articles de presse afin d'étudier la place et les enjeux autour de la laïcité dans les discours et dans la presse⁸. Ces lectures nous ont permis de comprendre les enjeux et l'historique de la notion de laïcité dans le débat public. Notre corpus d'articles de presse s'étend à une quarantaine d'articles pendant la période de janvier 2015 au 1^{er} septembre 2015

⁸ En analysant pour tous les caractéristiques lexicales des textes : le champ lexical, les mots co-occurents, les répétitions...

(sauf 4 articles pertinents datant d'entre 2012 et 2015). Cette période a été sélectionnée pour obtenir un corpus d'articles suffisamment restreint et actuel illustrant la mobilisation de la laïcité dans les discours. Ces articles ont été sélectionnés grâce à la base de données *Europresse* et ses suggestions de documents avec le mot clé « laïcité » et quelques-uns avec les mots clés « politique » et « religion ». La liste des articles⁹ n'est pas exhaustive, il faut savoir que pour le seul mot clé « laïcité » dans une période de recherche de mars à septembre 2015, la base de données signalait 11 182 documents correspondant. Les articles ont donc été choisis parmi les premières occurrences et les bornes chronologiques ont été limitées à cette période pour ne pas nous noyer dans la masse des supports possibles.

Afin de prendre en compte la place « officielle » de la laïcité et de la gestion des cultes dans la fonction présidentielle, nous avons analysé, par ailleurs, les publications de la rubrique « culte et laïcité » du site *elysee.fr* depuis le début du quinquennat de François Hollande entre le 22 juin 2012 et le 1^{er} septembre 2015. Cette analyse a été menée de manière quantitative et qualitative : nous avons recensé les activités de François Hollande dans un cadre attribué à la laïcité et aux cultes, puis nous avons analysé la nature de ces activités, les discours qui les ont accompagnées et la place accordée à la notion de laïcité dans ces prises de parole présidentielle.

Il a été procédé, enfin, à la lecture et à l'analyse d'ouvrages, d'articles de presse, de documentaires concernant le rapport à la laïcité et au religieux des deux derniers présidents de la République, Nicolas Sarkozy et François Hollande, ainsi que certains de leurs discours reprenant ces thèmes.

Pour analyser les discours, il s'est agi d'étudier la mise en mot, étape appelée *l'élocutio* dans la construction du discours en rhétorique : comment les responsables politiques emploient-ils le mot « laïcité » ? Dans quel cadre lexical ? Mais aussi *l'inventio* : quels messages et arguments sont avancés ? Quel est le ton employé ?

Pour le mandat de Nicolas Sarkozy, ont été rassemblés 15 articles de presse. Ces articles ont été sélectionnés grâce à la base de données *Europresse* et ses suggestions de documents avec les mots clés « Sarkozy » et « laïcité ».

⁹ Voir annexe 1

Les discours de Nicolas Sarkozy qui ont été sélectionnés sont les suivants. Ils ont tous été choisis car ils comportent des propos sur la laïcité et pour certains un cadre évidemment religieux.

- Discours à Dijon le 23 avril 2007 (discours de campagne)
- Discours de Rome : Palais du Latran – 20 décembre 2007
- Discours au dîner annuel du CRIF le 13 février 2008
- Discours : La Chapelle-en-Vercors 12 novembre 2009
- Discours de Marseille – 19 février 2012 (discours de campagne)

Pour le mandat de François Hollande, ont été rassemblés 8 articles de presse. Ces articles ont également été sélectionnés grâce à la base de données *Europresse* et ses suggestions de documents avec les mots clés « Hollande » et « laïcité ».

Les discours de François Hollande qui ont été sélectionnés ont été choisis car ils comportent des propos sur la laïcité et certains peuvent être mis en parallèle avec ceux de Nicolas Sarkozy (contexte similaire) :

- Discours du Bourget le 22 janvier 2012 (discours de campagne)
- Déclaration lors de la remise de la légion d'honneur à Emile Poulat, le 9 décembre 2012.
- Discours lors de la visite au Vatican le 24 janvier 2014
- Discours lors du dîner du CRIF le 23 février 2015

Il nous a été permis d'obtenir ces différents discours retranscrits grâce au site internet *Vie publique*, les sites internet des partis politiques et des hommes politiques, ainsi qu'avec le site du Monde.fr.

Annonce de plan

Enfin, notre étude se déploiera selon le plan suivant.

Dans un premier temps, il sera question de reprendre la notion de laïcité dans son contexte politique, qui, par sa complexité nécessite d'être approfondie pour comprendre en quoi la laïcité fait à la fois consensus et débat. Il s'agira de montrer comment la laïcité en tant que valeur consensuelle est remise en cause par son

utilisation politique devenant ainsi un argument politique. Il sera donc nécessaire de tenter de définir la laïcité, les enjeux qu'elle recouvre notamment grâce à son utilisation dans la presse, en s'appuyant également sur l'historique des débats dans lesquelles elle a été placée. Nous verrons comment elle est appréhendée par les différents courants politiques. Et enfin, pour manifester son aspect politique, qui peut être tout à fait partisan, nous verrons la laïcité en tant qu'argument électoral dans les programmes et à la lumière des discours de Nicolas Sarkozy et François Hollande en campagne pour les présidentielles.

Dans un deuxième temps, après avoir compris les enjeux et les perspectives que fournit la mobilisation de la laïcité en politique, il conviendra de s'intéresser à l'utilisation plus précise qui a été faite de la laïcité par les deux derniers présidents de la République au cours de leur mandat, afin de montrer la relation qu'ils ont eu au religieux et à leur expression de la laïcité dans le cadre de leur fonction, ce qui semble avoir été appréhendé de la part de Nicolas Sarkozy de manière différente que par François Hollande.

PARTIE 1 - LA LAÏCITE EN POLITIQUE : UN OBJET CONSENSUEL MAIS CONTROVERSÉ QUI DEVIENT ARGUMENT POLITIQUE ET PARTISAN ?

Introduction partielle

Nous avons pu voir en introduction que la laïcité était une notion complexe dont nous avons brièvement dessiné les contours. Afin de mieux comprendre les enjeux qu'elle recouvre, il paraît nécessaire dans un premier temps d'approfondir cette notion en définissant les éléments qui rendent compte de sa dialectique entre le fait qu'elle soit l'objet d'un consensus républicain et à la fois un objet de débats (1.1). Pour cela, nous nous appuierons sur les règles générales qu'apporte la laïcité, le régime de séparation des Églises et de l'État ainsi que sur son utilisation dans la presse.

Puis nous verrons plus concrètement comment sa valeur consensuelle est remise en cause par son utilisation politique, sa contextualisation devenant ainsi un argument politique en nous attachant à la manière dont elle est appréhendée par le FN et lors de discours de Nicolas Sarkozy et François Hollande pour les élections présidentielles (1.2).

Nous pensons ainsi, à la fin de cette démarche, pouvoir valider ou non notre première hypothèse :

La laïcité, malgré son apparente consensualité, est un objet de controverse dans un certain flou idéologique, caractérisé par la mutation de ce principe, de cette valeur, en argument politique alimentant un positionnement partisan des responsables politiques.

1.1 La laïcité du principe républicain à l'objet de débats

Pour comprendre le sens (les sens ?) et les enjeux que recouvre la laïcité, il convient dans un premier temps de voir quelles sont les règles, le cadre, qu'elle apporte à l'organisation de la société, puis nous verrons que malgré cette base, la laïcité reste un objet controversé, comme si son sens et son appropriation restaient « ouverts ».

a. La laïcité : une notion cadre dans l'organisation de la société

❖ La laïcité : contexte et origine

Afin de replacer la laïcité dans son contexte, il convient de préciser que la relation du politique à la religion se situe aujourd'hui dans le cadre d'une société française dont la modernité se caractérise par « la sortie de la religion » selon l'expression de Marcel Gauchet¹⁰. Notre société est sortie d'un monde où la religion était structurante et dont la France a emprunté une voie singulière qu'on pourrait appeler la « laïcité ».

La France s'est dotée de la laïcité comme principe légal et constitutionnel, impliquant la rupture avec un système où le lien social est fortement lié à la croyance. La laïcité est, rappelons-le, un principe constitutionnel que l'on retrouve dans l'article 1^{er} de la Constitution : « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances (...)* ». De plus, l'État est laïque de fait depuis la loi du 9 décembre 1905, qui officialise la séparation des Églises et de l'État, qui proclame et organise la liberté de conscience et le libre exercice des cultes¹¹, prolongeant ainsi l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 qui consacre la liberté d'opinion « mêmes religieuses ».

La laïcité est aussi une valeur, constituant un pilier de notre société, faisant partie de notre patrimoine, ayant trouvé sa place dans l'imaginaire social français, et qui fait partie du registre particulièrement utilisé dans les discours des hommes politiques. La laïcité constitue ainsi – du juridique au symbolique – une règle du jeu indispensable au bon fonctionnement du lien social¹², règle du jeu a priori acceptée par l'ensemble des acteurs de la société.

Par ailleurs, si « politique » et « religion » sont deux termes qui sont profondément rattachés à la laïcité et qui nous paraissent aller de soi, il convient de préciser qu'ils

¹⁰ Marcel Gauchet, *La religion dans la démocratie. Parcours de la laïcité*. Première parution en 1998. Collection Folio essais (n° 394), Gallimard, p.9.

¹¹ Article 1^{er} de la loi de 1905 : "La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public". La liberté religieuse suppose la liberté pour chacun d'exprimer sa religion, celle de la pratiquer et celle de l'abandonner, dans le respect de l'ordre public. Ceci implique notamment pour l'État et les services publics la neutralité face à toutes les religions et à toutes les croyances et, malgré la suppression du service public du culte, l'État, se doit de rendre possible l'exercice et la pratique du culte. « L'État garantit de la liberté religieuse » *sur le site internet Vie Publique*.

¹² Jean Baubérot, « Laïcité », Encyclopædia Universalis

sont étroitement liés à la culture occidentale. La notion de religion suppose une dissociation entre la cité, le politique et la religion, dichotomie issue de l'Empire romain où l'organisation politique de la société et les croyances et pratiques religieuses ne sont plus indissociables. La laïcité, conséquemment, serait une notion occidentale comme l'affirme en ces termes Julien Bauer : « *la séparation entre politique et religion, et la laïcité qui en découle, sont caractéristiques du monde chrétien occidental. Elles ont peu ou pas de sens dans la majorité des autres sociétés.* »¹³.

Egalement, si on associe la séparation entre les Églises et l'État à une certaine modernité, il convient de rappeler qu'elle a eu des précurseurs. Au Moyen Âge, Guillaume d'Occam, au début du XIV^e siècle, récusait tout rapport entre foi et raison¹⁴. Trois siècles après lui, Spinoza, dans son *Traité théologico-politique*, préconise un système où le politique trancherait sur le choix de société, où le pouvoir politique serait libéré de toute emprise religieuse, et prône une totale autonomie de l'État, dont la légitimité ne se fonde plus sur aucun dogme théologique, mais uniquement sur des principes rationnels¹⁵, marquant un passage de la responsabilité religieuse à la responsabilité politique. Cette proposition s'inscrit dans un mouvement de l'histoire de la pensée politique qui vient jeter les fondements d'un État-souverain débarrassé de toute tutelle théologique, auquel d'autres philosophes ont contribué, notamment Hobbes et Machiavel. On se situe déjà dans un courant de démocratisation de la vie politique, où « *le pouvoir vient d'en bas, du peuple, et non plus d'en haut, du souverain ou de la divinité* », démocratisation accompagnée d'une distanciation entre religion et politique, entre Église et État¹⁶.

❖ **La laïcité : une concrétisation de la domination du politique sur le religieux mais qui ne signifie pas la « séparation »**

La laïcité et la séparation des Églises et de l'État, et donc de la religion et de la politique, a achevé d'installer la prépondérance de l'État dans la société, a fourni « *le ressort d'une magnification de la politique* »¹⁷, et a permis cette « *consécration*

¹³ Julien Bauer, *Politique et religion*. Que sais-je ? PUF. 1999 p.8

¹⁴ Bauer, *op. cit.* (13), p.26

¹⁵ Anne Herla, *Politique et religion à la Modernité : Machiavel, Hobbes et Spinoza*. Février 2010. <http://culture.ulg.ac.be>

¹⁶ Bauer, *op. cit.* (13), p.26

¹⁷ Gauchet, *op. cit.* (10) p.10

solennelle de la laïcité de l'État »¹⁸. Pourtant, paradoxalement celle-ci n'exige pas intrinsèquement « la séparation ». Jean-Pierre Machelon, ayant présidé en 2006 la commission de réflexion juridique sur les relations des cultes avec les pouvoirs publics, dira même que la France n'a jamais connu de séparation absolue entre le politique et le religieux¹⁹. Le régime de séparation mis en place par la loi de 1905 organise les cultes en associations cultuelles et modifie la gestion des lieux de culte ainsi que le statut des ministres du culte²⁰. C'est l'institution d'un nouveau régime des cultes²¹, désormais « privatisés », où la République ne reconnaît aucun culte, mais n'en ignore aucun, tous les cultes sont sur un pied d'égalité²². L'Église est « *réduite à jouer le rôle d'un groupe d'intérêt à l'intérieur du cadre sociétal chapeauté par l'État* »²³, chacun étant libre dans sa sphère mais l'État dominant le politique.

Nous avons ainsi posé les bases des règles, de l'organisation de la société, dans laquelle la laïcité prend place, où le politique et le religieux sont toujours liés – bien que le premier domine le second – car « *nous vivons dans un cadre politique et nombre d'hommes croient en une transcendance, sont adeptes de religions, appartiennent à des Églises. Il est donc inévitable que politique et religion soient en contact* »²⁴. Ainsi, les responsables politiques – même si la laïcité leur permet et leur demande d'être indépendants et neutres face aux différentes croyances de leurs administrés – sont régulièrement face, dans le débat public et dans la vie collective, à des sujets qui ont un lien avec les pratiques confessionnelles, des cultures, des identités, des communautés, des faits religieux, que ce soit à l'échelle locale ou nationale. Les élus peuvent, dans leur commune, être interpellés et sollicités par des autorités religieuses

¹⁸ Emile Poulat, « Laïcité », Encyclopædia Universalis

¹⁹ Jean-Pierre Machelon, *La laïcité de demain : exclure ou rassembler ?*, CNRS Editions, Paris, 2012, p.9

²⁰ « Le régime de séparation » sur le site internet Vie Publique. <http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/etat-cultes-laicite/separation-eglises-etat/>

²¹ Régime auquel échappent l'Alsace et la Moselle (où le Concordat reste en vigueur), la Guyane et Mayotte (en vertu de textes spécifiques), Saint-Pierre-et-Miquelon, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française.

²² On notera cependant qu'un minimum de « religion civile à la française » (Jean-Paul Willaime) subsiste car la laïcité a gardé le calendrier traditionnel et maintenu les fêtes catholiques principales comme jours fériés chômés. Des cérémonies religieuses (certaines obsèques, par exemple) servent aussi de cérémonie civile. Baubérot, *op. cit.* (12).

²³ Bauer, *op. cit.* (13), p.27

²⁴ Bauer, *op. cit.* (13), p.10 On notera tout de même que « plus de la moitié des Français ne se réclament d'aucune religion » d'après un article du même nom sur Le Monde.fr, 07.05.2015 http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/05/07/une-grande-majorite-de-francais-ne-se-reclament-d-aucune-religion_4629612_4355770.html

(par exemple pour un permis de construire pour un lieu de culte). Au niveau national, le chef de l'État est, quant à lui, notamment amené à rencontrer les différentes autorités religieuses. Dans la pratique, les relations entre politique et religion sont bien présentes même si elles sont éclairées par le principe de laïcité.

b. La laïcité : un objet de controverse à la lumière des médias

❖ La laïcité : un objet qui reste à définir ?

Après avoir donné quelques principes pour comprendre le sens de la laïcité dans son cadre juridique, symbolique et historique, il nous a paru nécessaire de prendre la mesure plus concrète de la laïcité, telle qu'elle est mobilisée dans les discours, notamment médiatiques. Pour cela, nous avons établi un corpus d'une quarantaine d'articles, sur une période de janvier à septembre 2015²⁵ comprenant le mot « laïcité »²⁶. Nous avons regardé les titres des articles qui, pour beaucoup, mentionnaient déjà la notion de laïcité, et avons relevé les différentes approches utilisées pour en parler en prenant en compte les termes co-occurents.

Voici un tableau récapitulatif de ce « sondage journalistique » :

²⁵ Voir annexe 1

²⁶ Voir « méthodologie »

Lexique associé à la laïcité	Tonalité du cotexte
« la laïcité historique »,	Positive/neutre
« la laïcité à marche forcée »	négative
« une valeur à (re)définir »	interrogative
« une notion biaisée par les politiques »	négative
« une vision répressive de la laïcité »	négative
« la laïcité sur le qui-vive »	négative
« à quelle laïcité se vouer ? »	interrogative
« laïcité, oui mais laquelle ? »	interrogative
« laïcité qui bouscule »	négative
« laïcité, sport de combat ? »	négative et interrogative
« quelle laïcité pour demain ? »	interrogative
« crispations autour de la laïcité »	négative
« laïcité punitive de Sarkozy »	négative
« il est temps de rappeler ce que c'est, la laïcité... »	/
« une valeur de gauche passée à droite »	interrogative ²⁷

Parmi ces titres, on peut constater que la laïcité est convoquée dans des termes très différents, allant du combat à la punition – une tonalité qu'on qualifie donc de négative – aux interrogations : de quelle laïcité s'agit-il ? La laïcité est ainsi un objet qui semble pouvoir être interprété différemment, ou en tout cas qui peut être nuancé, mais qui soulève des interrogations quant à son sens, comme s'il y en avait plusieurs. Cette ambiguïté qui se dessine autour de cette notion montre les conditions favorables à la construction de controverses autour de la laïcité, la controverse étant caractéristique par son état « d'indécidabilité quant à son résultat, laissant la vérité en suspens »²⁸. Cependant, selon Charaudeau, la controverse qui amène la discussion, au final aide la délibération politique, et malgré les dérives de désinformation possibles, elle contribue à la construction de l'opinion publique²⁹. Les interrogations sur la laïcité pourraient selon cette logique, avec les débats qu'elles amènent, aider la délibération

²⁷ On peut juger ici que la laïcité est utilisée dans un cotexte « interrogatif » car elle est désignée comme ayant changée

²⁸ Charaudeau, *op. cit.* (2), p.15

²⁹ Charaudeau, *op. cit.* (2), p.20

politique et la construction de l'opinion publique sur sa traduction dans le cadre des thèmes auxquels elle renvoie.

Par ailleurs, on remarquera que les titres qui ne sont pas des interrogations convoquent la laïcité dans la majeure partie des cas dans un cadre lexical, un cotexte, plutôt connoté négativement (bousculer, biaiser, marche forcée, crispations, punitives, répressive). On peut ainsi considérer qu'au-delà de l'ambiguïté quant à son sens, le fait que la laïcité soit actuellement employée dans un cadre négatif démontre qu'elle est au cœur de conflits et de rapports de force.

❖ **Les médias : un cadre propice au développement de la controverse**

Face à ce constat, on notera que si les médias, dans leur diversité, sont révélateurs des conflits qui traversent la société, ils semblent aussi favoriser le développement de controverses parmi lesquelles la laïcité fait partie. En effet, le contrat de communication médiatique est, selon Charaudeau, d'information du citoyen auquel doivent être fournis des faits d'actualité et des commentaires lui permettant de se faire une opinion³⁰. C'est à ce titre qu'ils doivent organiser des débats permettant une confrontation de points de vue de différents acteurs sociaux, comme c'est le cas avec la laïcité. Les médias sont donc, de manière générale, une instance d'organisation de la controverse qui a pour finalité d'informer l'opinion publique.

Par ailleurs, cette organisation du débat et des controverses n'a pas lieu dans un cadre neutre puisque les médias sont dans des positions concurrentes. Or cette concurrence conduirait, de plus, à « dramatiser leurs récits » et « transformer les discussions en polémiques »³¹. L'analyse de Jean-Paul Willaime sur les relations entre médias et le religieux vient ajouter à ce constat celui du primat médiatique donné à l'émotion³².

Ces différents éléments nous amènent à penser que les médias, que ce soit la télévision, la presse ou la radio, réunissent les conditions à la formation et au développement de la controverse, à laquelle n'échappe pas celle de la laïcité.

³⁰ Charaudeau, *op. cit.* (2) p.12

³¹ Ibid.

³² Willaime Jean-Paul, « Les médias et les mutations contemporaines du religieux ». In: Autres Temps. Cahiers d'éthique sociale et politique. N°69, 2001. pp. 64-75.

Par ailleurs, si la représentation de la laïcité dans les médias montre une laïcité au centre de nombreux conflits et de nombreuses affaires, selon Baubérot, il existe une laïcité « qui pacifie » et qui n'est pas représentée dans l'actualité médiatique : « *il existe déjà une laïcité calme, qui ne fait pas l'actualité, précisément parce qu'elle fonctionne de façon sereine. L'actualité médiatique n'est pas toute la réalité, loin de là. Par rapport au tout début du XXe siècle, la laïcité a permis de pacifier, pour l'essentiel* »³³.

❖ Les thèmes rattachés à la laïcité dans la presse aujourd'hui

Pour compléter notre analyse sur la mobilisation de la laïcité dans les discours actuels, nous avons souhaité savoir, à partir des articles de presse de notre corpus³⁴, au sein de quels sujets la laïcité était convoquée, dans l'optique d'établir un état des lieux des thèmes qui l'agitent actuellement.

Nous avons ainsi tenté de constituer une liste de thématiques connexes à la laïcité (sachant qu'elle ne peut être exhaustive, puisqu'il s'agit là d'une synthèse d'une quarantaine d'articles de presse mentionnant la laïcité³⁵) :

- La notion même de la laïcité (signification, valeurs, loi de 1905...) : 17
- Laïcité et école (citoyenneté, enseignement des faits religieux, sorties scolaire..) : 4
- Laïcité et l'université (voile) : 2
- Laïcité et les repas de substitution : 6
- Laïcité et « islamophobie et antisémitisme » : 1
- Laïcité, islam et musulmans : 8
- Laïcité et fanatisme/intégrisme/islamisme³⁶ : 3
- La laïcité en fonction des groupes/personnalités politiques : 17

³³ Jean Baubérot [Historien, sociologue et spécialiste des religions...], *l'Humanité*, vendredi 28 février 2014

³⁴ Voir annexe 1

³⁵ La base de données que nous avons utilisée nous indiquait que pour la seule période de janvier à septembre 2015 le nombre de documents correspondant au mot clé « laïcité » s'élevait à 21 160.

³⁶ Il paraît évident que comme ce ne sont pas les mêmes mots, ces termes désignent des choses différentes (voir l'article sur « la guerre des mots » du *Monde* :

http://www.lemonde.fr/international/article/2001/10/08/integrisme-fondamentalisme-et-fanatisme-la-guerre-des-mots_229565_3210.html). Cependant pour un souci de synthèse nous les avons regroupés car ils ont en commun de toujours traiter l'islam dans un sens négatif.

- La laïcité et le 11 janvier : 6

Ces thématiques ne sont, comme nous l'avons dit, pas exhaustives ni forcément indépendantes les unes des autres, d'ailleurs certains articles ont été catégorisés dans plusieurs thématiques. À l'inverse, certaines catégories se rattachent implicitement à d'autres, par exemple nous avons pris en compte la thématique « 11 janvier » parce qu'elle revenait de nombreuses fois mais dans le fond, le 11 janvier a été une mobilisation face aux attentats de fanatiques qui pourrait donc, dans une certaine mesure, appartenir à la catégorie ainsi nommée. De la même manière, les catégories « repas de substitution » et « laïcité et université » pourraient être regroupées dans celle « laïcité, islam et musulmans ». Ces écueils et ces difficultés pour établir cette liste illustrent bien ce que Emmanuel Marty et Pascal Marchand ont appelé « *la presse : la toile d'araignée thématique* »³⁷.

On notera que ces derniers sont parvenus à établir, dans une étude sur une période plus large (de 2003 à 2009), une typologie de « thématiques et paroles de positionnement » relatifs à la laïcité, parmi lesquelles on peut compter : le lien à la devise de la République, la question de la neutralité rattachée à la laïcité, le positionnement « libéral » de la laïcité (personne n'est obligé, personne ne peut contraindre, chacun peut avoir, chacun peut exercer... dans les limites des lois bien sûr), l'importance de laïcité en tant que principe universel (les religions sont des communautés, la République est une et indivisible), le positionnement sur la laïcité positive (la laïcité qui n'exclut pas le religieux ou qui s'y oppose), celui sur la laïcité en rapport à la chrétienté, celui sur la laïcité ouverte (en opposition au « laïcisme », au « contre ») et enfin la laïcité et l'exclusion de l'islamisme.

Pour compléter ces résultats avec notre analyse thématique de la laïcité, après avoir évoqué des réserves méthodologiques, nous pouvons remarquer que la majorité des articles traitent de la définition, du sens de la laïcité, ainsi que du positionnement politique quant à la laïcité de quelques personnalités représentant des partis politiques, ou bien des courants politiques en tant que tels. Cela vient confirmer le fait que les médias jouent un rôle de caisse de résonance du discours politique. Les médias, et ici la presse en particulier, représentent la principale tribune politique, en même temps

³⁷ Charaudeau, *op. cit.* (2), p.77

qu'ils sont restés un moyen incontournable d'information, et comme nous l'avons dit, de construction de l'opinion publique.

Par ailleurs, ces différentes thématiques montrent que la plupart des débats se concentrent sur une religion en particulier, l'islam. En effet, que ce soit l'islamophobie, la question du voile à l'université, les repas de substitution (qui concernent implicitement ou explicitement la question de la substitution au repas avec du porc pour les élèves musulmans), ou même l'islamisme, l'attention est focalisée sur des aspects très différents mais qui ont en commun cette notion d'islam.

Les thématiques associées à la laïcité et plus particulièrement les controverses témoignent, selon Charaudeau, d'un état des imaginaires sociaux à une époque donnée³⁸. Il se pourrait donc que la laïcité dans les imaginaires sociaux actuels soit attachée à des enjeux concernant l'islam.

❖ **La laïcité au cœur de débats, principalement centrés sur l'islam depuis la fin des années 1980**

Si nous avons vu que l'islam était un thème au cœur des sujets abordés en parallèle à la laïcité dans la presse actuellement, il ne semble pas que ce soit un phénomène nouveau, mais que sa présence dans le débat public date de depuis la fin des années 1980. Selon Françoise Lorcerie, les débats sur l'islam concernant « *les droits associés à la liberté de conscience et de religion* » ont donné lieu à « *des épisodes de passion collective d'une intensité exceptionnelle* »³⁹, notamment en 1989-1990 avec le débat sur l'islam à l'occasion d'un litige autour du port du foulard dans l'enceinte scolaire dans un collège à Creil, où le principal a alerté la presse en parlant d'une atteinte grave à la « laïcité française »⁴⁰. C'est ensuite, selon elle, en 2003-2004, avec « l'affaire du voile » et la campagne faite au nom de la laïcité, « *que la polémique se met à flamber*

³⁸ Charaudeau, *op. cit.* (2), p.20

³⁹ Françoise Lorcerie, « Usages publics de l'islam en France : entre altérité et établissement » dans *Quand le religieux fait conflit. Désaccords, négociations ou arrangements* (Anne-Sophie Lamine), PUR. 2014 p.18

⁴⁰ Le Conseil d'Etat, qui sera saisi pour avis, fait alors valoir une définition de la laïcité qui inclut dans la liberté de conscience des personnes le droit de manifester sa religion en privé et en public, collectivement et individuellement, même pour les élèves scolarisés dans les limites imposées par le respect des fonctionnements scolaires. Ni la gauche, ni la droite ne vont assumer politiquement cette position. Le droit de la laïcité passera pour n'être pas conforme à « la laïcité ». Cet épisode montre la dimension politique de la laïcité et même la politisation de la laïcité et de la religion.

dans les médias et dans la classe politique autour du « problème de l'islam » »⁴¹ et occasionne un incroyable épanchement antimusulman, où l'on exhibe la menace « intégriste » dans les banlieues sur fond de terrorisme international, l'archaïsme culturel et la discrimination de la femme⁴². La loi annoncée par Jacques Chirac à ce moment interdira les signes et tenues manifestant l'appartenance religieuse à l'école. Un épisode vient continuer la série en 2010 avec la loi interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public. L'épisode aura porté au premier plan les thèmes de la nation et de l'identité nationale, thèmes au rang desquels figure la laïcité⁴³. Par ailleurs, l'étude réalisée sous la direction de Patrick Charaudeau rassemblant des dépêches de presse publiées entre janvier 2003 et décembre 2009 contenant le mot « laïcité », montre qu'une thématique a été centrale durant cette période : « le voile »⁴⁴. Sans entrer plus dans le détail, ce conflit « majeur » montre que la laïcité a été convoquée dans un débat public alimenté par des chroniques médiatiques, des déclarations politiques et l'action législative et même judiciaire.

Il y a bien sûr eu jusqu'à maintenant d'autres débats, comme ceux sur la bioéthique ou la fin de vie, dans lesquels d'autres religions étaient concernées, ou sont intervenues dans le débat, mais selon Émile Poulat, cofondateur du premier groupe de sociologie des religions au CNRS ayant consacré de nombreuses études à la laïcité, le débat sur l'islam a tout occulté et serait un symptôme du fait que la société française se fait peur avec le religieux⁴⁵.

Ainsi, si les relations entre politique et religion peuvent être apaisées car la laïcité est un principe pleinement installé en France, participant à donner un cadre à l'organisation de la société, cette dernière semble se trouver face à de nouveaux enjeux qui contiennent une dimension religieuse, au sein desquels se trouve celui de l'islam.

⁴¹ Lorcerie, *op. cit.* (39), p.19

⁴² Ibid.

⁴³ Voir la campagne qui a été faite à cette occasion visage-découvert.gouv.fr

⁴⁴ Charaudeau, *op. cit.* (2), p.61

⁴⁵ Emile Poulat, *Notre laïcité ou les religions dans l'espace public*, Desclée De Brouwer, Essai, 2014, p.60

❖ **La laïcité dans la presse : un lexique commun qui va donner à cette notion une dimension d'argument d'autorité**

Comme nous l'avons vu précédemment, les tribunes dans la presse témoignent de « *l'état d'une certaine opinion* »⁴⁶ et sont propices à l'apparition des controverses puisque les textes sont choisis pour leurs différences de point de vue et organisent alors une confrontation de ceux-ci. C'est ce qui va intéresser Patrick Charaudeau et son équipe qui vont analyser dans l'ouvrage *La laïcité dans l'arène médiatique* (2014), la notion de la laïcité dans la presse (mais aussi dans d'autres médias comme la radio et la télévision), que nous avons déjà pu brièvement aborder. Après une analyse lexicale de différents journaux, notamment des tribunes, l'expérience menée montre qu'il existe un lexique commun, que certains lexiques ne permettent pas (ou peu) de différencier les journaux. Cette analyse montre qu'il existe ainsi une représentation « partagée », transversale, de la laïcité, permettant, au-delà des conflits et des thématiques que nous avons répertoriés, de définir la laïcité dans l'imaginaire collectif.

Par un examen des classes lexicales dans les textes qui entourent cette notion de « laïcité », il a été démontré que cette représentation partagée de la laïcité renvoie aux valeurs fondatrices de la République, rappelant son « sens constitutionnel » et affirmant sa « spécificité pour la citoyenneté française », et son « caractère profondément identitaire », par « l'attachement à la démocratie, les Droits de l'homme, l'égalité des sexes, la liberté d'expression »⁴⁷. Ces différents aspects montrent une concordance avec la laïcité telle que nous l'avons définie en premier lieu.

Cependant ce « lexique commun » ne veut pas dire « attitude unique ». En effet, le fait que cette dimension « identitaire » (la laïcité comme socle fondateur de l'identité française) soit reconnue dans l'opinion va conférer au concept une force particulière. Cela va devenir, selon les auteurs de cette étude, un argument d'autorité qui consiste à mobiliser une autorité ici positive, acceptée par l'auditoire, la laïcité, pour défendre l'opinion ou la thèse que l'on propose ou critique, et être ainsi persuasif.

C'est par cet éclairage que l'on comprend l'enjeu des associations de la laïcité avec d'autres aspects partagés par les différents journaux : les questions de l'intégration, de l'immigration et de la discrimination, avec les nuances qu'elles vont apporter de

⁴⁶ Charaudeau, *op. cit.* (2), p.56

⁴⁷ Charaudeau, *op. cit.* (2), p.89

tolérance et d'intolérance dans les propos des acteurs qui les portent. La laïcité, comme socle de l'identité française, est, en effet, parallèlement « unanimement posée comme liée à l'intégration à la communauté française », d'après cette étude. Enfin, les derniers aspects partagés mobilisés par la presse dans l'analyse de Charaudeau placent la laïcité dans un contexte « *plus global, de crises mondiales ou locales et de luttes qui, pour être souvent économiques, posent des questions de culture et de civilisation* »⁴⁸.

A travers ces aspects partagés, ces différents contextes associés à la laïcité, nous pouvons voir pointer les clivages et les intentions partisans qui peuvent animer le débat de la laïcité.

1.2 La laïcité comme argument politique : de l'appropriation du FN aux discours électoraux de Nicolas Sarkozy et François Hollande

Après avoir vu la laïcité dans son contexte ainsi que les éléments auxquels elle se rattache, nous avons pu entrevoir le fait qu'elle devenait un argument. Nous allons donc voir maintenant, de manière concrète, comment la laïcité peut le devenir à travers l'exemple du FN puis dans les discours électoraux de Nicolas Sarkozy et François Hollande.

a. La laïcité : du consensus à l'adaptation à sa doctrine : l'exemple de la laïcité comme argument du FN

❖ Le consensus

La laïcité n'est pas un principe contesté en tant que tel et semble en tout cas l'être de moins en moins. La laïcité se présente plutôt comme un objet « *tendant à l'unipolarité et semble susciter un consensus de plus en plus large de la classe politique et dans l'opinion* »⁴⁹. Cela distingue la laïcité d'autres objets, comme l'immigration ou

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹ Charaudeau, *op. cit.* (2), p.86

l'économie de marché, pour lesquels leurs références signifient la plupart du temps une prise de position. Ainsi, s'opposer à la laïcité « *présenterait un risque de disqualification, d'exclusion du débat politique* »⁵⁰, ce serait considéré comme marginal et déviant.

En effet, pour ce qui est de l'opinion, la notion de laïcité semble faire consensus. En 2005, dans une enquête TNS Sofres il n'y avait que 5% des Français déclarant vouloir supprimer la loi de 1905. En avril 2015 selon l'enquête Ipsos/Sopra Steria, 89% des Français déclarent que la laïcité est une valeur importante. Ce résultat peut être complété par le sondage de février 2015 de l'institut IFOP qui a interrogé les Français sur les dimensions républicaines perçues comme les plus importantes. Les Français ont placé très largement en tête cette notion de laïcité (46%), loin devant le suffrage universel (36%), la liberté d'association (8%), la libre constitution des partis politiques ou la liberté syndicale (5% chacune)⁵¹. La laïcité, que ce soit d'un point de vue juridique ou symbolique, serait donc bien considérée comme consensuelle auprès des Français.

❖ **Des interprétations différentes, une adaptation à sa doctrine**

Cependant, si le principe fait consensus, la définition – ou plutôt la contextualisation ou l'utilisation – même de la laïcité reste un enjeu social. En effet, ce que l'on peut appeler « consensus attitudinal » n'empêche pas une interprétation différente selon les groupes qui vont l'adapter à leur propre doctrine⁵². Philippe Portier, directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études, le dit à la lumière de l'actualité des attentats de janvier de cette manière : « *Dans les jours qui ont suivi les assassinats de Charlie, la laïcité a été constamment invoquée : elle était le repère dans l'absurde. Le mot a fait consensus, non sa signification.* »⁵³.

Si l'on constate une attitude globalement positive à l'égard de la laïcité, cela ne doit pas, selon Charaudeau, « *occulter des différences dans sa définition et sa contextualisation pour répondre à des intentions partisans, voire à des idéologies* »⁵⁴.

⁵⁰ Ibid.

⁵¹ Résultats qui ont été analysés comme conséquence des attentats de janvier 2015

⁵² Charaudeau, *op. cit.* (2), p.86

⁵³ *Le PS ne sait plus à quelle laïcité se vouer*, Le Monde, 25 avril 2015.

⁵⁴ Charaudeau, *op. cit.* (2), p.86

La laïcité, en tant que consensus, forme ce qu'on peut appeler une « représentation sociale normative »⁵⁵, qui trouve ses limites dans le fait que lors de sa manipulation, on l'habille, on ne la définit pas, on l'adapte et la rend compatible à des idées, des représentations constituant notre discours. Ainsi, « *chacun selon ses intérêts et ses programmes, peut donc, non seulement se revendiquer d'une certaine idée de la laïcité mais encore la contextualiser avec d'autres notions* »⁵⁶. C'est de cette manière que l'on retrouvera auprès de courants politiques très différents une utilisation commune de la notion de la laïcité. En effet, on retrouvera aussi bien dans le programme de Marine Le Pen un thème consacré à la laïcité au sein de la catégorie « refondation républicaine »⁵⁷, que dans le 46^e engagement du programme de François Hollande pour les élections présidentielles de 2012, ou encore dans le programme « l'Humain d'abord » du Front de Gauche aux élections présidentielles, tout comme la laïcité se trouve au rang de troisième valeur du parti Les Républicains (ex-UMP). Tous se retrouvent sur ce principe considéré comme fondamental pour la République. C'est un phénomène que Claude Nicolet a très justement décrit : « *le « miroir » [...] tendu à la laïcité renvoyait des figures souvent brisées, et d'une étonnante disparité, chacun la [voyant] à son image* »⁵⁸.

❖ L'exemple de l'appropriation du thème de la laïcité par le FN

Pour illustrer cette appropriation de la laïcité dans les discours, l'exemple le plus flagrant est certainement celui de Marine Le Pen. En effet, alors que la laïcité est aux antipodes de l'idéologie du FN historique, Marine Le Pen a repris le concept à son compte, en arrivant à la tête du FN, et l'a habillé de son idéologie en en faisant un combat, essentiellement dirigé contre l'immigration et son corollaire au FN, l'islam, comme le caractérise cette citation qui utilise la laïcité dans le registre idéologique frontiste : « *La République laïque n'est plus qu'un souvenir évanoui par des années d'immigration massive, de soumission aux revendications des fondamentalistes* »⁵⁹. Selon Cécile Alduy, qui a réalisé une étude lexicale sur les discours et déclarations de

⁵⁵ Charaudeau, *op. cit.* (2), p.94

⁵⁶ Ibid.

⁵⁷ <http://www.frontnational.com/le-projet-de-marine-le-pen/refondation-republicaine/laicite/>

⁵⁸ Machelon, *op. cit.* (19), p.7

⁵⁹ Propos tenus lors du discours de clôture du XV^{ème} Congrès du Front National à Lyon, le 2 décembre 2014

Marine Le Pen avec Stéphane Wahnich, Marine Le Pen aurait opéré « *une véritable OPA sémantique sur le concept de laïcité, qu'elle transfigure en une arme politiquement correcte contre les musulmans et les immigrés* »⁶⁰. On peut rappeler ici la notion évoquée d'argument d'autorité positive⁶¹ qui fait que la laïcité qui bénéficie d'une bonne opinion dans l'auditoire va servir à défendre la thèse que l'on propose. La laïcité n'est ainsi plus rattachée au principe de séparation des Églises et de l'État, garantissant à la fois la liberté religieuse et la neutralité républicaine, mais à un levier contre l'islam et l'immigration.

Comme l'explique Cécile Alduy, la laïcité serait désormais pour Marine Le Pen ce « principe français sacré », entre 2011 et 2013, elle en parle plus de trente fois, soit dans 25 % de ses allocutions alors que son père, entre 1990 et 2005, a abordé la question une dizaine de fois, soit dans 2 % de ses interventions.

Au nom de la laïcité, valeur qui n'était donc pas à l'origine très usitée par le Front National – en 1973, la religion est totalement absente du programme du FN et le mot « laïcité » n'est pas mentionné – se fait la dénonciation de ce que Marine Le Pen appelle « islamisme radical » et qui est dorénavant un marqueur de ses discours⁶². Pour Alexandre Dézé, dans *Le Front national : à la conquête du pouvoir ?*⁶³, la dénonciation de l'islamisme occupe « une place de plus en plus importante » dans le discours du FN parce que cette thématique « *permet de dénoncer l'immigration d'une façon bien plus acceptable pour l'électorat* ». Pour lui, « *l'arrière-fond xénophobe ne change pas. La manière de l'enrober, si.* ». Ainsi parler de laïcité permet au Front national d'éviter les accusations de xénophobie car ce n'est pas à l'immigré, à l'étranger qu'il s'attaque, mais à l'islamiste, au nom des valeurs de la République⁶⁴.

⁶⁰ *Les mots biaisés de Marine Le Pen*, Culture & idées, *Le Monde*, samedi 31 janvier 2015. D'après le travail de Cécile Alduy et Stéphane Wahnich d'une analyse lexicale, littéraire et statistique de 500 discours, textes et déclarations de Marine Le Pen.

⁶¹ Voir 1.1 b.

⁶² *Le FN n'est plus le même, mais a-t-il vraiment changé ?*, Culture & idées, *Le Monde*, 20.09.2012

⁶³ Armand Colin, 192 p.

⁶⁴ *Op. cit.* (62)

b. La laïcité comme argument électoral : les programmes du FN et du Front de gauche et les discours de Nicolas Sarkozy et François Hollande

❖ **La laïcité au programme du FN et du Front de Gauche : la laïcité participe à l'affirmation d'une idéologie**

Cette norme qu'est la laïcité, comme nous l'avons démontré, trouve sa dimension consensuelle remise en cause par son utilisation politique, sa contextualisation lui permettant ainsi de devenir un argument politique comme nous l'avons vu avec le FN. Les dissonances qui ont lieu dans l'utilisation de la laïcité par les responsables politiques se manifestent également de manière relativement visible dans le cadre des élections, notamment présidentielles.

Ainsi, parmi les 12 engagements de Marine Le Pen dans son programme de 2012, on retrouve à la 11^e place l'engagement : « imposer la laïcité républicaine aux revendications politico-religieuses ».

Également, dans le chapitre « rétablir l'autorité de l'Etat » de son programme, on trouve une catégorie « Laïcité » prenant des engagements comme :

- l'interdiction de la discrimination positive dans le secteur public,
- inscrire dans la Constitution que « la France ne reconnaît aucune communauté »,
- le financement public des lieux de cultes sera interdit
- afin de limiter toute infiltration d'une idéologie politico-religieuse, il ne sera pas possible non plus de faire appel à de l'argent provenant de pays étrangers,
- L'interdiction des signes religieux ostentatoires pour les agents et les usagers du service public.

Ces différentes propositions montrent que le FN a choisi un discours de fermeté, axé sur l'interdiction. Certaines semblent de plus n'avoir aucun rapport avec le texte de 1905 comme l'interdiction des signes religieux ostentatoires pour les usagers du service public alors que l'obligation de neutralité revient seulement à l'Etat. C'est donc bien une vision de la société partisane, idéologique, qui est abritée sous la notion commune, républicaine, de la laïcité.

Ce programme électoral peut être comparé avec celui du Front de Gauche « l'Humain d'abord » où dans le 5^e chapitre intitulé « La République pour de vrai » figure en première catégorie la question de la laïcité comme « pilier de la République et condition du vivre ensemble ». Le Front de Gauche rappelle ici la définition de la laïcité avant d'établir quelques propositions et donner quelques positionnements du candidat Mélenchon :

- agir pour qu'aucune religion ne soit mise à l'index (en dénonçant que c'est ce que le Front national fait avec la religion musulmane)
- Application de la loi de 1905 à tout le territoire national et abrogations de toutes les modifications que la loi a subies après 1905,
- pas de financement des établissements scolaires privés,
- renoncement au titre du président de la République de chanoine de Saint-Jean-de-Latran,
- défense de la laïcité dans les institutions européennes,
- débarrasser la politique internationale de la France « de ses références à la théorie nord-américaine du choc des civilisations qui cherche à diviser le monde en fonction des appartenances religieuses ».

Ce deuxième exemple montre très clairement, grâce à la comparaison, comment la laïcité, habillée de propositions électorales, revêt des dimensions très différentes en fonction du parti, qui la façonne à son image, la faisant aller dans le sens de son idéologie.

❖ **La laïcité dans les discours électoraux de Nicolas Sarkozy et François Hollande**

Si nous avons vu l'utilisation de la laïcité dans deux programmes électoraux montrant l'appropriation partisane qui est faite de cette notion, nous avons également choisi de nous intéresser aux discours électoraux des candidats Nicolas Sarkozy et François Hollande⁶⁵. Ces deux « futurs présidents » ont-ils fait de la laïcité un argument politique pour être élu ?

⁶⁵ Voir annexe 2

Nicolas Sarkozy, dans le cadre de son discours de campagne à Dijon le 23 avril 2007, prononcé à l'occasion d'un meeting pour le 2^e tour des élections, dénonçait « la haine » qu'il perçoit de la part de ses opposants sur les sujets qu'il défend, au sein desquels on retrouve « la laïcité ». L'intégralité de ce qui concerne la laïcité se situe dans un cadre lexical plutôt négatif, construit par une anaphore, où chaque phrase commence par « *Pourquoi tant de haine ? Parce que je dis/je suis... ?* ». Ce discours est comme un discours de défense, comme si Nicolas Sarkozy était attaqué pour ce qu'il dit et ce qu'il est. Il met la laïcité au rang des valeurs qui ne sont pas pour lui « négociables », en en faisant ainsi une valeur maîtresse de son positionnement et qui constitue pour lui l'identité française, au même titre que : l'égalité homme-femme, la liberté de conscience, et en dernier lieu « le refus de la polygamie, de l'excision, du mariage forcé ». Il utilise ainsi comme procédé rhétorique l'argument ad populum, où l'on tente d'émouvoir le « bon public »⁶⁶. La laïcité mobilisée dans ce contexte montre comment le candidat a développé la dimension du pathos dans son discours, où les émotions sont particulièrement démontrées chez le locuteur et recherchées dans l'auditoire. On le sait, notamment grâce à Aristote, on ne peut se contenter de raisonner juste, il faut toucher les juges, jurés et l'auditoire⁶⁷ et cela peut passer par l'image que l'on donne de soi, par l'affect et non simplement par la raison. La construction de ce discours peut lui permettre de voir l'auditoire partager ce sentiment d'attaque et s'appropriier la laïcité en opposition avec des pratiques qui semblent « barbares » et étrangères, sollicitant ainsi la peur et le rejet, et rassemblant autour du candidat et de la valeur commune que représente ici la laïcité.

Egalement, dans son discours de campagne à Marseille en 2012, pour son premier meeting en tant que candidat, Nicolas Sarkozy emploie le même procédé rhétorique, en utilisant la laïcité dans un cadre lexical qui laisse entendre que la laïcité serait attaquée, c'est d'ailleurs le mot qui lui est apposée, co-occurent. Il utilise ainsi à nouveau la dimension du pathos où la laïcité est attaquée par un ennemi qu'il nomme cette fois-ci du nom de « communautarisme ». Les « situations de communautarisme » qu'il cite en opposition à la laïcité sont notamment la burqa (pour laquelle, on peut rappeler qu'il a fait voter une loi pendant son mandat présidentiel, faisant par la même occasion la promotion de son action présidentielle), la séparation des femmes et des

⁶⁶ Dupriez Bernard, *Les procédés littéraires* (Gradus). 10/18. 1984. P.75

⁶⁷ Patrick Charaudeau, *Le discours politique : les masques du pouvoir*. Paris, Vuibert 2005. p.62

hommes dans les piscines, « ce qui se passe dans les cantines scolaires ». En étant en plus évasif, le ton donné est assez suspicieux et l'effet escompté auprès de l'auditoire pourrait légitimement être à nouveau celui de la peur. La laïcité est ici dans tout un champ lexical de combat, voire de guerre : « défendre », « s'opposer », « menaces », « défend », « dresse », « ruinerait des siècles d'efforts et de sacrifices », « notre force ». On peut donc penser qu'il se construit autour de la laïcité une image de candidat « combattant » pour les élections.

Le fait que la laïcité revienne plusieurs fois de cette manière dans ses discours montre bien que cela fait partie de ses thèmes de campagne pour les présidentielles et qu'en l'utilisant dans un certain contexte, la positionnant en opposition avec des pratiques négatives, elle participe à lui accorder crédibilité et à convaincre son auditoire.

On notera par ailleurs, que Nicolas Sarkozy démarra sa campagne au Mont-Saint-Michel, faisant ainsi un choix délibéré de la placer sous le signe de la spiritualité. Il y dira que ce lieu est « *symbolique de la rencontre entre une République laïque et en même temps une spiritualité qui a compté dans l'histoire de France* »⁶⁸. Également dans son discours d'investiture comme candidat à l'élection présidentielle au Congrès de l'UMP, Nicolas Sarkozy a contextualisé la laïcité dans l'héritage chrétien de la France : « *nous sommes les héritiers de deux mille ans de chrétienté et d'un patrimoine de valeurs spirituelles que la morale laïque a incorporé. La laïcité à laquelle je crois, ce n'est pas le combat contre la religion. C'est le respect de toutes les religions* »⁶⁹.

Ces différents points du discours électoral de Nicolas Sarkozy semblent nous donner des indices sur le positionnement et la vision du futur président quant à la laïcité et sa relation au religieux.

Le thème de la laïcité a aussi été intégré à la campagne de François Hollande en 2012, qui a choisi quant à lui dans son discours au Bourget – qui a particulièrement marqué sa campagne – de définir les devoirs qu'impose le fait de présider la République, parmi lesquels se trouve le fait « d'être viscéralement attaché à la laïcité », laïcité qu'il définit en tant que « valeur qui libère et qui protège ». Ce propos vient juste après la

⁶⁸ Au Mont-Saint-Michel Nicolas Sarkozy place sa campagne sous le signe de la spiritualité, Le Monde.fr 15.01.2007.http://www.lemonde.fr/societe/article/2007/01/15/au-mont-saint-michel-nicolas-sarkozy-place-sa-campagne-sous-le-signe-de-la-spiritualite_855730_3224.html#Sd1mxyB5LIAixets.99

⁶⁹ Ibid.

dénonciation des puissances d'argent, des clientèles et du communautarisme face auxquels il est du devoir de l'Etat de se montrer neutre et intègre. On peut voir ici une similitude avec le discours de Nicolas Sarkozy qui sera prononcé quelques jours plus tard à Marseille et que nous avons analysé plus tôt où Nicolas Sarkozy oppose la laïcité au communautarisme. Mais la comparaison s'arrête ici puisque François Hollande utilise un cadre lexical assez différent, son discours ne convoque pas la peur, mais emploie des termes plutôt positifs pour parler de la laïcité avec les verbes « libérer », « protéger », et les mots « intégrité », « neutralité ». Par ailleurs, on peut voir que François Hollande choisit de construire son positionnement sur d'autres points : celle de l'opposition aux puissances d'argent, au cœur de l'angle choisi pour ce discours. Par cette juxtaposition des thèmes, la laïcité entre entièrement dans le positionnement du candidat.

En dernier lieu, François Hollande se sert de cette déclaration pour donner un engagement, celui d'inscrire la loi de 1905 dans la Constitution. On peut penser que de cette manière, il souhaite montrer qu'il porte cette valeur républicaine qui fait consensus dans l'opinion.

Ces différents éléments amènent à penser que la laïcité est un véritable enjeu de campagne qu'il faut prendre en compte pour sa possible future fonction présidentielle et la faire vivre au cœur de ses discours qui concrétisent son positionnement. La laïcité peut ainsi servir d'argument politique électoral en tant qu'élément rhétorique pour convaincre, persuader son auditoire et asseoir son positionnement (différent de celui des autres candidats).

Conclusion partielle

Dans cette partie, nous avons cherché à valider ou non notre première hypothèse :

La laïcité, malgré son apparente consensualité, est un objet de controverse dans un certain flou idéologique caractérisé par la mutation de ce principe, de cette valeur, en argument politique alimentant un positionnement partisan des responsables politiques.

Celle-ci se voit vérifiée mais nous pouvons y ajouter quelques remarques.

En effet, la laïcité apparaît comme consensuelle du fait qu'elle s'inscrit dans la société française en tant que principe constitutionnel et que la séparation des Églises et de l'État a permis sa consécration solennelle. Parce qu'elle participe à l'organisation de la société, elle est normalement acceptée de tous.

Cependant, dans son utilisation quotidienne en dehors des textes de référence, notamment dans la presse – qui est d'autant plus propice à l'apparition de controverses par la confrontation de points de vue et la « délibération » qu'elle met en œuvre – la laïcité semble être un objet qui peut être interprété différemment, nuancé, et de par ses dissonances soulève des interrogations quant à son sens. Elle est également utilisée dans une toile d'araignée de thématiques – dont on notera tout de même que beaucoup se concentrent sur des enjeux liés à une religion en particulier, l'islam – qui participe à ce flou idéologique.

Malgré les ambiguïtés qui enveloppent cette notion, il existe un lexique commun, une représentation partagée de la laïcité dans les journaux. Cette représentation partagée renvoie aux valeurs fondatrices de la République, participant au socle fondateur de l'identité française pour l'opinion. Ce point de rassemblement sur la laïcité va conférer au concept une force particulière qui va devenir un argument d'autorité pour défendre l'opinion ou la thèse que l'on propose ou critique, et être ainsi persuasif, à travers les contextualisations et les juxtapositions à d'autres thèmes. C'est donc de cette manière que chacun, selon ses intérêts et ses programmes, peut non seulement se revendiquer d'une certaine idée de la laïcité mais aussi la contextualiser avec d'autres notions. C'est ce qu'illustre le cas du Front national, dont la dénonciation de l'islamisme au nom de la laïcité est un moyen de dénoncer l'immigration d'une façon bien plus acceptable pour l'électorat.

Par ailleurs, la laïcité est un véritable enjeu de campagne lors des élections présidentielles. Elle figure parmi les programmes de différents partis, démontrant l'appropriation de la laïcité par ces derniers au sein de leur idéologie. Également, que ce soit Nicolas Sarkozy ou François Hollande, tous deux l'ont fait vivre dans leurs discours, participant à la construction de leur positionnement de candidat. La laïcité peut ainsi servir d'argument politique électoral que ce soit sous l'angle de « la laïcité

attaquée » pour Sarkozy, ou la laïcité comme engagement et comme devoir présidentiel pour Hollande.

De cette manière, on peut se demander si la laïcité, présente dans les discours pour l'élection présidentielle, joue-t-elle ensuite un rôle dans la fonction présidentielle ?

PARTIE 2 - LA LAÏCITE DANS LA FONCTION PRÉSIDENTIELLE DEPUIS 2007 : QUELLES DIFFÉRENCES DANS LA MOBILISATION DE LA LAÏCITE ENTRE LES MANDATS DE NICOLAS SARKOZY ET FRANÇOIS HOLLANDE ?

Introduction partielle

Nous avons donc pu comprendre dans une première partie les enjeux et les perspectives que nourrit la mobilisation de la laïcité en politique. Nous avons notamment pu constater qu'elle était adaptée, contextualisée, selon les intérêts et les programmes de chacun. Face à cette dimension de la laïcité, convoquée jusque dans les discours et programmes pour les élections présidentielles, il convient désormais de s'intéresser à l'utilisation, rhétorique notamment, de la laïcité dans le cadre de la fonction présidentielle, en nous appuyant sur l'expérience des deux derniers présidents de la République, Nicolas Sarkozy et François Hollande. En effet, une fois élu président de la République, on peut s'attendre à ce que la portée, quand la laïcité est mobilisée dans les discours, soit d'autant plus forte. La laïcité étant, comme nous l'avons précédemment définie, à la fois valeur républicaine et argument politique, le choix d'étudier sa circulation dans la parole présidentielle semble pertinent : comment s'articulent les « devoirs présidentiels » envers la laïcité, la relation au religieux et la « politisation » de la laïcité ?

Nous verrons dans un premier temps, comment la laïcité devient une responsabilité et un pan inévitable à prendre en compte dans la fonction présidentielle. Nous la mettrons aussi en rapport avec le bagage contextuel et personnel des deux présidents quand ils s'apprêtent à prendre leur fonction. (2.1)

Nous verrons ensuite en quoi le thème de la laïcité est une ressource à la construction d'une image présidentielle, à sa politique, porteuse de positions idéologiques, comme nous verrons les limites de l'utilisation de ce thème. (2.2)

De cette manière, nous tenterons de confirmer, ou non, notre deuxième hypothèse :

Bien que les présidents aient la même responsabilité concernant la laïcité, celle-ci, prise en charge dans la fonction présidentielle, participe à la construction d'une image et met en évidence des idées politiques qui s'avèrent différentes en fonction du président au pouvoir.

2.1 La responsabilité du statut présidentiel face aux éléments contextuels des deux présidents

Pour comprendre les enjeux des discours présidentiels en rapport avec la laïcité, il semble pertinent de regarder tout d'abord la place de la laïcité dans la fonction présidentielle puis, au revers, le contexte politique des deux derniers présidents.

a. La laïcité dans la fonction présidentielle : entre responsabilité, tradition, ambiguïté et opportunités

❖ La responsabilité du statut présidentiel

Le statut présidentiel confère à l'homme politique une nouvelle dimension, une toute nouvelle responsabilité, comme l'illustre cette déclaration du président du Conseil Constitutionnel lors de l'investiture de François Hollande à la présidence de la République : « À compter de ce jour, 15 mai 2012, et pour la durée de votre mandat, vous incarnez la France, symbolisez la République et ses valeurs. Vous représentez l'ensemble des Français. »⁷⁰. Une fois élu, le président de la République se doit de se positionner au-dessus des partis, puisqu'il représente l'ensemble des Français, il a pour mission d'agir pour l'intérêt général. Il est le porte-parole des valeurs et de l'intérêt national de la France. Selon l'article 5 de la Constitution, le président de la République incarne l'autorité de l'État. Il veille, par son arbitrage, au respect du texte constitutionnel, et assure le fonctionnement normal des pouvoirs publics et la

⁷⁰ Discours de Jean-Louis Debré lors de la cérémonie d'investiture de François Hollande, le 15 mai 2012

continuité de l'État. Vis-à-vis de l'extérieur, il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités conclus par la France.

Avec ce rôle attribué au président de la République, on peut s'attendre à ce qu'il tienne au titre des valeurs à défendre celle de la laïcité, d'autant plus qu'elle est inscrite dans la Constitution – dont nous avons rappelé en première partie qu'elle en était un principe – et qu'il est de son devoir de veiller au respect de la Constitution.

Par ailleurs, sachant que la laïcité impose depuis la loi de 1905 la séparation des pouvoirs politiques et religieux ainsi que la neutralité de l'État et des services publics, cela représente un enjeu particulier pour celui qui en est le plus haut représentant.

Il a aussi été élu par les Français, dont la dimension spirituelle est défendue par une part non négligeable d'entre eux et entretient avec les cultes des relations⁷¹ au nom de l'État. Rappelons qu'« *un État qui n'a pas de contact avec les Églises se coupe d'une partie de la société qu'il a pour mission de gouverner* ». ⁷²

Ces différentes facettes façonnent le rôle et la posture à tenir quant à la laïcité pour chaque président de la République.

❖ **La tradition des relations avec les représentants des cultes dans la fonction présidentielle**

L'État entretient des relations avec les représentants des différents cultes, synonyme, selon Marc Tronchot, d'une « *relation désormais apaisée et de ce dialogue qui est devenu la règle* »⁷³. Il affirme que « *la République a toujours veillé à ne point exclure la religion de son champ de vision. Ne serait-ce que par respect (...) et afin de maintenir un contact auquel les différentes parties ont un intérêt objectif. (...) Des occasions de rencontre se présentent régulièrement pour examiner les points concrets sur lesquels les responsables religieux souhaitent attirer l'attention de l'État.* »⁷⁴.

Parmi les moments de rencontre auxquels ce journaliste fait allusion, on retrouve par exemple la cérémonie des vœux au Palais de l'Élysée que le président de la

⁷¹ Voir 1.1.a

⁷² Bauer, *op. cit.* (13), p.86

⁷³ Tronchot, *op. cit.* (7), p.20

⁷⁴ Tronchot, *op. cit.* (7), p.19

République présente chaque année aux autorités religieuses et qu'elles présentent à l'État en retour. Jusqu'en 2004, seuls les représentants des quatre anciens cultes reconnus étaient conviés à cette cérémonie, depuis, le président du Conseil français du culte musulman est également invité. Dans l'ensemble, l'État entretient des relations régulières avec six "grandes religions"⁷⁵. Également, la représentation institutionnelle des différents cultes est prise en compte en effectuant des visites régulières auprès des différentes confessions. Et il ne faut pas oublier que parmi le gouvernement le ministre de l'Intérieur a un statut particulier puisqu'il est aussi ministre des cultes.

Un autre exemple de rencontre peut être la visite au Pape qui représente un rituel dans les mandats des présidents français. Cette visite traditionnelle montre que les relations avec l'Église catholique, malgré la loi de séparation, restent privilégiées⁷⁶. Il faut cependant savoir qu'à l'exception de l'Église catholique aucune confession majeure n'a de chef incontesté⁷⁷, donnant à cette religion un certain « leadership ». C'est d'ailleurs pourquoi Julien Bauer juge qu'il y a un « *vide au niveau du leadership religieux des diverses branches de l'Islam, modèle décentralisé, dont le silence laisse le champ libre aux extrémistes et contribue à créer une image négative de l'Islam* »⁷⁸, ce qui rappelle au passage la volonté de Nicolas Sarkozy d'achever la construction du Conseil Français du Culte Musulman lorsqu'il était ministre de l'Intérieur.

❖ **Mais des relations, rencontres, font encore débat et soulèvent une certaine ambiguïté**

Cependant certains aspects des relations avec les cultes ont pu faire polémique et semble montrer qu'il reste une liberté d'appréciation à chaque président dans sa gestion des relations.

En effet, les présidents de la République reçoivent le titre de chanoine d'honneur de l'Archibasilique Saint-Jean-de-Latran, poursuivant une tradition née sous Henri IV⁷⁹. Mais cette perpétuation de la tradition qui honore rois et présidents depuis le XVII^e

⁷⁵ Vie Publique : l'Etat et les cultes (l'administration et les cultes)

⁷⁶ Ibid.

⁷⁷ Bauer, *op. cit.* (13), p.108

⁷⁸ Bauer, *op. cit.* (13), p.104

⁷⁹ Vie Publique : l'Etat et les cultes (l'administration et les cultes)

siècle est plus ambiguë : sur les sept présidents de la V^e, quatre accepteront de recevoir officiellement ce titre : Charles de Gaulle, Valéry Giscard d'Estaing, Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy. Georges Pompidou ne fera pas le déplacement au Vatican et François Mitterrand et François Hollande ne le recevront pas officiellement, jugeant le titre difficilement compatible avec leur engagement socialiste, ce dont les papes ne s'offusqueront pas⁸⁰. Il n'y aura surtout pas pour eux de cérémonie, de remise de la stalle, trop marquée par le sceau de l'Église.

Également, la rencontre lors de l'annuel dîner du CRIF a pu aussi faire débat, car si elle a reçu Nicolas Sarkozy puis François Hollande, selon les propos d'un article dans *Marianne*, autrefois, quand Théo Klein était alors président du CRIF, celui-ci avait jugé que seul le chef du gouvernement était le bon interlocuteur par ces termes : « *Il dirige le gouvernement. Avec lui, vous pouvez avoir un dialogue. Avec le chef de l'État, c'est beaucoup plus difficile. Son statut l'interdit.* ». Cet article de *Marianne* a rappelé ces propos considérant comme un signe négatif le fait que ce soit Nicolas Sarkozy, et non, François Fillon, qui soit l'invité d'honneur du dîner le 13 février 2008⁸¹.

Ces polémiques, nourries par ces ambiguïtés, viennent aussi du fait et semblent montrer que la question est davantage sensible pour le président de la République car il y a plus d'exposition médiatique de la scène centrale⁸². La fonction présidentielle est particulièrement médiatisée, mise en avant, dans les relations avec le religieux.

❖ **Les cultes et la laïcité comme activité officiellement présidentielle mais à relativiser par rapport au reste des activités du président (d'après les données de François Hollande⁸³)**

Pour se faire une idée de ce que la part des activités présidentielles concernant le culte et la laïcité représente pour un chef d'État de nos jours, nous avons regardé toutes les activités catégorisées « cultes et laïcité » sur le site internet de l'Élysée⁸⁴.

⁸⁰ Tronchot, *op. cit.* (7), p.20

⁸¹ Le fou de dieu, *Marianne*, no. 559, Événement, samedi 19 janvier 2008, p. 10

⁸² Lorcerie, *op. cit.* (39), p.17

⁸³ Voir annexe 3

⁸⁴ Malheureusement nous n'avons pas accès aux données de l'ancien président, la comparaison aurait pu être intéressante, bien que celle-ci permette déjà d'éclairer sur la part d'activités en relation avec les cultes et la laïcité dans la fonction présidentielle.

Un peu moins de la moitié des activités du président concernant « les cultes et la laïcité » dans son agenda sont des rendez-vous, des rencontres avec des représentants d'un culte en France. La plupart de ces rencontres semblent être des rencontres privées. On prend simplement une photo pour officialiser le fait que le chef de l'État ait reçu un tel ou un tel. La communication est très discrète.

De plus, cette catégorie est sûrement l'une de celles regroupant le moins d'activités de la part du président. En comparaison, de juin 2012 à mai 2015, on peut recenser sur le site de l'Élysée 118 activités dans la catégorie « culture et communication », quand la catégorie « cultes et laïcité » n'en contient que 38. Par ailleurs, 12 des 38 activités de la catégorie « cultes et laïcité » sont annexées à d'autres catégories, comme l'international, la défense, la culture ou la sécurité.

On peut donc penser que cette dimension de l'activité présidentielle ne représente qu'une petite partie de la fonction. Cependant, l'existence même de cette catégorie sur le site de l'Élysée montre déjà bien la dimension officielle, traditionnelle, incontournable, que représente la relation avec les cultes, posée en parallèle à la laïcité dans la fonction présidentielle.

Par ailleurs, on notera que le président de la République ne parle pas de la laïcité uniquement dans les événements qui ont été répertoriés sur le site de l'Élysée. En menant l'expérience de regarder tous les discours du site en 2015, il est apparu que le président de la République a pu parler de la laïcité 7 fois supplémentaires : lors des vœux au corps diplomatique et au corps enseignant, lors de son discours de rentrée scolaire, lors de l'inauguration culturelle du forum "Renouveaux du monde arabe" à l'Institut du monde arabe, lors de son allocution en ouverture du Sommet des Consciences pour le Climat, lors de l'hommage rendu aux policiers victimes des attentats de janvier ou encore lors de l'émission anniversaire « Le supplément » sur *Canal plus*, où il s'est adressé à des jeunes sur le plateau pour parler de la différence entre Charlie Hebdo et Dieudonné, et de l'enseignement du fait religieux à l'école, entre autres. Cela montre qu'au-delà du cadre protocolaire, officiel, catégorique des relations avec les cultes, il est de l'initiative du président de convoquer la laïcité sur d'autres sujets, lors d'autres occasions.

❖ Un équilibre entre prise en compte, utilisation et distance face à la religion : quelques exemples de cas présidentiels de la V^e République

C'est donc un exercice particulier pour celui qui va devoir représenter l'État et dialoguer avec les représentants des cultes car, rappelons-le, « *la laïcité, ce n'est ni l'absence de débat, ni l'absence de dialogue. C'est a priori l'assurance que l'État aura toujours le dernier mot. Et que nul ne décidera à sa place.* »⁸⁵. Il y a, en effet, un équilibre dans le rôle du président sur ces questions avec à la fois le « protocole », la tradition et l'obligation de prendre en compte le religieux comme un impératif social, tout en étant une figure présidentielle religieusement neutralisée, qui incarne la France et ses valeurs, au rang desquelles se trouve la laïcité.

Ainsi, dans l'histoire des présidents de la V^e République, selon Marc Tronchot, bien que Charles de Gaulle fût un « catholique inspiré », « *il sut ne jamais confondre sa croyance personnelle avec le service de l'État et l'intérêt de la France* » tout comme Valéry Giscard d'Estaing « *fit passer une politique qu'il pensait juste, nécessaire et moderne avant toute autre considération, et malgré la réprobation d'une Église qui était pourtant celle que son monde fréquentait* »⁸⁶. Tous les présidents de la V^e, d'un héritage catholique, ont été capables de dépasser leurs propres convictions et d'assumer la frontière entre politique et religion. Par exemple, le Général de Gaulle donna son aval à la proposition de loi de Lucien Neuwirth concernant l'autorisation de la pilule contraceptive. Giscard, dont l'électorat était conservateur, voulait une société plus moderne et fera ainsi à la fois la politique de son électorat et le contraire : avec la loi Simone Veil, il ne fait pas la politique que l'Église attend de lui et ce sera le seul président à « se fâcher avec un pape (à moins que ce soit le contraire) », selon Marc Tronchot⁸⁷.

Si par ces exemples, on voit que les présidents ont su mettre une distance avec le religieux, il y a eu, à l'inverse, une certaine utilisation de l'Église pour la politique de la part des présidents. C'est ce que rappelle Marc Tronchot quand le Général de Gaulle fait pression auprès de la curée romaine pour que Jean XXIII soit élu pape car « *c'est*

⁸⁵ Tronchot, *op. cit.* (7), p.284

⁸⁶ Tronchot, *op. cit.* (7), p.280

⁸⁷ Ibid.

*aussi pour le bien de la France et des Français, puisqu'il veut un pape avec qui il puisse dialoguer »*⁸⁸. À une autre échelle, on se souvient que Mitterrand, c'est aussi le clocher de village sur les affiches de campagne en 1981.

b. Face au bagage, aux éléments contextuels de Nicolas Sarkozy et François Hollande

Face à la place de la laïcité dans la fonction présidentielle, on peut mettre en revers le contexte politique des deux derniers présidents qui ne paraît pas anodin pour éclairer leur posture face à la laïcité une fois élu.

❖ **Des relations et un intérêt pour le culte de la part de Sarkozy, qui ne naissent pas de la fonction présidentielle mais sur lesquels Nicolas Sarkozy capitalise en termes d'image**

Pour ce qui concerne Nicolas Sarkozy, son approche (son goût ?) des relations entre les cultes et la République n'est pas née de son accession à l'Élysée. En effet, dès 2002, selon le journal *La Croix* : « *Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'intérieur, désireux de voir les religions œuvrer à la paix sociale, commence à se forger une doctrine en la matière. Il souhaite donner une visibilité plus grande à l'islam, qui a émergé tardivement dans le paysage français, tout en exerçant un contrôle accru sur le financement des lieux de culte et la formation des imams. Il met toute son énergie pour créer le controversé Conseil français du culte musulman (CFCM), tout en plaidant pour une évolution de la loi de 1905 »*⁸⁹.

Puis en 2004, Nicolas Sarkozy publie un livre qu'il a écrit avec un père dominicain, Philippe Verdin : *La République, les religions, l'espérance*. Ce livre a fait date car « *c'est la première fois qu'un responsable politique se prononçait publiquement sur une question aussi sensible dans la France républicaine et laïque »*⁹⁰, selon Ceslas Bourdin. Dans ce livre, le journal *La Croix* comprend un avis favorable de Nicolas Sarkozy « *à un rôle accru des religions dans la société »*, ce dernier parle déjà de «

⁸⁸ Les présidents et Dieu, réalisé par Marc Tronchot et diffusé sur Planète + (documentaire), partie 1.

⁸⁹ Les thèmes du voyage. La laïcité. Nicolas Sarkozy défendra devant le pape son attachement à une « laïcité positive ». Dossier. La visite apostolique de Benoît XVI en France. *La Croix*, no. 38154, Événement, vendredi 12 septembre 2008, p. 4

⁹⁰ Ceslas Bourdin, « La République, les religions, l'espérance, Nicolas Sarkozy » « Recensions. », *Revue d'éthique et de théologie morale* 2/2005 (n°234), p. 117-140

laïcité ouverte et apaisée ». On le dit désireux d'aborder la religion « sans tabou », il aborde d'ailleurs le fait qu'il est catholique mais qu'il pratique peu et évoque des moments de prière ou son admiration pour Sœur Emmanuelle⁹¹.

Nicolas Sarkozy adopte ainsi un ton décomplexé et radicalement nouveau, qu'on considère éloigné de celui qu'avaient pu avoir les précédents présidents, pour qui, ces affaires et ces opinions étaient davantage de l'ordre du privé. Nicolas Sarkozy a donc très tôt été soucieux d'afficher son identité religieuse et ses convictions. Il est le seul des présidents de la V^e à avoir écrit un livre à propos de la religion et celle-ci a toujours été un thème sur lequel il a pris des initiatives pour communiquer.

Cette communication passe, par exemple, par la médiatisation de sa relation avec Philippe Verdin, le père dominicain, lors de l'émission *Vivement dimanche prochain*. Cette émission est, de plus, l'émission télévisée à laquelle « tous les hommes politiques d'importance essaient aujourd'hui de se faire inviter de préférence à tout autre : elle a une forte audience, et l'animateur est connu pour sa convivialité, qui évite toute question trop « risquée » aux invités » selon Philippe Maarek, docteur en science politique⁹².



Capture d'écran de l'émission *Vivement dimanche prochain* avec Nicolas Sarkozy et Philippe Verdin⁹³

⁹¹ *Op. cit.* (89)

⁹² Philippe Maarek, *Communication et marketing de l'homme politique*, Lexis Nexis Litec, 3^e édition, 2007. p.240

⁹³ Des extraits ont été diffusés pendant le documentaire « Les présidents et Dieu » de Marc Tronchet, *op. cit.* (88)

Si l'on peut considérer que Nicolas Sarkozy a volontairement médiatisé son rapport au religieux dans le but de se construire une image, ce moment cathodique semble être plus précisément, au regard du marketing politique, une stratégie de « contact direct avec l'électorat ». Cette notion de Maarek s'explique par le fait que l'homme politique désire rendre publics les appuis obtenus. Ce dernier donne, lui, un autre exemple, celui des problèmes des banlieues qui auraient incité Nicolas Sarkozy à afficher le soutien de « Doc Gynéco »⁹⁴. Dans l'objectif d'être en contact avec les citoyens et peut-être plus particulièrement l'électorat « confessionnel » dans ce cas, on peut penser que Nicolas Sarkozy agit ainsi dans une démarche de « médiatisation de contacts privilégiés ». Parmi les modes d'action du marketing politique, cette démarche qui conçoit une rencontre avec des individus représentatifs des catégories de la population que la communication politique voudrait toucher⁹⁵ et que l'on médiatise, permet une sorte « d'effet vitrine » qui, de manière indirecte, fait que les destinataires terminaux s'identifient ou du moins affichent un sentiment positif grâce à cet intermédiaire. Sans bien sûr pouvoir affirmer une certaine corrélation, il n'est pas anodin de préciser qu'au premier tour des présidentielles de 2007, le score de Nicolas Sarkozy était plus de 3 fois plus élevé chez les catholiques pratiquants réguliers (49%) que chez les sans religion (15%)⁹⁶.

On notera que Philippe Verdin suivra Sarkozy à l'Élysée. Il y est resté dix-huit mois, donnant des conseils, rédigeant des discours⁹⁷. Cela montre bien la détermination du passé de Nicolas Sarkozy pour sa gestion du religieux et de la laïcité en tant que président.

Par ailleurs, comme nous avons pu l'aborder dans notre première partie (1.2.b), dans le discours de campagne de Sarkozy à Dijon, celui-ci montre déjà un certain positionnement idéologique en rappelant que la laïcité « n'est pas la haine des religions », préalable à l'affirmation de son admiration pour Jean-Paul II :

« Pourquoi tant de haine ? Parce que je dis que la laïcité ce n'est pas la haine de toutes les religions mais le respect de toutes les croyances ? Parce que je dis que

⁹⁴ Maarek, *op. cit.* (92), p.161

⁹⁵ On peut considérer que Nicolas Sarkozy ne veut pas toucher précisément des hommes religieux très engagés mais plus largement tous ceux qui sont sensibles au sort de la religion.

⁹⁶ Claude Dargent et Guy Michelat, « Les électors sociologiques : le vote des catholiques », Cevipof, n°12 février 2012

⁹⁷ Marc Tronchot : « Tous les présidents de la Ve ont eu à se préoccuper de religion », Le Figaro, no. 21988, Le Figaro, samedi 18 avril 2015, p. 18

J'admire Jean-Paul II pour son courage, pour sa fermeté, pour le rôle qu'il a joué dans la fin du communisme en Europe, pour sa profonde spiritualité ? »

Puis dans ce discours, Nicolas Sarkozy affirme comme « vérité » le fait que « nous sommes les héritiers de deux mille ans de chrétienté dont les valeurs ont été incorporées dans notre morale laïque ». Ce discours de campagne n'est pas neutre, nous verrons donc si cette image et ce positionnement se prolongent une fois président.

❖ **François Hollande et la laïcité : entre l'héritage dans l'identité du PS et les engagements et positionnement pendant la campagne présidentielle**

Si la place de la religion dans la société a été une affaire presque personnelle pour Nicolas Sarkozy avant son élection, sur laquelle il a communiqué, pour François Hollande, la laïcité semble particulièrement importante dans l'identité du Parti Socialiste. Selon Ismail Fehrat⁹⁸, le Parti Socialiste, dès ses origines, s'est nourri de la laïcité, en en faisant un pilier identitaire. À son congrès de 1929, la SFIO rappelait que : « *ni l'attitude de ses candidats, ni l'action de ses élus ne doit permettre aucun doute sur la fermeté laïque du Parti* ». Ismail Fehrat affirme que : « *par sa culture, sa composition humaine, ses réseaux au sein de la société civile, le socialisme français s'est voulu en être un des meilleurs défenseurs.* » Il justifie ce propos par le fait que la laïcité « *entendue comme la défense de la liberté de conscience au sein de l'espace public et la séparation de l'Etat et des églises* » constitue plus qu'une référence intellectuelle pour les socialistes. La laïcité a, selon lui, été un enjeu interne pour la SFIO puis pour le PS, comme le montrent les relations entre laïcité et école qui ont régulièrement suscité des débats entre socialistes depuis 1981, ainsi que ceux pour sa définition et son périmètre. Malgré les débats et donc les désaccords internes, selon lui : « *la laïcité reste une des valeurs identitaires qui fondent l'union des socialistes (...) la référence à cette notion constitue un des sillons qui irriguent les hommes et les idées du PS, du congrès d'Épinay à la loi du 15 mars 2004* »⁹⁹.

⁹⁸ Ferhat Ismail, « Toujours au centre ? Le PS et la laïcité, du Congrès d'Épinay à la loi de 2004 », NOTE n° 163 - Fondation Jean-Jaurès - 9 avril 2013

⁹⁹ Ibid.

À ce lien majeur entre le PS et la laïcité s'ajoute le fait que dans l'opinion c'est la gauche qui était (en tout cas jusqu'à 2005, année du sondage) aux yeux des Français la tendance politique qui défend le mieux la laïcité, loin devant la droite, citée par 27% d'entre-eux, selon l'institut TNS Sofres¹⁰⁰. Également selon les propos d'un article dans *Marianne* : « *longtemps, celle-ci a été un marqueur essentiel de la gauche* »¹⁰¹.

Ainsi semble peser sur François Hollande un certain héritage de la laïcité, reconnue comme élément identitaire historique du Parti Socialiste. Cet héritage participe probablement aux engagements et au positionnement du candidat Hollande quant à la laïcité puisqu'on retrouve dans ses engagements l'intention d'inscrire les deux premiers articles de la loi de 1905 relative à la séparation des Églises et de l'État dans la Constitution pour renforcer « une laïcité qui libère et protège ». Elisabeth Badinter jugera à ce propos que : « *c'est la première fois qu'un possible futur président marque à ce point son attachement à la loi de 1905 et à la défense de la laïcité* »¹⁰². Il fera également la promesse de réécrire la loi Carle sur le financement des écoles privées par les communes. Un article du *Monde*, le positionnera à son arrivée à l'Élysée comme « rassurant le camp laïque », multipliant « les gages aux tenants d'une laïcité stricte », thèmes choisis qui « ont suscité chez les responsables des cultes et les partisans d'une laïcité plus ouverte un scepticisme teinté d'inquiétude »¹⁰³. On prévoit aussi dans son comportement, de la même manière qu'il s'est positionné pendant sa campagne comme « président normal » en opposition au style de Nicolas Sarkozy, sur la question de la laïcité il fera en sorte de se démarquer de son prédécesseur, dont il avait dénoncé, dans l'opposition, la laïcité « à géométrie variable », et « l'instrumentalisation des religions », laissant place ainsi à « une laïcité normale ? »¹⁰⁴. En tout cas, pour François Hollande, entre les engagements, son positionnement pendant la campagne ainsi que l'héritage de son parti qui pèse sur lui, l'attente semble forte. C'est aussi le constat que fait *Le Monde* au commencement du quinquennat de François Hollande : « *entre apaisement et mesure symbolique, l'attente est forte, tant*

¹⁰⁰ TNS Sofres, « Les Français et la laïcité » février 2005

¹⁰¹ Laïcité, schisme à gauche, Libération, Événement, lundi 22 juin 2015, p. 2; 3

¹⁰² Décryptages Débats « Inscrire la loi de 1905 dans la Constitution ? : Elisabeth Badinter « Avec cette idée, on ne laisse plus la laïcité à Mme Le Pen », Le Monde, Dialogues, vendredi 27 janvier 2012, p. 20

¹⁰³ Un retour à la laïcité normale ? Le Monde, Analyses, samedi 19 mai 2012, p. 16

¹⁰⁴ Ibid.

*ce thème, traditionnellement cher à la gauche, a, ces dernières années, été capté par l'extrême droite »*¹⁰⁵.

Ainsi, il semblerait que des paramètres semblent prédisposer le rapport des deux présidents à la laïcité et au religieux, s'étant chacun déjà construit une certaine image pendant la campagne ou leurs actions passées. C'est de cette manière que Philippe Maarek considère que le marketing politique doit prendre en compte le fait qu'une « image » de l'homme politique préexiste (avant le début d'une campagne, ou dans ce cas, avant la prise de fonction présidentielle)¹⁰⁶. Nous avons montré que le contexte de Nicolas Sarkozy et celui de François Hollande avant leur prise de fonction présidentielle étaient déjà bien différents, annonçant, malgré un cadre (celui de la fonction) similaire, une appropriation divergente de la laïcité et du rapport au religieux.

2.2 La laïcité dans les discours des présidents Sarkozy et Hollande : entre ressource et limites

La notion de laïcité est tributaire d'une tension : c'est une valeur républicaine dont le président à la charge, et en même temps, si elle est immuable, elle ne semble pourtant pas être appréhendée de la même manière par les présidents Sarkozy et Hollande. Nous verrons donc de quelle manière la laïcité est une ressource dans les discours présidentiels afin de convaincre l'auditoire, puis nous verrons les images propres à chacun des présidents construites par ces discours, pour enfin en voir les limites.

a. La laïcité : une prise en charge et une promotion communes aux deux présidents dans une stratégie de paraître et de persuasion

En étudiant les discours de Nicolas Sarkozy et François Hollande¹⁰⁷, nous pouvons aisément faire le constat que la laïcité est mobilisée par les deux présidents. Tous deux s'en font les porte-paroles pour incarner la France et ses valeurs comme les y

¹⁰⁵ Ibid.

¹⁰⁶ Maarek, *op. cit.* (92), p.79

¹⁰⁷ Voir annexe 2

prédestinaient les responsabilités et les traditions associées à la fonction présidentielle¹⁰⁸.

Rien que sur l'ensemble des 17 activités catégorisées « cultes et laïcité » par l'Élysée¹⁰⁹ lors desquelles François Hollande s'est exprimé publiquement, soit par une déclaration à la presse soit par un discours, ce dernier a saisi l'opportunité de parler de la laïcité 11 fois, ce qui montre que la laïcité est « rhétoriquement » incontournable pour le président. On retrouve ainsi la laïcité dans nombre de discours et particulièrement dans ceux énoncés dans un cadre religieux, notamment lors des rencontres avec les représentants des cultes, mais pas seulement. À la Chapelle-en-Vercors, alors que l'Élysée avait annoncé que le déplacement présidentiel serait placé sous le « thème du soutien à l'agriculture et de l'avenir des territoires ruraux » le président Nicolas Sarkozy a prononcé un discours consacré à « l'identité nationale » dans lequel la laïcité a été plusieurs fois invoquée. Par une anaphore, il place la laïcité au rang de ce qui définit pour lui la République, juste après la souveraineté de la Nation, l'autorité et d'abord l'autorité de l'État, l'égalité des chances, le mérite, le travail, et juste avant la compréhension, le respect et la solidarité. En juxtaposant ces termes, il insère la laïcité dans sa propre échelle de valeurs, tout en s'en faisant le promoteur, comme il avait pu le faire en campagne, lors du discours de Dijon¹¹⁰.

Les deux présidents utilisent parfois, de la même manière, la laïcité dans leurs discours, ils souhaitent en effet tous deux lui donner un sens, une définition. Ainsi, dans son discours au dîner du CRIF, Nicolas Sarkozy affirme que personne ne veut remettre en cause la laïcité, en définissant ce « trésor précieux » qu'est « *la neutralité de l'État, le respect de toutes les croyances, comme celui de la non-croyance, la liberté de pratiquer comme celle d'être athée* ». François Hollande aussi va définir la laïcité, notamment dans son discours à Emile Poulat, à travers les éléments suivants : la liberté, le droit de croire ou de ne pas croire, la tolérance, l'art du vivre-ensemble. D'un point de vue rhétorique, si le fond est un peu différent, la logique, ici, d'utilisation de la laïcité demeure la même et répond finalement à l'ethos constitutionnel du président de la République.

¹⁰⁸ Voir 2.1.a

¹⁰⁹ Voir annexe 3

¹¹⁰ Voir p.31

Au-delà du fait que cette appropriation permet aux présidents de rappeler le sens et les valeurs de la République, elle peut être considérée comme une « stratégie de paraître et de persuasion » mise en œuvre dans la construction de leur image présidentielle. En effet, selon Charaudeau, l'homme politique construit son image dans le but de provoquer l'admiration, le respect, l'identification, qui ne sont possibles que par des propos qui renvoient à des représentations sociales¹¹¹. La laïcité étant elle-même une représentation sociale¹¹², associée, comme nous l'avons vu¹¹³, au sens constitutionnel, à la spécificité de la citoyenneté et de l'identité française, elle participe à l'incarnation du rôle de président de la République, par ce symbole profondément français et républicain.

Si les deux présidents font ainsi « la promotion » de la laïcité pour endosser leur costume présidentiel, celle-ci leur aura par ailleurs servi de levier et d'argument pour faire passer des messages, pour légitimer leur position et leurs idées, pour persuader. C'est ainsi que l'on verra François Hollande¹¹⁴ se prononcer pour que la laïcité soit « érigée en valeur fondamentale » mais aussi concrétisée, notamment dans la vie des jeunes et cela passe par sa célébration : « *Nous devons faire en sorte que la laïcité soit célébrée partout le 9 décembre, jour anniversaire de la loi de 1905, et en particulier dans les écoles où désormais est affichée la « Charte de la Laïcité »*. On voit bien que le président va plus loin que simplement rappeler que la laïcité est une valeur de la République, il la concrétise en lui donnant un rôle dans un cas défini (ici « la politique de la jeunesse ») et en fait même un objet de promotion de ses actions au travers de la charte de la laïcité qu'il a fait mettre en place. La laïcité retrouve ainsi sa dimension « d'argument », que nous avons révélée en première partie, puisqu'elle participe à convaincre l'auditoire, voire à faire modifier sa conduite (les jeunes doivent célébrer la laïcité). Il est intéressant de voir ici que l'on passe dans un discours délibératif, de l'argumentaire, par la volonté de faire de la laïcité un élément épideictique de célébration commune. La laïcité opère ainsi une sorte de « boucle » dans sa circulation dans le discours : elle qui est en premier lieu un élément consensuel, devient dans le discours de François Hollande un argument politique, proposant sa mise en œuvre à travers un

¹¹¹ Charaudeau, *op. cit.* (67), p.77

¹¹² Voir p.27

¹¹³ Voir p.24

¹¹⁴ Discours lors de l'inauguration du musée national de l'histoire de l'immigration 15/12/14 (Annexe 3)

rituel, celui de sa célébration chaque année, le jour de l'anniversaire de la loi, rituel qui affirmera la consensualité de la notion.

Cette utilisation de la laïcité pour légitimer ses idées est aussi employée par Nicolas Sarkozy dans son discours à la Chapelle-en-Vercors :

« (...) la laïcité ce n'est pas le refus de toutes les religions. C'est le respect de toutes les croyances et la neutralité de l'Etat. Il y a dans le sentiment religieux qui vient du fond des âges quelque chose de profondément respectable. Et ce que nous avons aujourd'hui à construire, c'est bien une société où chacun s'efforce de comprendre et de respecter l'autre. C'est pour cela que seront expulsés tous ceux qui viendront en France pour appeler à la violence et à la haine de l'autre. »

En construisant son discours de manière à, d'abord, mobiliser la laïcité dans sa définition quasi encyclopédique, Nicolas Sarkozy légitime l'idée d'expulser des étrangers venus en France « pour appeler à la violence et à la haine de l'autre » et fait de la laïcité un argument de type politique car justifiant une action politique (qui a pu faire polémique).

Les discours politiques sont symptomatiques du fait que l'homme politique qu'est le président « doit faire œuvre de stratégie tous azimuts pour essayer de faire adhérer le plus grand nombre possible de citoyens à ses idées, à son programme, à sa politique et à sa personne »¹¹⁵. Dans cette optique, la laïcité, dans sa définition, dans son utilisation, montre qu'il arrive que les présidents lui apportent une certaine finalité, qui leur permet de justifier leurs actions, leurs propos, leurs idées.

Par notre analyse des discours de Nicolas Sarkozy et François Hollande, nous avons pu définir deux angles particulièrement caractéristiques de l'utilisation de la laïcité par chacun des présidents, différenciant profondément leur attitude vis-à-vis de leur vision, de leur rôle de président, et du message principal qu'ils ont choisi de transmettre concernant la laïcité.

¹¹⁵ Charaudeau, *op. cit.* (67), p.64

b. Une image construite par les discours de Nicolas Sarkozy et François Hollande autour de la laïcité qui leur permet de se démarquer ?

❖ **La construction d'une image d'un homme religieux, conservateur d'une certaine identité chrétienne de la France, caractéristique majeure du discours de Nicolas Sarkozy**

Dans les discours étudiés de Nicolas Sarkozy, la laïcité vient principalement servir d'argument pour légitimer et convaincre l'opinion, sinon l'auditoire, du rôle positif de la religion dans la société. Nicolas Sarkozy développe à propos de la religion un type de discours qu'on pourrait qualifier d'épidictique, parmi les types de discours définis par Aristote, discours de l'éloge, qui se développe souvent dans des cadres solennels ou en tout cas ritualisés (il s'agit par le discours épideictique de faire « une cure de jouvence des valeurs communes »).

Le discours qui en est le plus représentatif est sans doute celui du Latran, prononcé à Rome, dans la salle de signature du palais du Latran, lors de la prise de possession – toute symbolique – de son siège de « chanoine d'honneur », discours totalement imprégné de religiosité, ce qui peut être justifié compte tenu de l'auditoire et des circonstances. Nicolas Sarkozy choisira cependant de retracer dans son discours l'histoire de France à partir de ses « racines chrétiennes », puis il abordera longuement la question de la laïcité. Le mot « laïcité » ou « laïque » est utilisé 12 fois. On voit donc bien que Nicolas Sarkozy en a fait un thème dominant dans son discours. La laïcité intervient tôt dans le discours, après avoir justifié son acceptation du titre de Chanoine comme une manière « *d'assumer pleinement le passé de la France et ce lien si particulier qui a si longtemps uni notre nation à l'Eglise* » dont il détaillera les liens historiques, et comme une tradition qu'il suit « avec bonheur ».

La laïcité est d'abord introduite dans le discours au sein d'une comparaison de celle-ci au baptême de Clovis en tant que fait incontournable pour le pays, ce qui lie de manière intrinsèque la laïcité à l'histoire catholique de la France. Puis Sarkozy construit, dans ce contexte, sa vision de la laïcité et de son histoire :

1. Au début créant des souffrances auprès des catholiques

2. Puis aujourd'hui une liberté, une nécessité, une chance, condition de la paix civile
3. Mais il rappelle que la laïcité ne peut être la négation du passé, ni la coupure de la France avec ses racines chrétiennes, ce que la laïcité « aurait tenté de faire ».
4. Conclusion : il faut « *assumer les racines chrétiennes de la France, et même les valoriser, tout en défendant la laïcité, enfin parvenue à maturité* ».

Le discours de Nicolas Sarkozy semble ainsi vouloir se poser comme une synthèse entre passé chrétien et présent laïc. On peut voir, par cette construction discursive, à la fois comment Nicolas Sarkozy encadre, contextualise et concrétise la notion de laïcité au sein de sa pensée « religieusement bienveillante », tout comme on peut penser qu'il tente de toucher l'affect du public en dramatisant son discours (coupure de la France avec ses racines, souffrances...), ce qui selon Charaudeau « *serait le prédisposer à adhérer aux idées que l'on défend* »¹¹⁶. En effet, Nicolas Sarkozy prépare l'auditoire à une proposition, celle de la laïcité positive, incarnant en un concept ses idées, qui sont celles d'une laïcité bienveillante envers les religions et la reconnaissance d'un passé chrétien.

On pourrait considérer que Nicolas Sarkozy en faisant appel à cet imaginaire, notamment aux racines chrétiennes, cherche à entretenir, une mémoire religieuse collective, celle de la chrétienté « *une sorte de « lignée croyant » qui transcende l'histoire* »¹¹⁷. Pour Jean Baubérot, face à l'incertitude de l'avenir, et les menaces qu'on peut y percevoir, la réponse politique de Sarkozy à ce constat est conservatrice, car elle privilégie un discours sur les racines, un discours sur le passé¹¹⁸. Cette vision semble ainsi en décalage avec le rôle du politique qui est avant tout de « *répondre aux préoccupations du présent et de contribuer à façonner un avenir collectif* »¹¹⁹.

Jean Baubérot conteste également la conception de l'histoire de Nicolas Sarkozy « *qui n'est pas de l'histoire scientifique* ».

¹¹⁶ Charaudeau, *op. cit.* (67), p.139

¹¹⁷ Charaudeau, *op. cit.* (2), p.164

¹¹⁸ Jean Baubérot, Le discours de Nicolas Sarkozy porte atteinte à la laïcité, Le Monde.fr, Mardi 22 janvier 2008

¹¹⁹ Ibid.

« En appelant de ses vœux une laïcité positive », Nicolas Sarkozy choisi d'apposer à la laïcité un adjectif la qualifiant, la précisant, ce qui induit que la laïcité pourrait par opposition être « négative »¹²⁰ et se l'approprie, traduisant de cette manière ses idées. Il encourage ainsi à reconnaître les religions comme un atout plutôt qu'un danger et à rechercher le dialogue avec les religions de France et leur faciliter la vie quotidienne.

Par ailleurs, dans son discours, le message de Nicolas Sarkozy est d'autant plus surprenant et controversé lorsqu'il choisit de mettre en rapport dans son discours le curé et l'instituteur, en faisant l'éloge du rôle du curé ou du pasteur dans la transmission des valeurs, du bien et du mal par rapport à l'instituteur. Sachant que le président de la République est le plus haut représentant de l'État, que l'Éducation nationale est une des premières missions de l'État, dont il a la charge, son premier budget, il semblerait que ces propos ne vont pas dans le sens qu'on pourrait imaginer, face à sa fonction.

Affirmer si directement l'aspect positif des religions est un discours qui pourrait surprendre et qui fera d'ailleurs couler beaucoup d'encre. Cette vision sera notamment critiquée sur le fait qu'il est du rôle du président de représenter et de défendre toute la République, croyants et incroyants, rôle qui ne serait pas équilibré ici. Jean Baubérot considère que Nicolas Sarkozy, comme individu, a le droit de privilégier une morale religieuse, mais il n'a pas à le faire en tant que président de la République¹²¹. Selon lui, ce discours porterait même atteinte à la laïcité dans la mesure où il n'est pas « *philosophiquement neutre, mais privilégie les convictions religieuses au détriment d'autres convictions, au lieu de respecter toutes les croyances, toutes les convictions, comme cela est dit dans le préambule de la Constitution française* »¹²². Il critiquera aussi le fait que "favoriser" l'expression de la religion comme le propose Nicolas Sarkozy « *va plus loin que garantir sa libre expression* »¹²³. Si nous nous sommes appuyés sur un article de Jean Baubérot pour proposer un contre-discours, selon le journaliste Marc Tronchet, l'Église même a semblé gênée après ce discours¹²⁴.

¹²⁰ Ce type d'encadrement de la laïcité, Nicolas Sarkozy le fait aussi quand il dénonce une vision « étroite de la laïcité », lors de son discours au dîner du CRIF.

¹²¹ Le Monde, *Op. cit.* (118)

¹²² Ibid.

¹²³ Ibid.

¹²⁴ Documentaire, *op. cit.* (88)

Cette valorisation du religieux sera de nouveau de mise dans son discours au dîner annuel du CRIF. Dans ce discours, la laïcité apparaît d'abord, comme cela a déjà été le cas avec Nicolas Sarkozy, au sein d'une anaphore, commençant par « cette République », rappelant sa dimension républicaine, glorieuse. Néanmoins, ce discours est ensuite construit comme une réponse aux commentaires qui ont suivi son discours du Latran (et celui de Riyad). Sarkozy en s'adressant au Président du CRIF dira : « *Vous m'offrez l'occasion de répondre aux multiples commentaires qui ont accompagné les discours que j'ai prononcés récemment au Latran puis en Arabie saoudite* » et il répétera dans son discours « jamais je n'ai dit que ». La laïcité s'inscrit ainsi dans un cadre polémique, dans lequel Nicolas Sarkozy semble vouloir faire son propre plaidoyer et tenter d'avoir le dernier mot.

Si Nicolas Sarkozy fait référence au nazisme et au communisme pour évoquer un monde sans Dieu qui ne serait pas préférable (à celui dans lequel nous sommes avec Dieu), il vient ensuite compléter ses propos du discours du Latran, en disant qu'il considère la morale laïque complémentaire à la morale religieuse et non inférieure ; après avoir souhaité l'enseignement de la morale laïque à l'école, il affirme être un droit des enfants de rencontrer des religieux engagés qui peuvent les ouvrir à la question spirituelle et à la dimension de Dieu. Ainsi en rappelant qu'il soutient l'ambition laïque de la France, il souhaite montrer qu'elle est compatible avec une certaine dimension religieuse, qu'il légitime par l'acceptation de la laïcité en premier lieu.

Enfin, dans le discours de la Chapelle-en-Vercors que Nicolas Sarkozy consacre au thème de « l'identité nationale », que nous avons déjà abordé, apparaissent à de nombreuses reprises les mots « laïcité » et « laïque », « religion », « Chrétienté » et « chrétienne », « Dieu ». Ces occurrences montrent comment la religion – et plus précisément le christianisme – et la laïcité font partie de l'idée que se fait Nicolas Sarkozy de « l'identité nationale ». Pour lui « être français », c'est considérer la chrétienté comme son héritage.

Si Sarkozy a fait de la laïcité et des faits religieux le lieu d'un débat sur l'identité, il est vrai que la question de l'identité est une question importante pour le politique qui recherche « *la clôture identitaire pour créer un sentiment d'appartenance du peuple à*

sa nation »¹²⁵. C'est dans ce sens que pour Françoise Lorcerie, les formes d'énonciations des identités individuelles et collectives par le religieux apparaissent comme des ressources d'affirmation de soi et de différenciation, voire de revendication¹²⁶. Cependant, si la recherche de sentiment d'appartenance peut être un but légitime pour le politique, celui-ci fait face au fait que l'identité française apparaît davantage comme un motif de division que d'un élément d'unité. C'est ce que révèlent notamment les études qualitatives organisées par TNS Sofres en 2013¹²⁷. En effet, cette identité se heurte « *à la fragmentation du champ social qui se constitue autour de diverses références identitaires, ethniques, religieuses, séculières* »¹²⁸ et au fait que si dans les discours et les images produits, des appartenances fortes sont mises en scène « *dans la réalité les identifications ethniques et surtout religieuses incluent de forts désaccords interprétatifs* »¹²⁹.

Au final, ces trois discours présidentiels de Nicolas Sarkozy montrent que la laïcité, mise en rapport avec « les valeurs mythico-idéologiques qui traversent la société française », comme les appelle Charaudeau : la république, la démocratie, les valeurs de modernité ou d'archaïsme, la place de la religion dans la société, les « racines chrétiennes » de la France comme marqueur identitaire¹³⁰, est pour Nicolas Sarkozy un moyen de manifester un certain « attachement à la religion », qu'il juge nécessaire à la société française, se construisant ainsi lui-même une image aux traits religieux. Sa vision est légitimée par l'utilisation de la laïcité, qu'il n'oublie jamais de rappeler, dont la définition du respect et de la tolérance que l'on doit aux convictions d'autrui est particulièrement exploitée, et par le fait que celle-ci est replacée dans l'histoire d'une France chrétienne. Il ne faudra également pas oublier que deux de ces discours ont lieu dans un cadre où Nicolas Sarkozy s'adresse à un premier auditoire marqué par la religion – il en est même bien souvent les représentants – bien qu'avec la reprise de ces discours dans les médias cet auditoire s'élargit et se diversifie.

¹²⁵ Charaudeau, *op. cit.* (2), p.43

¹²⁶ Lorcerie, *op. cit.* (39), p.8. Selon Françoise Lorcerie, ce sont aussi des ressources politiques : assignant souvent les minoritaires une altérité non assimilable ou s'inquiétant du risque de soumission et de manipulation des personnes.

¹²⁷ TNS Sofres, Perception de l'identité, de la laïcité et de la diversité en France, 21.03.2013

¹²⁸ Charaudeau, *op. cit.* (2), p.43

¹²⁹ Lorcerie, *op. cit.* (39), p.8

¹³⁰ Charaudeau, *op. cit.* (2) p.142

Cependant, cette stratégie discursive et les propositions que Nicolas Sarkozy engage semblent contestées, la garantie de la laïcité, qu'en tant que chef d'État il est censé assurer, est remise en cause. Mais si les propos dans les discours de Nicolas Sarkozy ont pu diviser et faire polémique, il a cependant opéré un recentrage de la question de la religion au cœur de la fonction présidentielle. Cela a montré qu'il considère qu'il est du rôle du président de s'attacher à ces questions. Cette position est notamment manifeste dans son discours au CRIF, où il pose tout un ensemble de questions rhétoriques pour lesquelles il répond implicitement par l'affirmative et qui constitue toute une typologie des thèmes religieux auquel le président de la République doit aujourd'hui, selon lui, répondre et qui ne sont pas incompatibles avec la laïcité, ou plutôt que la laïcité ne doit pas empêcher : le dialogue entre les civilisations, regarder « lucidement » la situation de l'islam de France, rencontrer les autorités religieuses, parler de « choses essentielles comme la vie, la civilisation, l'amour, l'espérance ».

❖ Nicolas Sarkozy : le paradoxe entre éloge de la religion et attitude générale : une image qui n'aura pas convaincu ?

Sachant que l'ethos politique est selon Charaudeau « *le résultat d'une alchimie complexe faite de traits de caractères personnels, de corporalité, de comportements, de déclarations verbales, cela en rapport avec les attentes floues des citoyens via des imaginaires qui attribuent des valeurs positives ou négatives à ces manières d'être* »¹³¹, on pourrait se demander si démontrer son attachement à la religion, et même sa foi¹³² ne serait pas une façon pour Nicolas Sarkozy de se construire un ethos d'homme pieux, d'une certaine manière moral¹³³ et respectable, une image qui se trouverait en accord avec des principes, des valeurs¹³⁴, auxquels il s'imagine que les Français (notamment les croyants) puissent l'associer de manière positive.

¹³¹ Charaudeau, *op. cit.* (67), p.105

¹³² « Une appartenance à une tradition religieuse, une familiarité relative avec la foi, une admiration pour quelques-unes des personnalités religieuses de notre temps, tel est le paysage dans lequel s'enracine le ministre. » Le livre-choc de Nicolas Sarkozy, Le Figaro, no. 18729, Le Figaro Magazine, samedi 23 octobre 2004, p. 44-47

¹³³ On se rattache ici à la dimension de morale religieuse, car sans vouloir entrer dans un débat philosophique, on notera bien que la morale est indépendante, elle ne se fonde pas sur la religion. Selon Nietzsche se serait même l'inverse : ce serait la morale qui a fondé la religion. http://www.lemonde.fr/revision-du-bac/annales-bac/philosophie-terminale/la-morale-peut-elle-se-passer-d-un-fondement-religieux_t-irde107.html

¹³⁴ L'honnêteté et la famille sont la première et troisième valeur que les Français trouvent les plus importantes d'après l'étude d'Ispos, Fractures Françaises, Avril 2015.

Cependant, pour être crédible et se transformer telle une « effigie », selon Charaudeau, il faut une correspondance entre la parole, le comportement et le tempérament¹³⁵. Or il y a justement une inadéquation entre la morale chrétienne qu'il souhaite représenter et l'image bling-bling qui a très vite été celle qu'on lui a attribuée. Il y a ainsi une certaine dissonance entre l'attitude solennelle et l'émotion du président lors de son installation officielle de chanoine de Saint-Jean-de-Latran et son attitude très détendue, pianotant sur son portable alors que le Pape n'a pas quitté la pièce pendant leur rencontre préalable. Il y a une dissonance dans l'image de Sarkozy lors de la promotion de son livre *La République, les religions, l'espérance*, faite en compagnie du père dominicain Philippe Verdin et la célébration de son élection au Fouquet's en compagnie cette fois de quelques grands noms de la finance.

L'hebdomadaire *Marianne*¹³⁶ fera d'ailleurs une couverture caricaturale fusionnant ces deux dimensions après les discours du Latran et de Riyad.



Avec ces dissonances, selon Marc Tronchot, « le nouveau président ne semble pas afficher le profil du chrétien humble et altruiste, mais donne bien plus l'image du golden boy matérialiste sans foi ni loi »¹³⁷. Selon lui : « de tous les visages qu'il aura pu prendre celui du chrétien identitaire n'aura pas été son registre le plus convaincant car sans

¹³⁵ Charaudeau, *op. cit.* (67), p.65

¹³⁶ *Marianne*, no. 559

¹³⁷ Tronchot, *op. cit.* (7), p.240

doute difficile à rendre compatible avec d'autres marqueurs que l'opinion avait déjà intégrés »¹³⁸.

❖ **François Hollande : la construction d'une image de « garant de la primauté du droit » et diplomate ?**

Pour ce qui concerne les discours de François Hollande que nous avons étudiés, la laïcité vient principalement servir d'argument pour légitimer et promouvoir l'autorité de la loi.

Le discours qui en est le plus représentatif est sans doute celui adressé à Emile Poulat, pour remise de la légion d'honneur, qui a lieu le jour anniversaire de la loi sur la séparation des églises et de l'Etat, loi du 9 décembre 1905. Ce discours est donc inscrit dans un cadre général épideictique concernant la laïcité, venant rendre honneur à Emile Poulat, qui est, selon François Hollande, « *un intellectuel, un chercheur, un philosophe, qui, dans toutes les dimensions de son existence, a contribué à la défense des valeurs de la République au premier rang desquelles la laïcité* ». Le parcours d'Emile Poulat, qu'il rappelle dans son discours, est celui de quelqu'un qui a consacré sa vie à la recherche et à l'enseignement. Il a créé au CNRS le groupe de sociologie des religions et a étudié la place du catholicisme dans l'histoire et dans la société française. Son travail a aussi été de tenter de définir la laïcité et de la saisir dans sa vérité historique.

La laïcité prend ainsi place dans le discours présidentiel dans un cadre élogieux, particulièrement consensuel, qui permet de remettre au jour les valeurs communes. C'est donc très pertinent de la mobiliser dans ce cadre. Le discours est une sorte d'hommage rendu à la laïcité à travers cet homme. Elle est, dans le discours, associée aux termes suivants : la liberté, le droit, la tolérance et l'art du vivre ensemble.

Par ailleurs, François Hollande fait l'éloge de la loi de 1905 en utilisant un champ lexical propre au droit :

- En rappelant que la laïcité a besoin de la loi « *sans la loi, qui la garantit, la liberté n'est rien* » et qui a été obtenue par 300 ans de lutte

¹³⁸ Tronchot, *op. cit.* (7), p.279-280

- Cette loi est nommée comme « *ce grand texte, qui n'est pas une loi de séparation mais une loi de libéralisation, institue la neutralité de l'État.* »
- Il met en avant l'autorité de la loi : « *avec une seule autorité : celle de la loi de la République qui est la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse* »
- et la « règle commune »

On peut considérer que par la loi de 1905, Hollande fait l'éloge de la loi et du droit en général et se positionne ainsi, se valorise, comme un chef d'État qui garantit la primauté du droit. On peut rappeler ici que c'est le président de la République qui promulgue les lois (art. 10 de la Constitution).

Par ailleurs, François Hollande s'appuie sur cet éloge de la laïcité dans la construction de son discours pour, dans un second temps, dénoncer « *certaines responsables politiques* » qui l'année dernière disaient « *que la loi de 1905, après tout, n'était qu'une loi comme une autre et pouvait être modifiée* ». Cette dénonciation est doublement une ressource pour François Hollande, d'abord car il reprend un énoncé adverse en le recontextualisant à sa guise, mais aussi en restant « flou » sur cet adversaire. De cette manière, il ne s'adresse pas directement aux responsables politiques en question, ce qui lui permet de ne pas créer la polémique et susciter une réponse de l'opposant, mais de se positionner comme le garant « fiable », car lui, en opposition, s'est « engagé à en garantir les principes fondateurs ». Il enchaîne ainsi la séquence avec le fait que la laïcité a des principes immuables et qui répondent au temps présent.

Dans son discours lors de sa visite au Vatican, qui s'inscrit inévitablement dans la perspective de celui qu'avait prononcé Nicolas Sarkozy, François Hollande mentionne à nouveau les « règles » qui valent pour tous les citoyens. Il associera la laïcité à des « règles », encore une fois dans son discours au dîner du CRIF. Nous avons également pu retrouver ce lexique dans le reste des interventions de François Hollande. En effet, en effectuant le recensement des activités de François Hollande liées aux cultes et à la laïcité¹³⁹, on peut constater que dans cinq autres interventions, celui-ci emploie le vocabulaire de « la règle » pour parler de la laïcité, comme : « *règle commune qui nous permet de vivre ensemble, qui protège, qui garantit la neutralité de l'État et de ses agents* » ; ou « *la laïcité est une valeur essentielle qui permet de faire*

¹³⁹ Voir annexe 3

vivre la diversité et l'unité, tous les citoyens ensemble. Ce sont nos règles communes qui doivent être fixées par la loi de la République » ; ou encore « la laïcité est une école de respect, de la règle commune, une reconnaissance de la liberté de croire ou de ne pas croire ». Cette récurrence fait que l'on peut sans aucun doute y voir une marque dans les discours, celle de la représentation que François Hollande se fait de la laïcité et qu'il souhaite transmettre, se construisant ainsi une image « d'homme de droit ».

Ce qui ressort de nos lectures et de l'analyse des discours sélectionnés est, par ailleurs, que François Hollande considère le rapport au religieux comme une affaire diplomatique, vision qui lui semble être la plus compatible en tant que chef d'État avec la laïcité. C'est en tout cas cette image qu'il va chercher à transmettre. En effet, quand il est élu en 2012 et qu'il est amené à tenir ses promesses de campagne, notamment celle du mariage pour tous¹⁴⁰, qui aura reçu une opposition forte, en partie jugée à l'encontre des convictions religieuses de certains, il va ensuite, après le vote de la loi, rendre sa première visite au Vatican le 24 janvier 2014, notamment pour apaiser les tensions¹⁴¹. En effet, selon Marc Tronchot, « *il souhaite une relation apaisée avec les Églises, l'Église catholique en particulier, dont il ne lui a pas échappé qu'elle restait en France une puissance d'opinion* »¹⁴². Cependant, contrairement à ce qui a été un événement marquant du quinquennat de Nicolas Sarkozy, François Hollande prend soin d'organiser pour sa première visite une audience privée, où seront abordées les questions d'ordre international : « *c'est le chef d'État qui rend visite à un autre chef d'État, même s'il s'agit dans le cas présent du souverain pontife (...) il reste dans le cadre qu'il s'est fixé avec les personnalités internationales* »¹⁴³. Dans le dossier de

¹⁴⁰ D'après les témoignages recueillis par le journaliste Marc Tronchot, celui-ci dira que « François Hollande ne fera que tenir une promesse électorale, un acte politique plus qu'idéologique ». Documentaire *Les présidents et Dieu* (2^{ème} partie). Il n'a d'ailleurs pas donné l'impression d'une totale assurance ou conviction sur le sujet, ce qui peut s'apparenter à de l'hésitation ou pire l'image qu'on lui affuble souvent de « mollesse », notamment quand devant les maires de France il a semblé leur proposer « une clause de conscience ».

¹⁴¹ On peut noter que Nicolas Sarkozy retournera devant le Pape lors de son mandat après avoir soulevé la colère du clergé face aux démantèlements des campements de Roms qui ont été ordonnés durant l'été 2010. Cela a été vu de la même manière, comme une manœuvre diplomatique.

¹⁴² Tronchot, *op. cit.* (7), p. 272

¹⁴³ Tronchot, *op. cit.* (7), p. 273

presse disponible sur le site internet de l'Élysée¹⁴⁴, il n'est pas question du titre de « Chanoine de Saint-Jean-de-Latran » et le premier paragraphe insistera sur la légitimité républicaine de ce déplacement en ces termes : « *Le déplacement du Président de la République s'inscrit dans la tradition républicaine, depuis la V^e République, qui a conduit des chefs d'État français à effectuer une visite, auprès du Saint Siège, dans les premières années de leur mandat* ». La délégation a été composée avec soin afin qu'elle ne suscite pas les commentaires qu'avaient entouré la visite de Sarkozy¹⁴⁵. Selon Marc Tronchot, c'est « *une délégation dont la composition apparaît surtout logique, professionnelle sur le plan de l'image et de la communication* »¹⁴⁶. Tout le dispositif représente, selon lui, « *un sans-faute qui laisse à penser que François Hollande, derrière la séquence très diplomatique, n'a jamais considéré ce déplacement comme une formalité ou une corvée quelconque (...) il considère le souverain pontife comme un partenaire possible. (...) un pape avec qui il souhaite travailler sur des sujets concrets, celui du climat*¹⁴⁷. (...) un pape dont la popularité ne peut être indifférente à une politique qui en manque singulièrement »¹⁴⁸. François Hollande ne fera pas de discours au Vatican mais choisira de rapporter son entretien en tête-à-tête avec le Pape, à la presse, à l'Institut Français. Cette décision est tout à fait symbolique et montre la volonté du président de minimiser le cadre religieux de son discours, mais probablement aussi de se démarquer du président Sarkozy.

La déclaration de François Hollande concerne d'une part les relations internationales et il aborde ensuite de manière brève la question de la laïcité. Dans la construction discursive du passage sur laïcité, il choisit de commencer ses phrases par « j'ai confirmé au Pape que » puis « j'ai rappelé que ». Son discours ressemble ainsi à une annonce et non à un raisonnement, un discours élogieux, une plaidoirie, comme cela a pu être le cas avec Nicolas Sarkozy. Il énonce la laïcité comme « la laïcité de la République française » : on pourrait penser que cette manière de dénommer la laïcité

¹⁴⁴ On notera par l'occasion que c'est la seule fois que l'Élysée publiera sur son site un dossier de presse pour une activité de la rubrique « cultes et laïcité ». La portée symbolique, la question sensible de cet évènement semble bien avoir été anticipée.

¹⁴⁵ En effet, Nicolas Sarkozy s'était entouré de l'humoriste Jean-Marie Bigard, ce qui avait été particulièrement commenté.

¹⁴⁶ Tronchot, *op. cit.* (7), p. 273

¹⁴⁷ En novembre, Nicolas Hulot, envoyé spécial du président Hollande pour la protection de la planète, était venu demander au Saint-Siège de mobiliser les États pour le succès de la conférence sur le changement climatique, prévue en 2015 à Paris.

¹⁴⁸ Tronchot, *op. cit.* (7), p. 273

vient souligner une conception de la laïcité spécifique à faire valoir en dehors des murs, à l'étranger, et auprès du Pape. Il a à nouveau parlé des « règles » qui valent pour tous les citoyens, comme il avait parlé lors de son discours à Emile Poulat de « la règle commune ». Comme souvent dans les discours, il définit la laïcité, son rôle : elle garantit le respect de toutes les convictions ; elle permet de vivre ensemble avec les mêmes règles ; elle permet le débat avec tous les cultes ; elle aborde tous les sujets, y compris les plus graves, qui intéressent toute notre société.

Ce discours est ainsi très formel, factuel, rappelons qu'il est, de plus, prononcé à froid. On peut penser que par cette construction du discours ainsi que le lieu de sa mise en scène, tout comme les choix d'organisation de sa visite, François Hollande tente d'ajouter une pierre à son ethos de chef d'État diplomate, en prenant grand soin de se distinguer de son prédécesseur et de son traitement plus « passionnel » de sa première rencontre avec le Pape.

Si son passage au Vatican montre une démarche « diplomatiquement maîtrisée », on a cependant par la suite reproché à François Hollande d'autres séquences, comme celle venue clôturer la journée de recueillement du 11 janvier 2015, suite aux attentats des 7 et 8 janvier. En effet, Jean Baubérot par exemple – qui s'est montré, comme nous l'avons vu, très critique vis-à-vis de Nicolas Sarkozy – s'est dit frappé que « cette grande manifestation d'hommage à la laïcité » se soit terminée dans une synagogue, lieu de culte qui aurait ainsi reçu une sorte de meeting politique, concession au communautarisme selon lui. Il jugera que le président de la République n'avait pas à attendre dans la rue avec un « *signe religieux ostentatoire sur le crâne patientant en attendant le chef d'un gouvernement étranger* ». Pour lui, le fait même que François Hollande portait une kippa (et non un chapeau) est une « entorse » à la laïcité républicaine, bien que « *ce sont certes des détails protocolaires* » cela montre, selon lui, que « *nos gouvernants ne sont pas très sérieux dans leur pratique de la laïcité* »¹⁴⁹.

¹⁴⁹ Régis Debray : « L'esprit du 11-janvier était destiné à ne pas survivre ». La Croix. 6 avril 2015.

❖ **Le thème de la religion et de la laïcité : une stratégie de Nicolas Sarkozy pour se démarquer de ses prédécesseurs, puis une stratégie de François Hollande pour se démarquer de Nicolas Sarkozy**

Nous avons pu voir que Nicolas Sarkozy s'était approprié le thème de la laïcité au regard de la place de la religion dans la société. Les questions religieuses semblent même « obséder le président » et font de lui à ce titre « une véritable exception dans l'histoire de la V^e République », selon Marc Tronchot. Toujours selon lui, les prédécesseurs de Nicolas Sarkozy prenaient « *les questions religieuses avec des pincettes pour ne pas dire qu'ils s'en méfiaient, l'utilisaient rarement à des politiques ou les considéraient plus simplement comme du domaine strictement privé. Avec Nicolas Sarkozy, c'est un sujet qu'il est nécessaire d'aborder dans une société dont il croit sentir l'appétit de spiritualité : mélange d'intuition et d'opportunisme politique* »¹⁵⁰. C'est de cette manière que l'on peut dire que Sarkozy est un président « en rupture » avec ses prédécesseurs sur sa lecture des rapports entre les sphères publiques et religieuses¹⁵¹, c'est aussi l'avis de Jean Baubérot, qui jugera que sa perspective traduit même une rupture qu'il qualifie de « gravissime » avec une tradition d'équilibre¹⁵².

Ainsi l'évocation notamment des racines chrétiennes de l'Occident sera une manière de se démarquer, comme il l'avait déjà fait à une époque par rapport à Jacques Chirac. En effet, Jacques Chirac, qui fera voter la loi sur les signes religieux à l'école en 2004, s'opposera à Nicolas Sarkozy sur les « racines chrétiennes » de l'Europe, notamment soucieux de ne pas ouvrir un second front avec les musulmans¹⁵³.

Pour illustrer cette volonté de Nicolas Sarkozy de se démarquer de ses prédécesseurs (son ?), et d'imposer une nouvelle vision de la posture présidentielle, nous pouvons mentionner cette anecdote, qui n'est pas anodine, que Marc Tronchot rapporte dans son livre : Nicolas Sarkozy ayant découvert le discours du Latran dans l'avion qui l'emmène à Rome demandera à ses conseillers si ce discours ne va pas un peu trop

¹⁵⁰ Tronchot, *op. cit.* (7), p. 250

¹⁵¹ Laïcité: les professions de foi contradictoires de Sarkozy, Charente Libre, Actualités, vendredi 8 février 2008, p. 57

¹⁵² Nicolas Sarkozy est sorti de son rôle d'arbitre, La Croix, no. 38049, Forum et débats, vendredi 9 mai 2008, p. 11

¹⁵³ Marc Tronchot : « Tous les présidents de la Ve ont eu à se préoccuper de religion », Le Figaro, no. 21988, Le Figaro, samedi 18 avril 2015, p. 18

loin. L'un de ses conseillers répondra selon les témoignages : « *On ne va tout de même pas faire du Chirac !* ». Cet argument pèsera¹⁵⁴.

Ses prises de position, au travers des discours comme des interventions télévisées, seraient aussi une manière de se réapproprier, même si cela se fera au prix d'une droitisation de son image, des thèmes qu'une certaine droite parfois extrême avait tendance à confisquer, selon Marc Tronchot¹⁵⁵.

Il est intéressant de constater que François Hollande suivra le même raisonnement de « démarcation » de son prédécesseur Nicolas Sarkozy, vis-à-vis de ce dernier.

Nous l'avons vu dans la manière où il a organisé sa première visite au Vatican. Également, François Hollande, lors de son discours à Emile Poulat, déclarant la mise en place de l'Observatoire national de la laïcité, viendra faire écho au discours du Latran, en tenant des propos volontairement à l'opposé de ceux que Nicolas Sarkozy avait pu tenir. En définissant les missions de l'Observatoire, il précise celle de « *formuler des propositions sur la transmission de la « morale laïque » pour lui donner une place digne d'elle au sein de l'école. **Car le bien et le mal, le permis et l'interdit, existent en-dehors des interprétations qu'en donnent les cultes*** ». Il vient ici rétablir la place de l'école, et affirme la prédominance des valeurs civiles de la République sur celles des religions, quand Nicolas Sarkozy avait fait l'éloge du curé ou du pasteur dans la transmission des valeurs, du bien et du mal par rapport à l'instituteur.

Ainsi, pour Marc Tronchot, le positionnement de François Hollande sur ces questions est tout autre que celui de Nicolas Sarkozy : « *François Hollande se maintient à équidistance des religions (...), même si les racines chrétiennes de l'Europe lui apparaissent indéniables, ce n'est ainsi nullement au président de les rappeler* »¹⁵⁶. Elles n'apparaîtront d'ailleurs jamais dans ses discours. « *Et si les musulmans veulent faire avancer l'islam, le faire progresser pour mieux lui permettre de s'intégrer, c'est avant tout leur travail et pas celui de l'Etat. Ce qui intéressera l'homme d'Etat, c'est la*

¹⁵⁴ Tronchot, *op. cit.* (7), p. 247

¹⁵⁵ Tronchot, *op. cit.* (7), p.251

¹⁵⁶ Tronchot, *op. cit.* (7), p. 275-276

façon dont les religions peuvent s'inscrire dans le champ social, (...) avec l'ambition de faire vivre les Français ensemble »¹⁵⁷.

À travers ces différents discours que nous avons étudiés et mis en parallèle, nous avons pu constater à plusieurs reprises que ces discours étaient « ouverts », qu'ils se répondaient (Sarkozy a ainsi pu répondre à ses propres discours qui avaient lancé la polémique, François Hollande a « répondu » à ceux de Nicolas Sarkozy...), qu'ils étaient en relation avec des extérieurs à eux-mêmes. Selon Alice Krieg-Planque, cette ouverture des discours fait que « *les discours méritent d'être étudiés en tant qu'ils se reconnaissent ou s'ignorent, s'accueillent ou se repoussent* »¹⁵⁸. Il semblerait ainsi que les discours sur le thème de la laïcité et du religieux sont parfois liés, que la construction du discours de chacun peut prendre en compte celle d'un autre. L'argumentation dans le discours est, de cette manière, comme le dit Bakhtine de l'énonciation : « *une réponse à quelque chose et est construite comme telle. Elle n'est qu'un maillon de la chaîne des actes de paroles. Toute inscription prolonge celles qui l'ont précédée, engage une polémique avec elles, s'attend à des réactions actives de compréhension, anticipe sur celle-ci, etc.* »¹⁵⁹.

Sur la question de la place de la religion et de la laïcité, ses discours et le contexte de ses discours ont donc montré en partie que Hollande veut se démarquer de Sarkozy, qui voulait lui-même se démarquer de Jacques Chirac. Chacun tient à laisser son empreinte, s'approprier une vision de la laïcité et sa traduction dans les relations avec le religieux.

c. Les limites de l'utilisation du thème religieux et de la laïcité par les présidents au travers des retombées presse

Au long de nos analyses des discours des deux présidents, nous avons d'ores et déjà pu constater que le traitement de la laïcité et du religieux avait soulevé des questionnements quant à l'adéquation des propos ou de l'attitude des présidents avec le statut présidentiel. Pour aller plus loin, nous avons analysé deux corpus d'articles

¹⁵⁷ Ibid.

¹⁵⁸ Alice Krieg-Planque, *Analyser les discours institutionnels*. Armand Colin. 2012. p.188

¹⁵⁹ Charaudeau, *op. cit.* (2), p.162

de presse concernant d'un côté Nicolas Sarkozy et de l'autre François Hollande avec la laïcité afin de vérifier l'image perçue, à défaut de l'opinion, dans la presse¹⁶⁰.

En analysant le corpus d'articles de presse concernant Nicolas Sarkozy et la laïcité durant son mandat, on peut constater que la plupart (un seul fait exception) donnent un traitement soit neutre et très factuel, soit négatif, voire très négatif des propos, de l'attitude du chef de l'Etat à propos de la laïcité.

Par exemple, pour le *Figaro*, Sarkozy lors du discours de Riyad a tenu des propos qui l'ont amené « à frôler, voire à mordre, la ligne jaune que le chef d'un État laïque est tenu de respecter »¹⁶¹. La presse a aussi discuté de la dimension opportuniste, électorale du comportement de Nicolas Sarkozy envers les catholiques¹⁶².

Pour Jean Baubérot¹⁶³, à propos des discours de Latran, de Riyad et du CRIF, « en affichant ses convictions, Nicolas Sarkozy est sorti de son rôle d'arbitre »¹⁶⁴. Ce spécialiste souvent sollicité par les médias pour commenter l'actualité en rapport avec la laïcité confirmera : « ce que je reproche à Nicolas Sarkozy, c'est de quitter son rôle d'arbitre, notamment lors des discours du Latran et de Riyad. Plusieurs phrases posent problème. Assurer qu'il vaut mieux croire que ne pas croire, alors que l'histoire n'a pas tranché entre les crimes de Staline et ceux de l'Inquisition. Il n'a pas à exprimer ce type de choix philosophique en tant que président de la République »¹⁶⁵. À la fin de son mandat, après les discours mais aussi le débat sur l'identité nationale, celui de « l'islam et la République » porté au nom de la laïcité, son propos sera le suivant : « Nicolas Sarkozy a porté atteinte à la laïcité comme aucun autre président de la Ve République »¹⁶⁶.

En ce qui concerne le mandat de François Hollande (bien qu'il ne soit pas terminé) et les retombées dans la presse sur le thème de la laïcité, le constat est plus nuancé. Les articles sont presque tous neutres, ne dénonçant pas particulièrement les propos ou l'attitude du chef de l'État à cet égard. On notera cependant que François Hollande

¹⁶⁰ Voir annexe 1.1 et 1.2

¹⁶¹ Annexe 1.1 : Sarkozy en Arabie vante l'héritage des religions

¹⁶² Annexe 1.1 : Nicolas Sarkozy à Rome pour ramener à lui les brebis égarées

¹⁶³ Jean Baubérot a été le plus sollicité par la presse pour commenter l'actualité concernant la laïcité et le religieux de Nicolas Sarkozy. On pourrait regretter qu'il n'y ait pas eu d'intervenant supplémentaire, ce qui aurait pu enrichir encore davantage la critique du discours.

¹⁶⁴ Annexe 1.1 : Nicolas Sarkozy est sorti de son rôle d'arbitre

¹⁶⁵ Annexe 1.1 : « La laïcité permet de créer du lien social »

¹⁶⁶ Annexe 1.1 : Le chef de l'État adresse aujourd'hui ses vœux aux autorités religieuses

est souvent associé au gouvernement et au Parti socialiste sur le thème de la laïcité, alors que cela ne l'a pas été pour Sarkozy, qui a pris en charge ces thèmes plus personnellement. Le constat se détériore avec les articles parus en 2015, où la tonalité est plus mitigée envers François Hollande. On lui reproche une formulation contraire à la laïcité¹⁶⁷. Dans un autre article¹⁶⁸, l'auteur fait état des divisions entre le président de la République et le Premier ministre sur la laïcité, ainsi que des hésitations, comme on peut le voir ci-après : « *L'instauration d'une Journée de la laïcité à l'école (on y fera quoi, au juste ?) ne suffit pas à masquer hésitations et divisions sur le diagnostic et la politique à suivre. Comment défendre un modèle national reposant sur la liberté d'expression, la citoyenneté individuelle, la laïcité (que les Français placent désormais avant le suffrage universel dans l'échelle des valeurs à défendre) si sa définition divise les élites, y compris au sommet, les divergences entre le président de la République et son Premier ministre ne contribuant pas à rassurer.* ». La prochaine critique que fera l'auteur à François Hollande concerne ensuite la laïcité dont il fustige « l'ignorance », qui renvoie à une « *laïcité française en mauvais état par ignorance de ses principes et de ses conditions* ». Enfin, un dernier article¹⁶⁹ où Hollande est mentionné juge qu'il se tient à l'écart du débat alors que pourtant c'est un « sujet présidentiel », il semblerait donc qu'on lui reproche son manque d'investissement sur la question (alors qu'on a reproché à Nicolas Sarkozy une « obsession »).

Face à cela, on peut penser que la communication sur ce sujet est périlleuse et que la manière dont Nicolas Sarkozy s'en est occupé n'a pas particulièrement convaincu l'opinion, si la presse reflète celui-ci. Si celle de François Hollande ne l'a au départ pas désavantagée, il semblerait que les désaccords sur cette question avec son camp ainsi que sa distance sur ce sujet commencent à lui être défavorable.

¹⁶⁷ Annexe 1.2 : La laïcité notion biaisée par les politiques

¹⁶⁸ Annexe 1.2 : Typologie illustrée des complices de l'islamisme

¹⁶⁹ Annexe 1.2 : Laïcité, schisme à gauche

Conclusion partielle

Dans cette deuxième partie, nous avons cherché à valider ou non l'hypothèse suivante :

Bien que les présidents aient la même responsabilité concernant la laïcité, celle-ci, prise en charge dans la fonction présidentielle, participe à la construction d'une image et met en évidence des idées politiques qui s'avèrent différentes en fonction du président au pouvoir.

Cette hypothèse a pu être vérifiée, mais on notera tout de même des points communs à cette prise en charge, notamment celui de la stratégie de démarcation à laquelle la laïcité a, pour tous les deux, servi.

En effet, nous avons pu voir que la laïcité était de la responsabilité du chef de l'État en tant que principe constitutionnel dont il est le garant, et en tant que porte-parole des valeurs et de l'intérêt national de la France. Celui-ci poursuit, dans sa fonction, la tradition, et même l'impératif social, d'entretenir des relations avec les différentes religions, relations marquées par des événements récurrents comme la visite au Pape. « Les cultes et la laïcité » sont ainsi considérés comme une activité à part entière, officielle, de la fonction présidentielle, elle figure régulièrement à l'agenda du président – nous l'avons vérifié avec François Hollande.

Cependant, le statut présidentiel laisse un large terrain d'appréciation au président en fonction quant à son degré d'implication dans les sujets religieux et propres à la laïcité. En effet, au-delà du cadre officiel, il est de l'initiative du président de convoquer la laïcité sur d'autres sujets, dans d'autres temporalités, tout comme certains aspects et relations entretenues peuvent rester ambigus et semblent dépendre du parti pris du président en question. De plus, des paramètres paraissent prédisposer le rapport des présidents Nicolas Sarkozy et François Hollande à la laïcité et au religieux. En effet, on a pu voir que la relation et l'intérêt pour les cultes ne sont pas venus pour Nicolas Sarkozy avec la fonction présidentielle mais sont un thème sur lequel il a capitalisé en termes d'image, soucieux d'afficher son identité religieuse et ses convictions. Il faut aussi noter que Nicolas Sarkozy bénéficie d'un fort vote de l'électorat catholique, auprès de qui il fait un score trois fois plus élevé que chez les « sans-religion ». Tandis que pour François Hollande, le thème de la laïcité lui vient plutôt en héritage de son parti politique, reconnu comme élément identitaire historique du Parti Socialiste. Cet

héritage a probablement participé à ses engagements et à son positionnement quant à la laïcité en tant que candidat à l'élection présidentielle.

Dans les discours présidentiels étudiés, la laïcité a bien été prise en charge et promue par Nicolas Sarkozy et François Hollande, parfois utilisée de la même manière, lorsqu'il s'agit de construire son sens, sa définition. La mobilisation de la laïcité dans leur discours nous a amenés ainsi à penser qu'elle participe à incarner la fonction présidentielle. Elle participe également à l'argumentation des deux présidents afin de légitimer et convaincre l'opinion de leurs actions, leurs propos, leurs idées.

Au-delà de cette stratégie discursive commune, il y a, sur le fond, deux angles différenciant profondément leur attitude et le message principal qu'ils ont choisi de transmettre concernant la laïcité. Nous avons ainsi pu constater que Nicolas Sarkozy a fait prévaloir des idées qui sont principalement celles d'une « laïcité positive » envers les religions et a cherché à entretenir une mémoire religieuse collective, celle de la chrétienté, montrant ainsi un attachement certain à la religion et « aux racines chrétiennes de la France » (ce qui aura pu être critiqué et jugé inadéquat face à son rôle de président de la République). Il s'est construit autour de la laïcité une image d'homme aux traits religieux, conservateur d'une certaine identité chrétienne de la France, mais au final paradoxale avec le cadre plus large de son attitude générale. Si démontrer son attachement à la religion, et même sa foi, était une façon pour lui d'obtenir un jugement positif de l'opinion, le visage du « chrétien identitaire » n'aura pas été son registre le plus convaincant car difficile à rendre compatible avec d'autres marqueurs que l'opinion avait déjà intégrés, son image « bling-bling » notamment. Quant à François Hollande, ses discours en rapport avec la laïcité ont été marqués par l'éloge du droit, de la règle, correspondant à l'idée, à la représentation qu'il se fait de la laïcité et qu'il souhaite transmettre, se construisant ainsi une image d'un homme valorisant la primauté du droit. Un autre aspect de l'image que François Hollande a souhaité construire et transmettre, est celui du traitement très diplomatique du religieux, illustré par sa visite au Vatican, où il aura pris grand soin de se distinguer de son prédécesseur (bien que d'autres séquences, comme celle venue clôturer la journée de recueillement du 11 janvier 2015 suite aux attentats des 7 et 8 janvier, ne seront pas aussi bien reçues).

Nous avons ainsi pu déterminer des points montrant les différences saillantes dans le positionnement des deux présidents face à la laïcité. Il n'en reste cependant pas moins

que la laïcité a fait partie d'une stratégie commune de démarcation, chacun tenant à s'approprier une vision de la laïcité et sa traduction dans les relations avec le religieux. En effet, Hollande a cherché à se démarquer de Sarkozy, qui lui-même souhaitait se démarquer de Jacques Chirac.

Enfin, si la mobilisation de la laïcité dans les discours leur a permis d'asseoir leurs idées, leur vision et leur image, et ainsi se distinguer, nous avons aussi pu entrevoir les limites de l'utilisation (ou de la non-utilisation) de ce thème et de celui du religieux, au regard notamment des retombées que les deux présidents ont eu dans la presse. Si Nicolas Sarkozy a eu majoritairement des retombées négatives, François Hollande, lui, n'a au départ pas été désavantagé, mais il semble commencer à être en difficulté. Face à ces éléments, on peut considérer que la communication sur ce sujet reste un défi.

CONCLUSION

La laïcité est une notion particulièrement riche. Elle recouvre à la fois un sens républicain, solennel – qui fait d'elle un principe accepté et qui fait même consensus dans l'opinion – tout en étant une notion controversée, puisqu'elle se trouve au cœur de nombreux débats, des controverses qui ne semblent parfois pas permettre de trancher quant à sa définition et son champ d'application, dont les enjeux restent toujours contemporains. À cette ambiguïté s'ajoute le fait que la laïcité circule dans la parole médiatique mais aussi dans la parole politique, dont la pluralité des acteurs nous a très vite amenés à penser que chacun se l'était appropriée, en en faisant un objet tout autant politique et différenciant, alors même qu'il est consensuel et communément utilisé. La dimension politique, la « politisation » de la laïcité a ainsi été centrale à cette étude, notamment du fait que les responsables politiques, élus de la Nation, sont les premiers concernés par la séparation des pouvoirs politiques et religieux, et par la défense et la « promotion » des principes républicains dans lesquels la laïcité s'inscrit. Le chef de l'État, à ce titre, est particulièrement enclin à communiquer et à prendre en compte la laïcité dans sa fonction. Nous avons donc étendu notre questionnement autour de la laïcité, à sa traduction comme argument rhétorique présidentiel, en faisant un parallèle entre les mandats (et les discours) de Nicolas Sarkozy et François Hollande. Nous nous étions donc globalement demandé si la laïcité devenait bien un argument politique et comment ce phénomène se traduisait dans la fonction présidentielle.

Notre première hypothèse reposait sur le constat que la laïcité avait cet aspect paradoxal d'être à la fois consensuelle et en même temps un objet de controverse, caractérisant le flou idéologique qui l'entoure. Nous postulions aussi que la laïcité était spécifique par sa mutation en argument politique – alors qu'elle est à l'origine un principe, une valeur – permettant d'alimenter le positionnement des responsables politiques qui l'utilisent. Cette hypothèse a pu être vérifiée. D'une part car nous avons vu que le flou et la controverse étaient clairement traduits par la mobilisation de la laïcité dans la presse (particulièrement propice à la controverse par la confrontation des points de vue qu'elle met en scène), où la laïcité n'a pas de définition stable mais est constamment nuancée, où les différentes manières de la formuler rendent compte de dissonances, où elle est, de plus, souvent convoquée dans un cadre lexical à

tonalité interrogative, et enfin, à cela s'ajoute « la toile d'araignée » de thématiques pour lesquelles la laïcité est sollicitée. Cet ensemble de caractéristiques favorise la controverse et démontre bien son flou sémantique. Cependant, malgré ces ambiguïtés, on peut déterminer, dans l'usage de la laïcité, un lexique commun autour des valeurs de la République, du socle fondateur de l'identité française. Cette représentation partagée de la laïcité par les journaux nous ramène face à son essence même, qu'on qualifie en ce sens de « consensuelle ». La dialectique entre controverse et consensus républicain est un préalable pour comprendre l'usage de la laïcité comme « argument politique ». En effet, la controverse permet d'entrevoir que les responsables politiques se positionneront à ce sujet, et l'aspect consensuel va conférer à la laïcité une force particulière, persuasive, devenant ainsi un argument d'autorité pour défendre l'opinion que l'on propose ou critique en la juxtaposant à d'autres thèmes. Nous l'avons démontré avec l'exemple du Front National, dont la dénonciation de l'islamisme au nom de la laïcité est un moyen de dénoncer l'immigration d'une façon bien plus acceptable pour l'électorat, comme nous l'avons démontré au travers des discours de Nicolas Sarkozy et François Hollande pour les élections présidentielles, où la laïcité a pour chacun servi d'argument politique électoral, bien que suivant des angles distincts : « la laïcité attaquée » pour Sarkozy et la laïcité comme engagement et devoir présidentiel pour Hollande.

Notre deuxième hypothèse reposait sur « la prise en charge » dans la fonction présidentielle de la laïcité, au travers des deux derniers présidents Nicolas Sarkozy et François Hollande, qui participerait à la construction de leur image présidentielle, mais mettrait aussi en évidence des idées politiques différentes en fonction du président au pouvoir, traduisant la logique que nous avons précédemment décrite. Cette hypothèse a pu être vérifiée mais mérite d'être nuancée. Le président de la République tient cette position particulière vis-à-vis de la laïcité du fait qu'il en devient « responsable » – puisqu'il est le garant et le premier porte-parole des valeurs de la France, mais aussi plus concrètement puisqu'il est amené à entretenir des relations avec les différents représentants des cultes – mais qu'il accède à cette fonction en ayant un bagage politique qui semble éclairer ses choix présidentiels (actes, discours, etc.) quant à la laïcité. Ainsi, Nicolas Sarkozy a démontré par le passé un certain intérêt pour les cultes, qui s'est notamment traduit dans « l'affichage » de ses relations, de son identité religieuse et de ses convictions. Tandis que François Hollande semble hériter de

l'orientation de son parti, dont la laïcité est reconnue comme un élément identitaire historique. En étudiant leurs discours, il apparaît que Nicolas Sarkozy et François Hollande mobilisent tous deux la laïcité, construisant son sens, rappelant sa définition, nous permettant effectivement de penser qu'elle participe à la construction de leur image présidentielle. Elle participe également dans une logique d'argumentation à légitimer et convaincre l'opinion de leurs actions ou de leurs idées. Nous avons d'ailleurs pu déterminer deux axes très différents caractérisant l'image et le message que chacun a voulu porter concernant la laïcité. Pour Nicolas Sarkozy, il s'agit principalement de faire valoir une « laïcité positive » et d'entretenir une mémoire religieuse collective chrétienne, démontrant son attachement à la religion, lui construisant une image aux traits religieux. Tandis que pour François Hollande, il s'agit principalement de faire l'éloge du droit, de la règle, se construisant l'image d'un homme valorisant la primauté du droit, et qu'on peut mettre en parallèle avec l'image de diplomate qu'il a également tenté de concrétiser dans ses relations avec les représentants des cultes, notamment avec le Pape. Si les deux approches dans leur discours sont donc bien différentes, ces discours les rapprochent cependant, dans le sens où tous deux semblent avoir suivi la même volonté, la même logique de démarcation vis-à-vis de leur prédécesseur : Hollande a clairement souhaité se démarquer de Sarkozy, qui lui-même souhaitait se démarquer de Chirac, chacun tenant à s'approprier une vision de la laïcité et sa traduction dans les relations avec le religieux. Par ailleurs, si nous avons pu affirmer que l'usage de la laïcité dans leur discours participait à la construction de leur image présidentielle, on ne peut que reconnaître qu'elle les a aussi desservis. L'image « religieuse » qu'aurait pu construire Nicolas Sarkozy par ses discours ne semble pas avoir convaincu, car jugée incompatible avec d'autres marqueurs, notamment son côté « bling-bling », que l'opinion avait déjà intégrés. Nicolas Sarkozy a eu, de plus, majoritairement, des retombées négatives dans la presse sur ce thème, et son attitude, ses propos seront même jugés inadéquats avec son rôle de président de la République. Si François Hollande semble recevoir un jugement moins sévère que son prédécesseur au sujet de la laïcité, il n'en reste pas moins qu'il connaît aussi des séquences moins bien reçues, et que dans la presse les désaccords sur cette question avec son camp ainsi que sa distance sur le sujet commencent à lui être défavorable.

Si cette étude nous a donné quelques réponses sur l'usage politique de la laïcité dans les discours, nous pourrions compléter ces résultats avec une analyse de l'électorat que nous n'avons que brièvement évoquée. En effet, nous avons vu que Nicolas Sarkozy bénéficiait d'un fort vote de l'électorat catholique en 2007, cet électorat l'a-t-il suivi ensuite après cette stratégie « pro-religieuse » ? Nous pourrions également élargir le spectre des discours étudiés afin de vérifier et peut-être découvrir d'autres points d'ancrage stratégiques des présidents. Une autre perspective d'élargissement de cette étude, serait de se concentrer sur les discours médiatiques et politiques traitant de la laïcité en lien avec « l'islam », dont nous avons vu que cette thématique était devenue centrale parmi celles reliées à la laïcité.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

Aristote, *Rhétorique*, traduction française, Tel-Gallimard. Paris. 1991.

Bauer Julien, *Politique et religion*. Que sais-je ? PUF. 1999. 126p.

Charaudeau Patrick, *La laïcité dans l'arène médiatique. Cartographie d'une controverse sociale*. INA Editions. 2014. 178p.

Charaudeau Patrick, *Le discours politique : les masques du pouvoir*. Paris, Vuibert 2005. 256p.

Gauchet Marcel, *La religion dans la démocratie. Parcours de la laïcité*. Première parution en 1998. Collection Folio essais (n° 394), Gallimard, 176p.

Kessel Patrick, *Ils ont volé la laïcité !*, Paris : Jean-Claude Gawsewitch, 2012.

Krieg-Planque Alice, *Analyser les discours institutionnels*. Armand Colin. 2012. 238p.

Lamine Anne-Sophie, *Quand le religieux fait conflit. Désaccords, négociations ou arrangements*. PUR. 2014

Lorcerie Françoise, « Usages publics de l'islam en France : entre altérité et établissement » dans *Quand le religieux fait conflit. Désaccords, négociations ou arrangements*. PUR. 2014

Maarek Philippe J., *Communication et marketing de l'homme politique*, Lexis Nexis Litec, 3^e édition, 2007, 466p.

Machelon Jean-Pierre, *La laïcité de demain : exclure ou rassembler ?*, CNRS Editions, Paris, 2012. 63p.

Poulat Emile, *Notre laïcité ou les religions dans l'espace public*, Desclée De Brouwer, Essai, 2014, 90p.

Riutort Philippe, *Sociologie de la communication politique*, Editions La Découverte, Paris, 2007, 121p.

Tronchet Marc, *Les présidents face à Dieu*. Calmann-lévy. 2015. 288p.

ARTICLES DANS UNE REVUE

Balibar Etienne, « Dissonances dans la laïcité », *Mouvements* 2004/3 (n°33-34), p.148-161.

Bourdin Ceslas, « La République, les religions, l'espérance, Nicolas Sarkozy », « Recensions. », *Revue d'éthique et de théologie morale* 2/2005 (n°234), p. 117-140

Dargent Claude et Michelat Guy, « Les électors sociologiques : le vote des catholiques », Cevipof, n°12, février 2012.

Ferhat Ismail, « Toujours au centre ? Le PS et la laïcité, du Congrès d'Epinais à la loi de 2004 », NOTE n° 163 - Fondation Jean-Jaurès - 9 avril 2013

Willaime Jean-Paul, « Les médias et les mutations contemporaines du religieux ». In: *Autres Temps. Cahiers d'éthique sociale et politique*. N°69, 2001. pp. 64-75.

ARTICLES DANS LA PRESSE

Les mots biaisés de Marine Le Pen, Culture & idées, Le Monde, 31.01.2015.

Le FN n'est plus le même, mais a-t-il vraiment changé ?, Culture & idées, Le Monde, 20.09.2012

Au Mont-Saint-Michel Nicolas Sarkozy place sa campagne sous le signe de la spiritualité, Le Monde.fr, 15.01.2007

Le PS ne sait plus à quelle laïcité se vouer, Le Monde, 25 avril 2015.

Le fou de dieu, Marianne, no. 559, Événement, samedi 19 janvier 2008, p. 10

Les thèmes du voyage. La laïcité. Nicolas Sarkozy défendra devant le pape son attachement à une « laïcité positive ». Dossier. La visite apostolique de Benoît XVI en France. La Croix, no. 38154, Événement, vendredi 12 septembre 2008, p. 4

Laïcité, schisme à gauche, Libération, Événement, lundi 22 juin 2015, p. 2-3

Décryptages Débats « Inscrire la loi de 1905 dans la Constitution ? : Elisabeth Badinter « Avec cette idée, on ne laisse plus la laïcité à Mme Le Pen », Le Monde, Dialogues, vendredi 27 janvier 2012, p. 20

Un retour à la laïcité normale ?, Le Monde, Analyses, samedi 19 mai 2012, p. 16

Jean Baubérot, Le discours de Nicolas Sarkozy porte atteinte à la laïcité, Le Monde.fr, Mardi 22 janvier 2008

Le livre-choc de Nicolas Sarkozy, Le Figaro, no. 18729, Le Figaro Magazine, samedi 23 octobre 2004, p. 44-47

Régis Debray : « L'esprit du 11-janvier était destiné à ne pas survivre ». La Croix. 6 avril 2015.

Laïcité: les professions de foi contradictoires de Sarkozy, Charente Libre, Actualités, vendredi 8 février 2008, p. 57

Nicolas Sarkozy est sorti de son rôle d'arbitre, La Croix, no. 38049, Forum et débats, vendredi 9 mai 2008, p. 11

Marc Tronchot : « Tous les présidents de la Ve ont eu à se préoccuper de religion », Le Figaro, no. 21988, Le Figaro, samedi 18 avril 2015, p. 18

DOCUMENTAIRES

« Les présidents et Dieu ». Auteur-réalisateur Marc Tronchot. Diffusé le 8 avril 2015 sur Planète +.

« Liberté, égalité, laïcité ? », Envoyé spécial. Diffusé sur France 2 le 21 mai 2015.

SITES INTERNET

Debray Régis, « L'enseignement du fait religieux : définition et problèmes » les 5,6 et 7 novembre 2002. Mis à jour le 15 avril 2011. <http://eduscol.education.fr/cid46334/le-fait-religieux-%A0-definitions-et-problemes.html>

Europresse (base de données pour la presse) : <http://www.europresse.com/>

Herla Anne, *Politique et religion à la Modernité : Machiavel, Hobbes et Spinoza*. Février 2010. <http://culture.ulg.ac.be>

Légifrance : <http://www.legifrance.gouv.fr/>

- La Constitution
- Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat.

Vie Publique :

- L'Etat et les cultes. <http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/etat-cultes-laicite/index/>
- Le président de la République <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/fonctionnement/president-republique/role/quel-est-role-du-president-republique-institutions.html>

DICTIONNAIRE & ENCYCLOPEDIE

Dupriez Bernard, Les procédés littéraires (Gradus). 10/18. 1984. 544p.

Encyclopædia Universalis (article « Laïcité » par Emile Poulat et Jean Baubérot)

Larousse (en ligne : <http://www.larousse.fr/>)

SONDAGES

IFOP, « Les français et la laïcité », février 2015

IPSOS, « Fractures françaises », avril 2015

TNS Sofres, Baromètres de février et mars 2015,

TNS Sofres, « Perception de l'identité, de la laïcité et de la diversité en France », mars 2013

TNS Sofres, « Les Français et la laïcité » février 2005

DISCOURS

Discours de Nicolas Sarkozy à Dijon le 23 avril 2007

Discours de Nicolas Sarkozy à Rome : Palais du Latran le 20 décembre 2007

Discours de Nicolas Sarkozy au dîner annuel du CRIF le 13 février 2008

Discours de Nicolas Sarkozy à La Chapelle en Vercors le 12 novembre 2009

Discours de Nicolas Sarkozy à Marseille le 19 février 2012 (discours de campagne)

Discours de François Hollande au Bourget le 22 janvier 2012 (discours de campagne)

Déclaration de François Hollande lors de la remise de la légion d'honneur à Emile Poulat, le 9 décembre 2012.

Déclaration à la presse de François Hollande lors de la visite au Vatican le 24 janvier 2014

Discours de François Hollande lors du dîner du CRIF le 23 février 2015

Voir à l'annexe 3 pour le reste des discours de François Hollande

Discours de Jean-Louis Debré lors de la cérémonie d'investiture de François Hollande, le 15 mai 2012

AUTRES

Compte-rendu des *4èmes Rencontres de la laïcité* du groupe socialiste à l'Assemblée nationale.

Dossier de presse de la visite du président au Saint-Siège le 24 janvier 2014
<http://www.elysee.fr/assets/pdf/Dossier-de-presse-Vatican.pdf>

ANNEXES

ANNEXE 1 : La laïcité dans la presse	82
1.1 La laïcité dans la presse	82
1.2 La laïcité et Sarkozy (2007-2012)	86
1.3 La laïcité et Hollande (2012-2015)	95
ANNEXE 2 : Analyse des discours	104
Nicolas Sarkozy	105
François Hollande	119
ANNEXE 3 : Le recensement des activités liées aux cultes et à la laïcité du président de la République	127

ANNEXE 1 : La laïcité dans la presse

1.1 La laïcité dans la presse

Articles sélectionnés parmi les premières occurrences à la recherche du mot clé « laïcité » dans le moteur de recherche de la base de données *Europresse* entre janvier 2015 → 1^{er} septembre 2015

Nous avons tenté, non sans difficultés, de déterminer des thématiques auxquelles la laïcité est rattachée et traitée dans ces articles :

- A - La notion même de la laïcité (signification, valeurs, loi de 1905...) : 17
- B - Laïcité et école (citoyenneté, enseignement des faits religieux, sorties scolaire..) : 4
- C - Laïcité et l'université (voile) : 2
- D - Laïcité et les repas de substitution : 6
- E - Laïcité et « islamophobie et antisémitisme » : 1
- F - Laïcité et islam et musulmans : 8
- G - Laïcité et fanatisme/intégrisme/islamisme¹⁷⁰ : 3
- H - La laïcité en fonction des groupes/personnalités politiques : 17
- I - La laïcité et le 11 janvier : 6
- J – Autre : 3

Total : 41

¹⁷⁰ Il paraît évident que comme ce ne sont pas les mêmes mots, ces termes désignent des choses différentes (voir http://www.lemonde.fr/international/article/2001/10/08/integrisme-fondamentalisme-et-fanatisme-la-guerre-des-mots_229565_3210.html). Cependant pour un souci de synthèse nous les avons regroupé car toujours ils sont toujours traités dans un sens négatif de l'islam.

	DATE	TITRE	PRESSE	THEMES
1	1 septembre 2015	La progression de l'hostilité à l'égard de l'islam Le respect mutuel des croyants et des incroyants Les conditions concrètes du bonheur commun Les sept défis de notre temps Laïcité : quels sont les véritables enjeux, plus d'un siècle après la loi de 1905 ?	L'Humanité	(A) – (F)
2	31 août 2015	Rentrée scolaire : la laïcité à marche forcée	Le Monde	(B) (C)
3	31 août 2015	Cantines scolaires : hypocrisies à la carte	Marianne	(D)
4	21 août 2015	Jégo : "Le menu végétarien permet à la France laïque de sortir de l'affrontement"	Le Point	(D)
5	17 août 2015	Jean Baubérot: "Dans la laïcité historique, il y a toujours eu une prise en compte des croyances"	Les Inrocks	(D)
6	16 août 2015	Comment droite et gauche jouent à un jeu de ping-pong géant avec la notion de laïcité depuis le milieu des années 1980	Atlantico	(A) (D) (H) (F)
7	11 août 2015	Le menu sans porc dans les cantines scolaires de Chalon-sur-Saône en débat au tribunal	Le Monde	(D)
8	3 août 2015	« La non-instrumentalisation de la laïcité dans le débat public est un préalable »	La Gazette des communes	(A)
9	27 juillet 2015	Que mesure-t-on quand on mesure la haine?	Libération	(E)
10	24 juillet 2015	Contre tous les intégrismes, vite Une grande charte de la laïcité !	Marianne	(A) (G) (I) (H)
11	10 juillet 2015	Nuit du ramadan à Paris, 14 ans de polémiques	Le Monde	(J) (F)
12	1 juillet 2015	L'Observatoire de la laïcité publie son deuxième rapport annuel	Bulletin Quotidien	(B) (J)
13	29 juin 2015	LAÏCITÉ Mémento à l'usage des élus et des collectivités	La Gazette des communes	(J)

14	24 juin 2015	Gauche et islam : la fracture laïque	Le Figaro	(F) (H)
15	22 juin 2015	Laïcité, schisme à gauche	Libération	(H)
16	22 mai 2015	Typologie illustrée des complices de l'islamisme	Marianne	(G)
17	19 mai 2015	Laïcité à l'université : la lutte dans les classes	Les Echos	(C)
18	11 mai 2015	Cesser de jouer avec la laïcité	Huffington Post	(I) (H)
19	8 mai 2015	La laïcité, une valeur de gauche passée à droite	Le Monde	(H)
20	25 avril 2015	Le PS ne sait plus à quelle laïcité se vouer	Le Monde	(A) (H)
21	9 avril 2015	Régis Debray : « L'esprit du 11-janvier était destiné à ne pas survivre »	La Croix	(I)
22	6 avril 2015	"Il est temps de rappeler ce que c'est, la laïcité..."	La Provence	(A)
23	1 avril 2015	La laïcité, une valeur à (re)définir pour la traduire en actes	La Gazette des communes	(I) (A)
24	28 mars 2015	La laïcité: notion biaisée par les politiques	Libération	(H) (A)
25	25 Mars 2015	Le contexte électoral favorise une vision répressive de la laïcité à l'école	Le Monde	(D) (B)
26	20 Mars 2015	Laïcité punitive de Sarkozy, l'UMP dans ses petits souliers	Libération	(H)
27	12 Mars 2015	Crispations autour de la laïcité	La Croix	(A) (H)
28	27 février 2015	Il n'appartient pas à l'Etat d'organiser le culte musulman	Le Monde	(A) (F)
29	13 février 2015	Quelle laïcité pour demain ?	L'Humanité	(B)
30	12 février 2015	Laïcité/islam. Les enjeux du dialogue	Pelerin	(F)
31	8 février 2015	Laïcité, sport de combat ?	Sud Ouest	(I) (A)
32	6 février 2015	« Le fanatique ne tient aucune distance entre son être et ses croyances »	L'Humanité	(G)
33	5 février 2015	Cette laïcité qui bouscule tout le paysage politique	Les Echos	(I) (A) (H)

34	2 février 2015	Laïcité. Oui, mais laquelle ?	Télérama	(A) (H)
35	31 janvier 2015	Les mots biaisés de Marine Le Pen	Le Monde	(H)
36	22 janvier 2015	Faut-il remettre la laïcité sur le métier ?	Libération	(H)
37	11 janvier 2015	A quelle laïcité se vouer?	Le Monde	(A) (F)

...Et quelques articles supplémentaires qui ont retenu notre attention

38	29 nov. 2014	«La présence de la religion est désormais jugée insupportable»	Libération	(A) + du point de vue du droit
39	28 février 2014	Historien, sociologue et spécialiste des religions, Jean Baubérot interroge dans son livre Une si vive révolte (1) les enjeux tantôt conflictuels, tantôt pacifiés des rapports entre politique et fait religieux	L'Humanité	(A) (H)
40	5 janvier 2013	La laïcité sur le qui-vive	Le Monde	(A) (F) (H)
41	5 février 2012	Laïcité ou pas, les religions pèsent encore sur la politique française	Atlantico	(H)

1.2 La laïcité et Sarkozy (2007-2012)

Articles sélectionnés parmi les 40 premières occurrences à la recherche #laïcité #sarkozy dans le moteur de recherche de la base de données *Europresse*

	DATE	TITRE	PRESSE	THEMES	Tonalité (+/-)
1	25 janvier 2012	Le chef de l'État adresse aujourd'hui ses vœux aux autorités religieuses	L'Humanité	Jean Baubérot, laïcité, Sarkozy	- - -
2	16 avril 2011	La «laïcité positive» face aux risques de la laïcité « restrictive »	Le Monde	Changement de positionnement de Sarkozy depuis Latran (et des débats sur l'islam), une vision de la laïcité plus dure	-
3	29 mars 2011	La gauche doit refuser la laïcité identitaire de Sarkozy...	Libération	Jean Baubérot, laïcité, identité nationale et islam	-
4	23 dec. 2010	Quand le président parle à Dieu	Le Point	Rapport de Sarkozy à la religion, ses convictions, ses rencontres, son entourage..	+
5	15 dec. 2010	Les politiques contraints de se positionner sur la laïcité	Le Monde	Affirmation de l'islam et crispations identitaires conduisent les partis à une réflexion sur la place des religions	=
6	8 octobre 2010	Nicolas Sarkozy à Rome pour ramener à lui les brebis égarées	Libération	Sarkozy et l'électorat catho : démarche opportuniste de Nicolas Sarkozy + sujets de désaccord avec cet électorat	- -
7	12 septem	Les thèmes du voyage. La laïcité. Nicolas Sarkozy	La Croix	Retrace le parcours idéologique de NS sur la laïcité et la religion	=

	bre 2008	défendra devant le pape son attachement à une « laïcité positive ».			
8	8 septembre 2008	« La laïcité permet de créer du lien social »	Sud Ouest	Jean Baubérot, laïcité, Sarkozy	=
9	9 mai 2008	Nicolas Sarkozy est sorti de son rôle d'arbitre	La Croix	Jean Baubérot critique des discours de Sarkozy	-
10	1 mars 2008	Face-à-face	L'Humanité l'hebdo	Débat sur la traduction des propos de NS : révision de la loi de 1905 ? financement des cultes, apport de la religion...	=
11	8 février 2008	Laïcité: les professions de foi contradictoires de Sarkozy	Charente libre	Etat des lieux : sectes, Latran, Riyad..	=
12	26 janvier 2008	M. Sarkozy, la laïcité et la « religion civile »	Le Monde	Analyse d'Henri Tincq des discours de Latran et Riyad	=
13	22 janvier 2008	Le discours de Nicolas Sarkozy porte atteinte à la laïcité	Le Monde	Jean Baubérot qualifie les atteintes à la laïcité dans les discours de NS	-
14	19 janvier 2008	Le fou de dieu	Marianne	Critique des discours de Latran et Riyad	- -
15	15 janvier 2008	Sarkozy en Arabie vante l'héritage des religions	Le Figaro	Discours de Riyad, « politique de civilisation »	=

Il s'agit ici de réaliser une brève analyse chronologique des retombées presse des actions et discours de Nicolas Sarkozy quant à ses prises de position sur la laïcité

15/ Sarkozy en Arabie vante l'héritage des religions

- Lexique associé au discours : « intonation d'un sermon », « des mots d'un œcuménisme pour le moins inhabituel »

- Le positionnement du Figaro ici ne condamne pas précisément le discours de Nicolas Sarkozy, mais assure plutôt qu'il frôle voire mord la ligne jaune que le chef d'un Etat laïque est tenu de respecter. Le Figaro parle d'un œcuménisme inhabituel, des propos qui ont pris l'intonation d'un sermon sans pour autant y ajouter un jugement clair. On peut penser que le Figaro reste prudent et préfère rapporter les paroles du président que de les commenter.

14/ Le fou de dieu

- Lexique associé à Sarkozy : « chantre des religions », « le zèle missionnaire du président de tous les Français », discours d'un « d'un prêcheur » plutôt qu'un « président de la République d'un Etat laïc », « ferveur présidentielle », « un croyant authentique », « figure de pratiquant " à la carte " », « un drôle de paroissien »
 - Retournement de son image qui est moquée
- Tonalité : un discours qui « choque » : les observateurs (Riyad), l'ensemble du monde enseignant (Latran)
- Critique du « souci constant du président de la République de faire valoir la positivité des " croyances " »
- Positionnement des 4 tribunes associées à l'article quant au(x) discours de Sarkozy :
 - Catherine Kintzel : philosophe : -
 - Martine Gozlan, journaliste : -
 - Guy Coq, philosophe : -
 - Chantal Delsol, philosophe : +

13/ Le discours de Nicolas Sarkozy porte atteinte à la laïcité

Les jugements du discours de Nicolas Sarkozy : « Le discours de Nicolas Sarkozy porte atteinte à la laïcité dans la mesure où il n'est pas philosophiquement neutre, mais privilégie les convictions religieuses au détriment d'autres convictions, au lieu de respecter toutes les croyances, toutes les convictions, comme cela est dit dans le préambule de la Constitution française. » « J'estime qu'il parle de laïcité positive à partir d'une conception de l'histoire qui n'est pas de l'histoire scientifique. », « une réponse politiquement contestable, voire dangereuse. », « ce n'est pas le constat que je mets en question, mais c'est une réponse néocléricale à ce constat qui privilégie des

espérances religieuses sur d'autres espérances », « on peut avoir certaines inquiétudes, puisque dans le discours du Latran, il est question de "favoriser" l'expression de la religion, ce qui va plus loin que garantir sa libre expression », « Nicolas Sarkozy comme individu a le droit de privilégier une morale religieuse, il n'a pas à le faire en tant que président de la République ».

12/ M. Sarkozy, la laïcité et la « religion civile »

Article apaisé, essayant de traduire les idées de Sarkozy en y expliquant les aspects positifs et négatifs. « Au nom d'une « laïcité positive », en fait néocléricale dans la bouche de M. Sarkozy, est-ce à l'Etat de suppléer ce que le discours religieux a perdu de pertinence et de capacité à convaincre ? »

11/ Laïcité: les professions de foi contradictoires de Sarkozy

« une soixantaine de syndicats d'enseignants, et d'associations, dont la Ligue de l'enseignement, la CGT, l'UNSA, la FSU, l'Unef et les francs-maçons du Grand Orient (GODF) ont lancé mardi un «appel laïque» dans lequel ils dénoncent «la mise en cause inacceptable du principe constitutionnel de la laïcité» illustrée par «les déclarations récentes de M. Sarkozy, mêlant ses convictions personnelles et sa fonction présidentielle». »

« Nicolas Sarkozy a offert ces dernières semaines une lecture des rapports entre les sphères publiques et religieuses très personnelle et en rupture avec celle de ses prédécesseurs à l'Elysée. »

Liste les différentes actions de Nicolas Sarkozy qui montrerait son insistance « à inscrire le fait religieux dans la vie publique, alors que la laïcité le confine à la sphère privée peut nourrir «des inquiétudes »

9/ Nicolas Sarkozy est sorti de son rôle d'arbitre

Jean Baubérot à propos des discours du Latran, Riyad et du CRIF : « Je sais que ces récents discours ont eu aux oreilles de beaucoup de croyants », « l'agréable douceur du chant des sirènes », « ces récentes prises de parole officielles du président m'ont **choqué** », « preuve de **l'incompétence** foncière de l'État en matière de religion », « Sa perspective traduit même une **rupture** que je qualifie de **gravissime** avec une tradition d'équilibre qui permettait à la République de fonctionner et d'aborder les changements auxquels nous sommes confrontés »

« le président a posé la bonne question, celle de la diversité dans nos sociétés développées. Mais il a apporté une **mauvaise réponse** en fondant cette politique sur une transcendance. », « en affichant ses convictions, **Nicolas Sarkozy est sorti de son rôle d'arbitre.** »

8/ « La laïcité permet de créer du lien social »

Jean Baubérot, encore appelé par les médias pour commenter l'actualité donne son point de vue sur les fautes de Nicolas Sarkozy par rapport aux faits passés sur la laïcité :

« Ce que je reproche à Nicolas Sarkozy, c'est de quitter son rôle d'arbitre, notamment lors des discours du Latran et de Riyad. Plusieurs phrases posent problème. Assurer qu'il vaut mieux croire que ne pas croire, alors que l'histoire n'a pas tranché entre les crimes de Staline et ceux de l'Inquisition. Il n'a pas à exprimer ce type de choix philosophique en tant que président de la République », « le cas du discours du Latran, repose sur un déroulé historique faux »

La « repentance de Sarkozy » : « C'est un divorcé qui a envie de dire : « Je suis aussi un bon catholique. » Pour des raisons politiques aussi. Il a pensé que cela l'aiderait à reconquérir son électorat après son divorce. Mais il y a un aspect plus permanent, lié à son libéralisme. Selon lui, l'État n'est qu'un gestionnaire. La morale, les valeurs, l'espérance, c'est aux religions de les prendre en charge. »

7/ Les thèmes du voyage. La laïcité. Nicolas Sarkozy défendra devant le pape son attachement à une « laïcité positive ».

Avant l'arrivée du Pape à l'Élysée, La Croix retrace les polémiques causées par les propos de Nicolas Sarkozy depuis son arrivée à la présidence de la République. Le ton est particulièrement neutre, traitement très factuel.

6/ Nicolas Sarkozy à Rome pour ramener à lui les brebis égarées

Cet article se consacre largement à discuter de la dimension opportuniste, électorale du comportement de Nicolas Sarkozy envers les catholiques : « Pas certain cependant que cela suffise à convaincre les « cathos » de voter pour lui ». On ne parle pas que de ses idées et propositions mais de sa personne : « Dès le début de son quinquennat, le goût affiché du nouveau président pour l'argent et les puissants avait choqué les catholiques ».

Dans ce contexte « electoral », le journal convoque les instituts de sondage : «les polémiques de l'automne 2009 sur l'homosexualité de Frédéric Mitterrand, le double salaire du PDG d'EDF et la nomination de son fils Jean à la Défense ont durablement brouillé l'image du Président chez les catholiques», note Jérôme Fourquet de l'Ifop.

Pour lister au final, tous les sujets qui l'auraient éloigné des catholiques : l'affaire des Roms, la politique d'immigration du gouvernement, peu de traductions concrètes du discours sur la laïcité positive.

5/ Les politiques contraints de se positionner sur la laïcité

Dans cet article du Monde, il est moins question de Nicolas Sarkozy que du débat au sein de la classe politique en général sur la question de la laïcité. Ici Nicolas Sarkozy est rappelé pour avoir théorisé « la laïcité positive » et avoir permis au camp socialiste de se rendre compte qu'il devait clarifier leur position : « On s'est rendu compte durant le débat sur la burqa ou après le discours de Nicolas Sarkozy au Latran ou à Riyad que l'on avait besoin d'être au clair sur l'essentiel »

3/ La gauche doit refuser la laïcité identitaire de Sarkozy...

Dans cet article signé Jean Baubérot, on se trouve dans un discours plus partisan que ce que l'on a pu voir auparavant, ici Jean Baubérot s'inscrit pleinement dans la gauche par « nous », ce que « nous » devons faire « en tant que la gauche ».

« Le débat actuel sur la laïcité, impulsé par Sarkozy et Copé constitue une nouvelle version du débat sur l'identité nationale. Initiative habile, jusqu'à l'intrusion de Marine Le Pen, car les partis de gauche ont du mal à se démarquer dès que la laïcité se trouve invoquée. Longtemps, celle-ci a été un marqueur essentiel de la gauche. Puis elle a semblé consensuelle. Maintenant c'est la droite et l'extrême droite qui se veulent ses meilleurs défenseurs. »

Il est naturellement critique envers les idées qui se cachent derrière « la laïcité » de Sarkozy, appelée « laïcité identitaire », où derrière le sens actuel de « laïcité » s'entend dorénavant « islam ».

« il nous faut refuser cette «nouvelle laïcité culturelle et identitaire» pour, de nouveau, recentrer la laïcité sur ses fondamentaux et sur l'Etat laïc. La laïcité a comme finalité la liberté de conscience et la non-discrimination pour raisons religieuses. Les moyens qui visent ces finalités sont la séparation des religions et de l'Etat et la neutralité

arbitrale de ce dernier. La laïcité est un principe politique, non une donnée identitaire passéiste »

2/ La «laïcité positive » face aux risques de la laïcité « restrictive »

Cet article montre les incohérences dans la pensée sarkozienne en rapport avec la laïcité. Son discours s'est éloigné de celui de Latran avec les débats autour de l'islam qu'il lie directement à la laïcité.

« le président de la République a, quelques jours plus tard, cautionné un débat centré sur les atteintes réelles ou supposées de ce même islam au principe de laïcité (février 2011). »

Danger d'une laïcité à deux vitesses : « réserver la laïcité « positive » aux religions historiquement présentes en France tout en prônant une laïcité de contraintes pour les autres ne tenait pas »

« le cardinal André Vingt-Trois s'est clairement inquiété de cette évolution devant l'assemblée plénière des évêques réunis à Lourdes : « Le débat [de l'UMP] risque d'aboutir à réduire **la compréhension de la laïcité à sa conception la plus fermée** : celle du refus de toute expression religieuse dans notre société. » Et d'ajouter, non sans malice : « Les **différents discours du président de la République sur ce sujet** donnaient à espérer une application plus apaisée et plus ouverte des lois et règlements qui définissent fondamentalement le pacte laïc de notre République. » »

« Nombre de spécialistes de la laïcité ont récemment dénoncé l'instrumentalisation politique de cette notion, mis en garde contre la plasticité du concept, et surtout souligné le fragile, mais efficace, équilibre trouvé en 1905 pour réguler les rapports entre les cultes et l'Etat. En dépit de ces analyses, certains responsables politiques prompts à vouloir réglementer l'islam ont semblé oublier que la loi, modifiée ou aménagée, vaudrait pour tous les cultes. » La journaliste dresse la liste de toutes les activités religieuses qui sont présentes dans le débat et s'adressent plus particulièrement à l'islam peuvent également concerner les autres cultes.

« Le risque persiste toutefois que la conception « positive » de cette réalité française longtemps défendue par M. Sarkozy ne se dissolve dans les menaces régulièrement accolées à l'islam par des responsables politiques. Et qu'une nouvelle laïcité de

combat, restrictive et fermée, ne se substitue parfois aux subtils équilibres de la laïcité à la française »

1/ Le chef de l'État adresse aujourd'hui ses vœux aux autorités religieuses

Ici Jean Baubérot retrace le parcours de la présidence de Nicolas Sarkozy quant à la laïcité dans une tonalité assez négative. Nous avons sélectionné ces passages qui montrent le lexique négatif qui accompagne les actions et les choix de Nicolas Sarkozy. On notera que par rapport aux précédents articles, dont Jean Baubérot a parfois été l'auteur, arrive maintenant une nouvelle dimension répétée plusieurs fois : celle que Nicolas Sarkozy ce serait dirigé vers des aspirations « frontistes ». On retrouve en effet les termes « terres du front national », « séduire l'électorat frontiste », « la lepenisation de la société ».

« **Nicolas Sarkozy a porté atteinte à la laïcité comme aucun autre président de la Ve République.** Quelques mois après son élection, le président a tenu un discours au Latran sur les relations entre l'Église et l'État, invitant à « valoriser les racines essentiellement chrétiennes de la France ». Ce **discours conservateur et clérical** marquait sa volonté de renouer officieusement avec la « ré-officialisation » du catholicisme et de réinsuffler du religieux dans le fondement du lien social. Ce fut d'ailleurs perçu comme cela à l'étranger, plusieurs universitaires m'ayant demandé si le catholicisme était redevenu une religion d'État en France. Évoquant le baptême de Clovis ou « le long manteau des cathédrales qui couvre la France », il conforte alors l'idée d'un **catholicisme identitaire**. Puis, dans un second temps de son mandat, **chassant toujours plus sur les terres du Front national**, il s'est efforcé de déplacer le débat sur et contre l'islam. »

« La « nouvelle laïcité » de Sarkozy privilégie les « racines », comme en témoignent ses discours, alors que la laïcité historique se réclamait, elle, du « progrès ». La **vision idyllique de Sarkozy sur l'histoire des religions** est non seulement fausse, mais elle évacue surtout les conditions de la construction de la laïcité française. C'est une « catho-laïcité » qui les a aidés à glisser logiquement sur le débat concernant « l'identité nationale ». »

« En 2009, le **scandaleux « débat sur l'identité nationale »** s'est révélé un fiasco pour le gouvernement. On pouvait espérer qu'ils s'arrêtent là. Mais non, ils ont remis

ça avec l'initiative d'un débat d'abord baptisé « Islam et République », qui s'est ensuite transformé en débat sur la laïcité. Cela toujours **dans l'idée de séduire l'électorat frontiste.** »

« Les autorités religieuses dans leur diversité ont alerté sur « les risques d'amalgame et de stigmatisation ». Mais tout cela a laissé des traces, comme en a témoigné dans la foulée le débat sur les prières de rue qui a confirmé que la stigmatisation contribue à donner de l'ampleur au phénomène. En hypertrophiant ce débat, **l'UMP a renforcé la lepénisation de la société et sa « laïcité répressive ».**

« Tant que la gauche ne se démêle **pas du piège « laïcité-immigration »**, elle continuera d'apparaître sur la défensive. Il faut reprendre l'initiative. À ce titre, je me réjouis de la proposition de François Hollande d'inscrire dans la Constitution la loi de 1905, même si j'attends des précisions. »

1.3 La laïcité et Hollande (2012-2015)

Articles sélectionnés parmi les 40 premières occurrences avec la recherche des mots clés « laïcité » et « hollande » dans le moteur de recherche de la base de données *Europresse*.

	DATE	TITRE	PRESSE	THEMES	Ton alité (+/-)
1	22 juin 2015	Laïcité, schisme à gauche	Libération	Laïcité à gauche	-
2	22 mai 2015	Typologie illustrée des complices de l'islamisme	Marianne	Liste de tous les renoncements qui rendent les politiques complices de « l'islamisme », parmi eux on retrouve entre autre l'ignorance de la laïcité à laquelle les 2 derniers présidents sont impliqués	--
3	28 mars 2015	La laïcité notion biaisée par les politiques	Libération	La laïcité redéfinie par les chercheurs	- +
4	5 février 2015	Cette laïcité qui bouscule tout le paysage politique	Les Echos	Après les attentats de janvier, les débats agitent la laïcité : brève allusion à la position du PR	=
5	22 janvier 2015	Faut-il remettre la laïcité sur le métier ?	Libération	Après les attentats de janvier, les débats agitent la laïcité : brève allusion à la position du PR	=
6	8 avril 2013	Le nouvel Observatoire de la laïcité a déjà un programme chargé	La Croix	Les différentes missions confiées à l'Observatoire de la laïcité par Hollande	=
7	13 dec. 2012	A petits pas, l'exécutif tente de réinvestir les questions de laïcité	Le Monde	Point sur les avancées par rapport aux promesses, à l'appropriation de la laïcité par Hollande et plus largement par le	=

				gouvernement et sa majorité	
8	19 mai 2012	Le retour à une « laïcité normale » ?	Le Monde	Point global sur la laïcité au départ du quinquennat de Hollande (ses engagements, les attentes, son entourage etc.)	=

Il s'agit ici de réaliser une brève analyse chronologique des retombées presse des actions et discours de François Hollande quant à ses prises de position sur la laïcité en tant que président de la République

8/ Le retour à une « laïcité normale » ?

Cet article est intéressant puisqu'il décrit le cadre dans lequel la présidence de François Hollande s'inscrit (ses engagements, son parcours, son parti, les attentes quant à la laïcité). L'article n'est ni positif, ni négatif envers François Hollande, il est plutôt formel essayant de lister tous les aspects de la laïcité autour de Hollande sur la ligne de départ du quinquennat. Il n'est pas encore jugé puisqu'il n'a pas encore commencé.

Ici la journaliste aborde dans un premier temps les engagements/positionnement du président Hollande quant à la laïcité :

- Intention d'inscrire les deux premiers articles de la loi de 1905 relative à la séparation des Eglises et de l'Etat dans la Constitution, pour renforcer « une laïcité qui libère et protège
- promesse de réécrire la loi Carle sur le financement des écoles privées par les communes
- reprise de thèmes tels que « le halal dans les cantines et les horaires de piscine pour les femmes », lors du débat entre les deux tours

On le positionne comme « rassurant le camp laïque », multipliant « les gages aux tenants d'une laïcité stricte », thèmes choisis qui « ont suscité chez les responsables des cultes et les partisans d'une laïcité plus ouverte un scepticisme teinté d'inquiétude ».

Puis la journaliste rend compte du parcours religieux personnel de Hollande : « élevé dans la religion catholique avant de cheminer vers l'athéisme ». De ses valeurs parmi lesquelles la laïcité figure. De ses déclarations quant au religieux : « *« Les religions doivent rester à leur place », indiquait-il aussi dans La Vie en décembre 2011. (...) Plus clairement encore, le 29 avril à Bercy, M. Hollande demandait aux religions - qu'il « ne juge pas » - « le respect de l'espace public et de la dignité humaine, de l'égalité entre les femmes et les hommes ». « Je laisse les religions tranquilles, a-t-il affirmé, car je ne voudrais pas qu'elles interfèrent dans le débat public. »*

La journaliste décrit aussi les différentes lignes au Parti socialiste, les différentes personnalités sur lesquelles il faut compter quant à la laïcité et parmi lesquels on ne sait pas vers quoi François Hollande va tendre « *face au libre exercice des cultes, aux réalités nouvelles induites par l'islam et à sa visibilité, au dialogue institutionnalisé avec les religieux ou dans ces rapports historiquement chahutés avec l'enseignement catholique* » : Manuel Valls « le nouveau ministre de l'intérieur chargé des cultes, défend une « laïcité exigeante » », Jean-Pierre Mignard « avocat catholique engagé et convaincu que les religions contribuent à la préservation du lien social, plaide pour une « laïcité moderne », plus axée sur l'égalité homme-femme que sur la séparation des Eglises et de l'Etat », et Jean Glavany : « incontournable « M. Laïcité » du Parti socialiste, l'un des initiateurs de la proposition de sanctuariser la loi de 1905 dans la Constitution » ainsi que « les francs-maçons, partisans d'une remise en cause du concordat en vigueur en Alsace et en Moselle ».

La journaliste retrace ensuite quelques faits parmi lesquels la gauche était au pouvoir et a agi sur ces thèmes.

En dernier lieu, elle place les attentes que l'on peut avoir envers la présidence de François Hollande : « *Sur la forme, il fera en sorte de se démarquer du président sortant qui, tout au long de son quinquennat, a exalté la « laïcité positive » ou « les racines chrétiennes » de la France, tout en emboîtant le pas au Front national pour dénoncer des comportements liés à la pratique de l'islam.*

La laïcité « à géométrie variable », « l'instrumentalisation » des religions, dénoncées par M. Hollande lui-même, pourraient laisser la place à ce que certains appellent déjà une « laïcité normale », logeant toutes les religions à la même enseigne. Quitte à y déceler les contours d'une « laïcité à l'ancienne », ignorante de l'évolution des religions

*dans leurs rapports à la République et du poids qu'elles ont désormais dans la constitution des identités. (...) **Entre apaisement et mesure symbolique, l'attente est forte, tant ce thème, traditionnellement cher à la gauche, a, ces dernières années, été capté par l'extrême droite.** »*

7/ A petits pas, l'exécutif tente de réinvestir les questions de laïcité

Cet article se situe dans le prolongement de l'article précédent, il est d'ailleurs écrit par la même journaliste qui doit suivre ces questions pour Le Monde. On fait ici le point sur les avancées par rapport aux promesses qui ont été données.

*« **Après un début de quinquennat plutôt discret sur les questions de laïcité, le gouvernement et le Parti socialiste cherchent-ils à reprendre pied sur un terrain où la gauche est traditionnellement attendue ?** » « **Apparus ces dernières années sur la défensive face aux « agressions de la droite et du gouvernement précédent** » sur les questions de laïcité, les socialistes assurent aujourd'hui être décidés « à promouvoir la laïcité » ».*

La journaliste fait part aussi des annonces et des actions de François Hollande :

- annonce de la création de l'Observatoire national de la laïcité
- En remettant la légion d'honneur au spécialiste de la laïcité, le nonagénaire Emile Poulat, il rappelle à l'instar de Bruno Le Roux que *« La loi de 1905 n'est pas une loi comme les autres, qui peut être modifiée; elle a fondé des principes immuables qui permettent de répondre aux questions du temps présent et à l'irruption de religions [dans la société], comme l'islam français. »*

La journaliste vient faire le point sur les promesses en termes de laïcité, promesses qui ont l'air de ne pas voir le jour (hormis l'Observatoire de la laïcité dont les contours commencent à se dessiner) :

*« **Au-delà de ces déclarations d'intention, les réalisations du gouvernement demeurent timides.** Annoncée il y a tout juste un an devant ce même cénacle d'élus et de militants associatifs, la promesse du candidat François Hollande d'inscrire les deux articles de la loi de 1905 dans la Constitution est en souffrance. (...) Depuis, le gouvernement a pris acte des « incompatibilités juridiques et législatives » de cette proposition, pourtant présentée comme la mesure phare du quinquennat sur ces questions, et travaille à une solution acceptable.(...)*

Enfin, alors que le candidat Hollande s'était engagé à réécrire les décrets d'application de la loi Carle, qui, sous conditions, oblige un maire à payer les frais de scolarité d'un enfant de sa commune scolarisé dans l'établissement privé d'une autre ville, M. Peillon a avoué son « extrême prudence face à ce sujet complexe ».

« Confrontée à l'opposition des responsables religieux et de nombre de croyants, la ministre de la justice, Christiane Taubira, s'est employée à démontrer la dimension « laïque et républicaine du mariage pour tous ».

On constatera dans cet article, que la question de la laïcité n'est pas du ressort unique du président Hollande mais que ce thème est partagé au sein du gouvernement (V. Peillon pour l'Education, M. Valls pour l'intérieur et les cultes, C. Taubira pour la justice et la loi dite du « mariage pour tous ») et même à l'Assemblée dans le groupe socialiste.

6/ Le nouvel Observatoire de la laïcité a déjà un programme chargé

Cet article ne concerne pas Hollande sur sa personne. Il est très éloigné des débats vifs qu'il y a pu avoir pendant la présidence Sarkozy. Il est question ici des différentes missions qui sont données à l'Observatoire de la laïcité, mais qui ne sont pas neutres quant au positionnement de François Hollande sur ce thème.

Les missions données par FH :

- Se pencher sur les suites à donner à l'affaire Baby Loup
- Se prononcer sur une charte de la laïcité actuellement en cours d'élaboration à l'éducation nationale
- Remettre un rapport annuel sur l'état de la laïcité
- Mener un travail de conseil auprès des élus locaux et des cultes pour dégager des solutions aux problèmes concrets

+ « Le président souhaite que l'Observatoire **ne soit pas sur une ligne seulement défensive de la laïcité, mais qu'elle parvienne aussi à jouer un rôle d'apaisement dans une société.** »

Par ailleurs, on apprend que François Hollande a demandé au Premier ministre de réunir tous les groupes politiques pour envisager une loi sur le port de signes religieux dans l'entreprise (suite à l'affaire Baby Loup).

Selon le journaliste, François Hollande a toujours « *défendu **une conception pragmatique des relations avec les cultes**, que ce soit sur ses terres de Corrèze ou depuis qu'il est à l'Élysée. Il a ainsi prudemment renoncé inscrire la loi de 1905 dans la Constitution et ne paraît pas vouloir remettre en cause certains financements de l'enseignement privé comme le lui réclament les laïques les plus militants.* »

5/ Faut-il remettre la laïcité sur le métier ?

Dans cet article, nous nous situons dans le contexte des attentats de janvier et « les réactions contrastées dans quelques écoles lors de la minutes de silence » qui repose la question de la laïcité. On nous indique que : « *Mercredi, lors de ses vœux au monde éducatif (lire page 5), François Hollande a demandé que la laïcité soit «explicitée, développée, montrée». «La laïcité ce n'est pas l'oubli des croyances ou je ne sais quel conflit avec les religions», a insisté le Président.* » Puis on relate les propos de sa ministre de l'Éducation nationale ainsi que ceux du Premier ministre à l'Assemblée nationale. Avant de parler des « surenchères de la droite » et de tenter de définir « la laïcité » dont il est question.

Ici François Hollande, président de la République, n'est plus au cœur de l'information mais parmi l'ensemble des acteurs politiques. Il est même plus question dans cet article du PS et de l'UMP avec leurs différents positionnements.

4/ Cette laïcité qui bouscule tout le paysage politique

Cet article fait référence au débat qui agite la laïcité dans le paysage politique après les tueries de janvier. Il est fait très brièvement allusion à la position présidentielle : « *Le débat n'épargne pas le gouvernement, bien sûr, même si la vitrine affichée est aujourd'hui celle de la fermeté. « Je ne connais d'autre communauté que la communauté nationale », affirme depuis un mois François Hollande. (...) Derrière les discours, les traductions concrètes sont plus prudentes. L'UMP demande l'interdiction du voile porté par les accompagnatrices des sorties scolaires (autorisé par la ministre de l'Éducation à l'automne), **le gouvernement ne répond pas** ».*

3/ La laïcité notion biaisée par les politiques

Dans un contexte de réappropriation de la notion de laïcité par les chercheurs qui expliquent les biais posés dans les définitions des politiques, il est question deux fois

de François Hollande. La première est pour dénoncer une erreur qu'il a commise en disant que la république reconnaît tous les cultes :

« Catherine Kintzler est philosophe. Ancienne professeure de lycée, aussi. Lors de l'affaire du voile de Creil, c'est elle qui avait cosigné la tribune du «Münich scolaire». Le mois dernier, elle a failli s'étrangler en écoutant François Hollande qui, après les attentats de Charlie Hebdo et de l'Hyper Cacher, tentait de fixer un cap à sa laïcité. «Contrairement à ce que dit le président Hollande, qui cite la loi de 1905 à l'envers, la république ne reconnaît pas tous les cultes, elle n'en reconnaît aucun !» reprend-elle. »

Puis, de manière positive, on relate le choix de François Hollande de relancer l'Observatoire de la laïcité :

« L'Observatoire de la laïcité, relancé par François Hollande pour pacifier les débats sur l'expression religieuse dans l'espace publique, a donné aux chercheurs l'impression d'être enfin entendus. »

2/ Typologie illustrée des complices de l'islamisme

Dans cet article, il est question de toutes les formes conscientes ou inconscientes politiques qui mènent selon l'auteur « sur le chemin de l'islamisme ».

Dans le cadre du 11 janvier, où l'on constate que le consensus n'a pas duré, car les politiques, notamment François Hollande n'ont pas su « mobiliser », « répondre ».

L'auteur fait état des divisions entre le président de la République et le Premier ministre sur la laïcité, la définition de celle-ci ne faisant toujours pas consensus. *« L'instauration d'une Journée de la laïcité à l'école (on y fera quoi, au juste ?) ne suffit pas à **masquer hésitations et divisions sur le diagnostic et la politique à suivre**. Comment défendre un modèle national reposant sur la liberté d'expression, la citoyenneté individuelle, **la laïcité** (que les Français placent désormais avant le suffrage universel dans l'échelle des valeurs à défendre) si **sa définition divise** les élites, y compris au sommet, **les divergences entre le président de la République et son Premier ministre ne contribuant pas à rassurer**. »*

Pour l'auteur, François Hollande et son ministre des Affaires étrangères sont « complices » dans la non dénonciation de l'islamisme par « clientélisme

diplomatique qui incite à l'autocensure ». Cette critique de François Hollande n'a pas de lien avec la laïcité qui n'est pas représentée dans le passage¹⁷¹.

La prochaine critique que fera l'auteur à François Hollande concerne cette fois-ci la laïcité dont il fustige son « ignorance », qui renvoie à une « laïcité française en mauvais état par ignorance de ses principes et de ses conditions » :

*« Parce que la mémoire du conflit laïque, qui l'a emporté il y a un siècle sur l'imperium catholique, est oubliée, que la gauche n'a pas su l'entretenir et que Nicolas Sarkozy lui a donné le coup de grâce en dénonçant une «laïcité punitive» et en proclamant que le religieux était supérieur à l'instituteur. Que l'ex-président de la République récemment converti au militantisme laïque révèle son ignorance de la question en déclarant : «Je suis pour l'interdiction du voile pour les fonctionnaires au guichet des administrations» (par obligation statutaire aucune fonctionnaire n'a jamais été voilée...) donne la mesure de la confusion actuelle. **Une ignorance de la laïcité au sommet de l'Etat qu'illustre aussi l'énorme bourde de François Hollande expliquant que «la République française reconnaît tous les cultes» alors que l'article 2 de la loi de 1905 dit exactement l'inverse («La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte»).** »*

¹⁷¹ Pour connaître la critique qui lui est faite voici le passage en question : « *Abdenmour Bidar, dans sa Lettre ouverte au monde musulman (publiée en octobre 2014 dans Marianne puis récemment aux éditions Les liens qui libèrent), a eu le courage d'affirmer que les tueurs de l'Etat islamique étaient des «monstres» échappés de la «prison morale et sociale d'une religion dogmatique, figée et parfois totalitaire». Si François Hollande le contredit en expliquant que ce qu'il préfère appeler «Daech» «n'a rien à voir avec l'islam», ce n'est pas au nom d'une connaissance théologique supérieure à celle du philosophe musulman. Ce n'est pas seulement, comme le dit l'islamologue Gilles Kepel, parce qu'«il y a au sommet de l'Etat une cécité sur les questions arabes et sur l'islam en France». Non, c'est parce le président de la République fait de la politique que cette «cécité» est souvent volontaire : il ne veut pas contredire les pétromonarchies du Golfe qui ont aidé les «monstres» de l'Etat islamique avant de paniquer devant leur succès. D'où l'usage par Hollande et Fabius du terme «Daech», subterfuge que l'AFP a sèchement refusé : «Une agence de presse internationale ne peut céder au politiquement correct ni aux pressions des uns et des autres pour que nous employions des termes tendancieux.» Arabie saoudite, Qatar et Emirats arabes unis sont de grands clients des groupes français de l'armement, de l'aéronautique et de l'industrie agroalimentaire. Voilà pourquoi les propos à l'égard de ces ex- (et parfois toujours) financiers du djihadisme sont plus mesurés que vis-à-vis de Poutine alors que le sort que ces féodalités islamiques réservent aux intellectuels, aux femmes et aux homosexuels est sans commune mesure. Ne pas les froisser ni les heurter. En rajouter même, tel Jack Lang, président de l'Institut du monde arabe, qui dépend financièrement des pays musulmans, déclarant récemment : «Je connais des femmes voilées qui sont des militantes vigoureuses et qui donneraient des leçons à certains de ceux qui prennent de grands airs sur la République.» Ou tel François Hollande, évitant de préciser l'identité religieuse des 24 chrétiens coptes égorgés par les djihadistes en Libye en évoquant avec pudeur des «ressortissants égyptiens»... »*

1/ Laïcité, schisme à gauche

Cet article fait part de la division autour de la laïcité à gauche, notamment au PS. Il n'est pas question de Hollande sauf à la fin où l'on mentionne qu'il se tient à l'écart du débat alors que pourtant c'est un « sujet présidentiel », il semblerait donc qu'on lui reproche son manque d'investissement sur la question :

*« J'avais pensé qu'après Charlie, il y aurait un sursaut, soupire Glavany. Mais là tout est reparti en quenouille. Le PS nage en pleine confusion idéologique.» **Tous les regards se tournent donc vers François Hollande, qui jusqu'ici a pris grand soin de se tenir à l'écart de ces fiévreux débats, au nom du statu quo.** «A chaque fois que je le vois, je lui dis que **c'est un sujet présidentiel, c'est celui de la République, et qu'il est attendu sur cette question**, raconte un visiteur du soir. Il me dit oui, tu as raison. Mais il n'a jamais rien fait. »*

ANNEXE 2 : Analyse des discours

Corpus Nicolas Sarkozy

- Discours à Dijon le 23 avril 2007 (discours de campagne)
- Discours de Rome : Palais du Latran – 20 décembre 2007
- Discours au dîner annuel du CRIF le 13 février 2008
- Discours : La Chapelle en Vercors 12 novembre 2009
- Discours de Marseille – 19 février 2012 (discours de campagne)

Corpus François Hollande

- Discours du Bourget le 22 janvier 2012 (discours de campagne)
- Déclaration lors de la remise de la légion d'honneur à Emile Poulat, le 9 décembre 2012.
- Discours lors de la visite au Vatican le 24 janvier 2014
- Discours lors du dîner du CRIF le 23 février 2015

Les discours qui ont été sélectionnés pour être analysés et d'une certaine manière comparés, ont été prononcés dans des contextes différents, dans des temporalités différentes, mais peuvent pourtant être juxtaposés. Nous avons en effet choisi des discours similaires dans le parcours de président de la République : un discours de campagne, deux discours concernant des rencontres avec les mêmes autorités religieuses, et un discours qu'on pourrait qualifier de « marquant » dans le positionnement du président, dans lesquels reviennent les aspects de laïcité et de religion.

Ces discours font partie du parcours politique de chacun des présidents et sont construits selon des schémas rhétoriques qui tentent de persuader l'auditoire (mais aussi l'opinion au sens large à travers les médias) puisque dans les discours politiques « *l'homme politique doit faire œuvre de stratégie tous azimuts pour essayer de faire adhérer le plus grand nombre possible de citoyens à ses idées, à son programme, à sa politique et à sa personne* »¹⁷².

¹⁷² Patrick Charaudeau, *Le discours politique : les masques du pouvoir*, Paris : Vuibert, p.64

Méthodologie

Afin d'étudier ces deux corpus de discours nous allons procéder de la manière suivante :

1) Analyse lexicale :

Après isolement des passages sémantiques où apparaissent les notions de religion et de laïcité et les éléments discursifs qui les encadrent, il s'agira d'analyser l'emploi de ces mots ainsi que le vocabulaire associé à ces thèmes, notamment pour le terme de « laïcité » regarder le cooccurrent (mot qui apparaît à droite ou à gauche) et vérifier les cooccurrences (les segments répétés). En effet, tout particulièrement dans le discours politique, c'est bien souvent en tant qu'il est associé à d'autres mots qu'un mot apparaît comme connoté¹⁷³ et dégage du sens que l'on peut interpréter car le lexique n'est pas neutre.

2) Analyse argumentative :

Il est ensuite question d'analyser les messages et les arguments avancés afin de comprendre le raisonnement du locuteur. Nous verrons également quel est le ton employé.

Nicolas Sarkozy

Discours de Dijon le 23 avril 2007

1) Contexte :

Déclaration de Nicolas Sarkozy, en tant que président de l'UMP et candidat à l'élection présidentielle de 2007. Son discours est prononcé à l'occasion d'un meeting pour le 2^e tour des élections. Son discours portera sur l'ouverture politique, sa majorité présidentielle, l'identité nationale, sa vision de la France et sa conception de la société et sur la critique de la gauche.

2) Méthode

Nous avons découpé le discours en ne retenant que les parties où les notions de laïcité et de religion sont utilisées. Pour chacun sera indiqué une tonalité : positive (si cette

¹⁷³ Alice Krieg Planque p. 199

partie du discours était force de proposition ou faisait appel à l'espoir) ou négative (si la partie du discours était davantage axée sur la dénonciation, la critique). Nous l'avons signifié par le signe « + » ou « - ».

Passage 1 : les valeurs

Tonalité : -

« Oui, nous avons des opinions, des convictions, des croyances qui sont différentes, qui sont opposées, il nous revient d'en débattre, d'en débattre librement, poliment, comme il se doit dans une démocratie apaisée où les citoyens se respectent.

Alors, pourquoi tant d'attaques personnelles, pourquoi tant de violence, pourquoi tant de haine ?

Oui, pourquoi tant de haine ? Parce que je parle de la France ? De son identité ? De ses valeurs ? Parce que ce sont devenus des gros mots ?

*Pourquoi tant de haine ? Parce que je dis que dans l'identité française il y a des valeurs qui ne sont pas négociables ? Parce que je dis que l'égalité de la femme et de l'homme ce n'est pas négociable ? Parce que je dis que **la laïcité ce n'est pas négociable** ? Parce que je dis que la liberté de conscience ce n'est pas négociable ? Parce que je dis que le refus de la polygamie, de l'excision, du mariage forcé ce n'est pas négociable ? »*

Passage 2 : définition de la laïcité et promotion du pape et de la chrétienté

Tonalité : -

« Pourquoi tant de haine ? Parce que je dis que le communautarisme qui enferme tout le monde dans ses origines n'est pas compatible avec la République et que le refus du communautarisme n'est pas négociable ?

*Pourquoi tant de haine ? Parce que je dis que **la laïcité ce n'est pas la haine de toutes les religions mais le respect de toutes les croyances** ? Parce que je dis que j'admire Jean-Paul II pour son courage, pour sa fermeté, pour le rôle qu'il a joué dans la fin du communisme en Europe, pour sa profonde spiritualité ?*

Pourquoi tant de haine ? Parce que je dis cette vérité que nous sommes les héritiers de deux mille ans de chrétienté dont les valeurs ont été incorporées dans notre morale

laïque ? Parce que je suis prêt à dire comme Jaurès : « le mot Dieu ne me fait pas peur » ? »

Passage 3 : critique de ceux qui ne séparent pas le spirituel et le temporel

Tonalité : -

« Pourquoi tant de haine ?

Eh bien je vais vous le dire. D'abord parce qu'il y a les voyous, les trafiquants, les fraudeurs, les caïds, les bandes qui veulent faire leurs petites affaires tranquillement, qui veulent pouvoir frauder, racketter, trafiquer sans être dérangés. Il y a les casseurs qui veulent pouvoir casser en toute impunité. On n'est pas populaire parmi les voyous quand on veut faire respecter partout les lois de la République.

Ensuite, il y a ceux qui refusent obstinément de s'inscrire dans la République laïque, qui ne veulent pas séparer le spirituel du temporel. Chez ceux-là on n'est pas populaire quand on défend la laïcité.

Il y a aussi les appareils qui ont des intérêts à défendre, qui se sentent menacés par une défaite électorale et qui sont prêts à tout. »

3) Analyse

Dans tous ces passages, Nicolas Sarkozy dénonce « la haine » qu'il perçoit de la part de ses opposants sur les sujets qu'il défend au sein desquels on retrouve « la laïcité », terme qui revient 3 fois (+ « République laïque » et « morale laïque »). L'intégralité de ce qui concerne la laïcité se situe dans un cadre lexical plutôt négatif, construit par une anaphore où chaque phrase commence par « Pourquoi tant de haine ? Parce que je dis/je suis... ? ». Ce discours est comme un discours de défense, comme si Nicolas Sarkozy était attaqué sur ce qu'il dit, sur ce qu'il est. On se situe clairement dans une utilisation du pathos où les émotions sont particulièrement démontrées chez le locuteur et recherchées dans l'auditoire.

Nicolas Sarkozy utilise deux fois la laïcité avec une formule similaire : « la laïcité, ce n'est pas.. ». On peut donc voir ici qu'il vient désigner comme fausses plusieurs propositions pour assoir sa vérité, sa définition de la laïcité : « « la laïcité, ce n'est pas négociable. » Il met la laïcité au rang des valeurs qui ne sont pas pour lui « négociables » et qui constitue pour lui l'identité française, au même titre que : l'égalité

homme-femme, la liberté de conscience, et en dernier lieu « le refus de la polygamie, de l'excision, du mariage forcé ». De même, en disant « la laïcité ce n'est pas la haine de toutes les religions mais le respect de toutes les croyances », cette définition est un préalable pour pouvoir justifier les propos qui suivent : le fait qu'il admire Jean-Paul II, propos qui eux-mêmes interviennent avant que Nicolas Sarkozy considère comme « vérité » le fait que « *nous sommes les héritiers de deux mille ans de chrétienté dont les valeurs ont été incorporées dans notre morale laïque* ». On peut déduire de ses propos qu'il assimile les valeurs de la chrétienté à celle de la morale laïque.

Le fait que la laïcité reviennent plusieurs fois de cette manière dans son discours, montre de plus que cela fait partie de ces thèmes de campagne à la présidentielle.

Discours de Rome : Palais du Latran – 20 décembre 2007

1) Contexte :

Discours du président de la République, Nicolas Sarkozy, à Rome dans la salle de signature du palais du Latran lors de la prise de possession – toute symbolique– de son siège de "chanoine d'honneur". Son discours est cette fois-ci totalement imprégné de religiosité en vue des circonstances. Il retracera l'histoire de France à partir de ses "racines" chrétiennes et abordera longuement la question de la laïcité. Ce discours provoquera une forte polémique dans le débat public.

2) Méthode

Etant donné que le discours entier convoque la religion, nous avons découpé le discours en ne retenant que les parties où la notion de laïcité (passages 1 et 2) est abordée mais nous avons aussi retenu le passage qui a également fait polémique sur la comparaison entre l'instituteur et le curé.

Pour chacune sera indiquée une tonalité : positive (si cette partie du discours était force de proposition ou faisait appel à l'espoir) ou négative (si la partie du discours était davantage axée sur la dénonciation, la critique). Nous l'avons signifié par le signe « + » ou « - ».

Passage 1 : la laïcité

Tonalité : - /+/-

« Tout autant que le baptême de Clovis, la laïcité est également un fait incontournable dans notre pays. Je sais les souffrances que sa mise en œuvre a provoquées en France chez les catholiques, chez les prêtres, dans les congrégations, avant comme après 1905. Je sais que l'interprétation de la loi de 1905 comme un texte de liberté, de tolérance, de neutralité est en partie, reconnaissons-le, cher Max Gallo, une reconstruction rétrospective du passé. C'est surtout par leur sacrifice dans les tranchées de la Grande guerre, par le partage de leurs souffrances, que les prêtres et les religieux de France ont désarmé l'anticléricalisme ; et c'est leur intelligence commune qui a permis à la France et au Saint-Siège de dépasser leurs querelles et de rétablir leurs relations. Pour autant, **il n'est plus contesté par personne que le régime français de la laïcité est aujourd'hui une liberté : la liberté de croire ou de ne pas croire, la liberté de pratiquer une religion et la liberté d'en changer, de religion, la liberté de ne pas être heurté dans sa conscience par des pratiques ostentatoires, la liberté pour les parents de faire donner à leurs enfants une éducation conforme à leurs convictions, la liberté de ne pas être discriminé par l'administration en fonction de sa croyance.**

La France a beaucoup changé. Les citoyens français ont des convictions plus diverses qu'autrefois. Dès lors **la laïcité s'affirme comme une nécessité et oserais-je le dire, une chance.** Elle est devenue une condition de la paix civile. Et c'est pourquoi le peuple français a été aussi ardent pour défendre la liberté scolaire que pour souhaiter l'interdiction des signes ostentatoires à l'école.

Cela étant, **la laïcité ne saurait être la négation du passé. La laïcité n'a pas le pouvoir de couper la France de ses racines chrétiennes.** Elle a tenté de le faire. Elle n'aurait pas dû. Comme Benoît XVI, je considère qu'une nation qui ignore l'héritage éthique, spirituel, religieux de son histoire commet un crime contre sa culture, contre ce mélange d'histoire, de patrimoine, d'art et de traditions populaires, qui imprègne si profondément notre manière de vivre et de penser. Arracher la racine, c'est perdre la signification, c'est affaiblir le ciment de l'identité nationale, c'est dessécher davantage encore les rapports sociaux qui ont tant besoin de symboles de mémoire. C'est pourquoi nous devons tenir ensemble les deux bouts de la chaîne : **assumer les racines chrétiennes de la France, et même les valoriser, tout en défendant la laïcité, enfin parvenue à maturité.** Voilà le sens de la démarche que j'ai voulu accomplir ce soir à Saint-Jean de Latran. »

Passage 2 : la laïcité positive

Tonalité : +

« *Dans la République laïque, l'homme politique que je suis n'a pas à décider en fonction de considérations religieuses. Mais il importe que sa réflexion et sa conscience soient éclairées notamment par des avis qui font référence à des normes et à des convictions libres des contingences immédiates. Toutes les intelligences, toutes les spiritualités qui existent dans notre pays doivent y prendre part. Nous serons plus sages si nous conjuguons la richesse de nos différentes traditions.*

C'est pourquoi j'appelle de mes vœux l'avènement d'une laïcité positive, c'est-à-dire d'une laïcité qui, tout en veillant à la liberté de penser, à celle de croire et de ne pas croire, ne considère pas que les religions sont un danger, mais plutôt un atout. Il ne s'agit pas de modifier les grands équilibres de la loi de 1905. Les Français ne le souhaitent pas et les religions ne le demandent pas. Il s'agit en revanche de rechercher le dialogue avec les grandes religions de France et d'avoir pour principe de faciliter la vie quotidienne des grands courants spirituels plutôt que de chercher à le leur compliquer. »

Passage 3 : L'instituteur et le curé

« *En donnant en France et dans le monde le témoignage d'une vie donnée aux autres et comblée par l'expérience de Dieu, vous créez de l'espérance et vous faites grandir des sentiments nobles. C'est une chance pour notre pays, et le Président que je suis le considère avec beaucoup d'attention. **Dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur, même s'il est important qu'il s'en approche, parce qu'il lui manquera toujours la radicalité du sacrifice de sa vie et le charisme d'un engagement porté par l'espérance.** Je veux évoquer la mémoire des moines de Tibhérine et de Monseigneur Pierre Claverie, dont le sacrifice portera un jour des fruits de paix, j'en suis convaincu. »*

3) Analyse

Il faut savoir que dans l'intégralité du discours le mot « laïcité » ou « laïque » est utilisé 12 fois. On voit donc bien que Nicolas Sarkozy en a fait un thème dominant son discours.

Dans le premier passage, Nicolas Sarkozy compare la laïcité au baptême de Clovis en tant que fait incontournable pour le pays. Il met donc sur un pied d'égalité ces deux événements historiques dans le but probable d'à nouveau lier la laïcité à l'histoire catholique de la France.

Ensuite, il reconnaît les « souffrances » que la laïcité a provoquées chez les catholiques, associant donc la laïcité à des effets négatifs sur l'institution catholique. Puis, il lie la laïcité aux différents aspects de liberté que ce régime permet et la valorise comme nécessité et une chance face aux convictions plus diverses qu'autrefois dans la société.

Cependant, il dénonce la tentative que la laïcité aurait faite de couper la France de ses racines chrétiennes, comme une négation du passé. Nicolas Sarkozy opère ici une forme de personnalisation négative de la laïcité, celle-ci étant capable de faire souffrir, de couper la France de ses racines qui seraient chrétiennes et qui arrive à maturité.

En appelant de ses vœux « une laïcité positive », Nicolas Sarkozy choisit d'apposer à la laïcité un adjectif la qualifiant, la précisant, ce qui induit que la laïcité pourrait par opposition être « négative ». Il encourage ici à reconnaître les religions comme un atout plutôt qu'un danger et à rechercher le dialogue avec les religions de France et leur faciliter la vie quotidienne. Affirmer si directement l'aspect positif des religions est un discours qui pourrait surprendre et qui fera d'ailleurs couler beaucoup d'encre.

Il l'est d'autant plus quand il fait l'éloge du rôle du curé ou du pasteur dans la transmission des valeurs, du bien et du mal par rapport à l'instituteur. Sachant que le président de la République est le représentant de l'Etat, que l'Education nationale est une des premières missions de l'Etat, son premier budget, il semblerait que ces propos ne vont pas dans le sens de sa fonction.

Discours au dîner annuel du CRIF le 13 février 2008

1) Contexte :

Discours du président de la République lors du dîner annuel du CRIF, le 13 février 2008. C'est un événement auquel les plus hautes autorités de la Nation sont invitées, en invitant en particulier le Premier ministre, et cette année, pour la première fois, le

Président de la République¹⁷⁴. On se trouve ici, comme pour le discours du Latran dans un contexte éminemment religieux, dont le discours de Sarkozy sera aussi imprégné. Ce discours a été choisi car comme le dit un article du Figaro¹⁷⁵, le dîner du CRIF constitue une véritable tribune pour les politiques.

2) Méthode

Nous avons découpé le discours en ne retenant que les parties où la notion de laïcité est utilisée. Pour chacune sera indiquée une tonalité : positive (si cette partie du discours était force de proposition ou faisait appel à l'espoir) ou négative (si la partie du discours était davantage axée sur la dénonciation, la critique). Nous l'avons signifié par le signe « + » ou « - ».

Passage 1 : apologie de la République

Tonalité : +

« Nous célébrerons ensemble cette année le bicentenaire de la création du Consistoire ; cette République qui vous a ensuite intégrés dans toutes les sphères de la société, sur le seul fondement de vos talents et de vos mérites ; cette République que vous avez servie avec la générosité, la confiance, et l'engagement qui sont l'âme des vrais patriotes ; cette République qui, en inventant la laïcité, vous permet d'être à la fois profondément juif et Français de tout coeur. »

Passage 2 : manifeste de l'attachement à la religion

Tonalité : /

« Je vous remercie, M. le Président, d'avoir placé le début de votre allocution sous le signe de la laïcité. Vous m'offrez l'occasion de répondre aux multiples commentaires qui ont accompagné les discours que j'ai prononcés récemment au Latran puis en Arabie saoudite.

Vous avez dit ne pas croire que les religions puissent être la seule parade contre le mal, et vous avez bien raison. Vous me permettrez d'ajouter, car je connais moi aussi

¹⁷⁴ On peut lire dans Marianne à ce propos qu'autrefois « Théo Klein, alors président du Crif, avait jugé que seul le chef du gouvernement était le bon interlocuteur : " Il dirige le gouvernement. Avec lui, vous pouvez avoir un dialogue. Avec le chef de l'Etat, c'est beaucoup plus difficile. Son statut l'interdit." Le fou de dieu, Marianne, no. 559, Événement, samedi 19 janvier 2008, p. 10

¹⁷⁵ <http://www.lefigaro.fr/politique/2015/02/23/01002-20150223ARTFIG00218-le-diner-du-crif-le-rendez-vous-incontournable-des-politiques.php>

l'histoire des juifs d'Europe, que si les religions sont en effet impuissantes à préserver les hommes de la haine et de la barbarie, le monde sans Dieu, que le nazisme et le communisme ont cherché à bâtir, ne s'est pas révélé tellement préférable.

(...)

L'attachement à la laïcité, qui n'est que l'expression, dans la sphère religieuse, du respect et de la tolérance que l'on doit aux convictions d'autrui, doit conduire chacun, comme je l'ai fait avec votre discours Monsieur le Président, à porter une réelle attention à l'exactitude des propos que j'ai tenus à Rome et à Ryad. Ces questions sont d'une importance trop grande, pour que l'on puisse se permettre les approximations, les amalgames, les raccourcis.

Jamais je n'ai dit que la morale laïque était inférieure à la morale religieuse. Ma conviction est qu'elles sont complémentaires et que, quand il est difficile de discerner le bien du mal, ce qui somme toute n'est pas si fréquent, il est bon de s'inspirer de l'une comme de l'autre. »

Passage 3 : La morale laïque

Tonalité : /

« Et jamais je n'ai dit que l'instituteur était inférieur au curé, au rabbin ou à l'imam pour transmettre des valeurs. Mais ce dont ils témoignent n'est tout simplement pas la même chose.

Le premier témoigne d'une morale laïque, faite d'honnêteté, de tolérance, de respect. Que ne dirait-on pas d'ailleurs si l'instituteur s'autorisait à témoigner d'une morale religieuse ? Le second témoigne d'une transcendance dont la crédibilité est d'autant plus forte qu'elle se décline dans une certaine radicalité de vie.

Je souhaite que tous nos enfants reçoivent à l'école l'enseignement d'une morale laïque. Je note à cet égard, qu'après avoir, pour les raisons que l'on sait, abandonné l'enseignement public de la morale religieuse, on a abandonné également celui de la morale laïque.

Mais je maintiens, parce que je le crois profondément, que nos enfants ont aussi le droit de rencontrer, à un moment de leur formation intellectuelle et humaine, des religieux engagés qui les ouvrent à la question spirituelle et à la dimension de Dieu. »

Passage 4 : La place de la religion dans le rôle présidentiel

Tonalité : + / -

« Personne ne veut remettre en cause la laïcité. Personne ne veut abîmer ce trésor trop précieux qu'est la neutralité de l'Etat, le respect de toutes les croyances, comme celui de la noncroyance, la liberté de pratiquer comme celle d'être athée. Personne ne veut abandonner le mérite, le talent, l'amour de la patrie, comme les seules vertus que la République reconnaît et récompense. Et moi, puisque c'est moi qui suis en cause, moins encore qu'un autre.

Est-ce que cela doit nous interdire pour autant de parler de la religion ? Est-ce que cela doit nous aveugler au point d'ignorer qu'il existe à l'évidence, après la fin des idéologies totalitaires et les désillusions de la société de consommation, une immense demande de spiritualité ? Est-ce que cela doit nous empêcher de regarder lucidement la situation de l'islam de France ? Ne voit-on pas qu'en refusant d'examiner les conséquences pratiques de la présence musulmane en France, on a laissé se développer les attitudes les plus contraires à la laïcité, comme les pratiques vestimentaires ostentatoires et les revendications identitaires ? Le principe de laïcité doit-il nous détourner du rôle que nous pouvons jouer, par exemple à Ryad, en faveur du dialogue entre les civilisations, alors que ce dialogue est un enjeu majeur du XXIème siècle ? Doit-il me priver du droit de rencontrer des prêtres, des pasteurs, des rabbins, des religieux, pour leur dire que ce qu'ils font au bénéfice des plus pauvres, pour le réconfort des malades, pour l'éducation des jeunes, pour la réinsertion des prisonniers, est tout simplement utile et bien ? Sont-ils des citoyens de seconde zone ? Le principe de laïcité oblige-t-il le Président de la République à ne parler que de la sécurité routière, des déficits publics, de la politique spatiale, sans jamais parler des choses essentielles, comme la vie, la civilisation, l'amour, l'espérance ? »

Passage 5 : Victoire de sa part sur une conception étroite de la laïcité

Tonalité : -

« Nous avons travaillé main dans la main avec le CRIF, la police, la justice, l'Education nationale. Nous avons développé les instruments d'une lutte plus efficace contre les actes racistes et antisémites. Nous avons débloqué plusieurs millions d'euros pour sécuriser, avec le fonds social juif unifié, un certain nombre de lieux particulièrement

exposés, en particulier les écoles et les synagogues. Voilà d'ailleurs une action pour laquelle il a fallu vaincre bien des rigidités, qui n'étaient pas toutes étrangères à une conception étroite de la laïcité. »

3) Analyse

Il y a 9 occurrences du mot « laïcité » dans le discours et 4 fois l'adjectif « laïque ».

Ici, Nicolas Sarkozy fait référence à ses précédents discours notamment celui de Latran et de Riyad. On peut donc penser que ses discours suivent un cheminement, se répondent, répondent aussi à des interlocuteurs, et construisent sa définition de la laïcité et de son rapport au religieux.

Quand il fait référence au nazisme et au communisme pour évoquer un monde sans Dieu qui ne serait pas préférable (à celui dans lequel nous sommes avec Dieu), ou encore quand il dit que la morale laïque est complémentaire à la morale religieuse, et qu'il est pour le droit des enfants de rencontrer des religieux qui peuvent les ouvrir à la question spirituelle et à la dimension de Dieu, on peut voir comment Nicolas Sarkozy manifeste son attachement à la religion.

Il engage à nouveau une définition de la laïcité dans la sphère religieuse qui est le respect et la tolérance que l'on doit aux convictions d'autrui.

A la question de la laïcité, il juxtapose des qualificatifs positifs « trésor », « précieux ».

Nicolas Sarkozy replace la question de la religion au cœur de la fonction présidentielle en posant tout un ensemble de questions rhétoriques pour lesquelles il répond implicitement par la négative et qui constitue toute une typologie des thèmes religieux auxquels le président de la République doit aujourd'hui, selon lui, répondre (dialogue entre les civilisations, regarder « lucidement » la situation de l'islam de France, rencontrer les autorités religieuses, parler de « choses essentielles comme la vie, la civilisation, l'amour, l'espérance »).

En dernier lieu, Nicolas Sarkozy promeut son action (celle de l'Etat) pour la communauté juive et en profite pour dénoncer une vision « étroite de la laïcité » qui correspond à celle de ceux qui se sont opposés d'après lui à son plan d'action.

Discours : La Chapelle en Vercors 12 novembre 2009

1) Contexte :

Discours du président de la République, Nicolas Sarkozy, lors d'un déplacement dans la Drôme, le 12 novembre 2009. Alors que l'Élysée avait annoncé que le déplacement présidentiel serait placé sous le "thème du soutien à l'agriculture et de l'avenir des territoires ruraux", le président a prononcé un discours consacré à l'"identité nationale" dans lequel laïcité a été plusieurs fois invoquée.

2) Méthode

Nous avons découpé le discours en ne retenant que les parties où les notions de laïcité et de religion sont utilisées. Pour chacun sera indiqué une tonalité : positive (si cette partie du discours était force de proposition ou faisait appel à l'espoir) ou négative (si la partie du discours était davantage axée sur la dénonciation, la critique). Nous l'avons signifié par le signe « + » ou « - ».

Passage 1 : être français c'est l'héritage de la Chrétienté

Tonalité : +

« Dans ce vieux pays où depuis si longtemps « ceux qui croient au ciel » se disputent avec « ceux qui n'y croient pas », il n'y a pas un seul homme, pas une seule femme qui ne reconnaisse dans les cathédrales une expression de ce génie français auquel il a le sentiment de participer. Le Français qui ne croit pas en Dieu n'imagine pas la France sans le Mont-Saint-Michel, Notre-Dame de Paris ou la cathédrale de Reims, ni son village sans le clocher de son église qui le surplombe depuis dix siècles. Pas un libre-penseur, un Franc-maçon, un athée qui ne se sente au fond de lui l'héritier de la Chrétienté qui a laissé tant de traces profondes dans la sensibilité et dans la pensée.

(...)

On est français parce que l'on regarde la Chrétienté et les Lumières comme deux versants d'une même civilisation dont on se sent l'héritier.

Mais on est français aussi parce que l'on ne se reconnaît pas dans une race, parce que l'on ne se laisse pas enfermer dans une origine et pas davantage dans une religion. »

Passage 2 : définition de la laïcité

Tonalité : -/+

« En confondant trop souvent la laïcité avec le refus de toutes les religions, on n'a pas non plus rendu service à la République. Car la laïcité ce n'est pas le refus de toutes les religions. C'est le respect de toutes les croyances et la neutralité de l'Etat. Il y a dans le sentiment religieux qui vient du fond des âges quelque chose de profondément respectable. Et ce que nous avons aujourd'hui à construire, c'est bien une société où chacun s'efforce de comprendre et de respecter l'autre. C'est pour cela que seront expulsés tous ceux qui viendront en France pour appeler à la violence et à la haine de l'autre. »

Passage 3 : L'anaphore de la République

Tonalité : +

« La République est au cœur de notre identité nationale. Elle est forcément un rêve inaccompli, un idéal inachevé.

La République, c'est la souveraineté de la Nation.

La République, c'est l'autorité et d'abord l'autorité de l'Etat.

La République, c'est l'égalité des chances.

La République, c'est le mérite, c'est le travail.

La République, c'est la laïcité.

La République, c'est la compréhension, le respect et la solidarité. C'est la primauté de l'intérêt général sur l'intérêt particulier.

Si l'on ne veut pas de la Nation, de l'autorité, de l'égalité des chances, du mérite, de la laïcité ou de la solidarité, alors on ne veut pas non plus de la République. »

3) Analyse

Dans ce discours apparaissent les mots « laïcité » : 4 fois et « laïque » 1 fois, « religion » : 4 fois, « Chrétienté » apparaît 3 fois et « chrétienne » 1 fois, « Dieu » : 1 fois. Ces occurrences montrent comment la religion – et plus précisément le christianisme – et la laïcité font partie de l'idée que se fait Nicolas Sarkozy de « l'identité nationale ». En effet, pour lui « être français » c'est qu'on considère la chrétienté comme son héritage.

Il dénonce la laïcité souvent perçue comme le refus de toutes les religions et redonne une définition « *C'est le respect de toutes les croyances et la neutralité de l'Etat* ». Il manifeste à nouveau son « respect » pour le sentiment religieux.

Par une anaphore, il place la laïcité au rang de ce qui définit pour lui la République juste après : *la souveraineté de la Nation, l'autorité et d'abord l'autorité de l'Etat, l'égalité des chances, le mérite, le travail* et juste avant : *la compréhension, le respect et la solidarité*. Ce procédé rhétorique lui permet d'inscrire la laïcité dans son cadre et sa hiérarchie des valeurs.

Discours de Marseille – 19 février 2012 (discours de campagne)

1) Contexte :

Discours de Nicolas Sarkozy, encore président de la République, pour son premier meeting en tant que candidat à l'élection présidentielle à Marseille. Il commencera son discours par « Je suis venu parler de la France ».

2) Méthode

Nous avons sélectionné ici le passage dans lequel Nicolas Sarkozy fait référence à la laïcité dans le cadre d'une dénonciation du communautarisme.

« Je veux défendre ce patrimoine. Je veux m'opposer à toute dérive communautariste parce que cette dérive ruinerait des siècles d'efforts et de sacrifices pour nous construire un État, une Nation, une République dont nous pouvons être fiers et dont nous tirons notre force.

Je me souviens de ceux qui, il n'y a pas si longtemps, refusaient l'interdiction de la burqa parce que leurs convictions n'étaient pas assez fortes.

Je me souviens de ceux qui voulaient séparer les hommes et les femmes dans les piscines municipales parce qu'ils étaient prêts à tous les compromis avec les valeurs républicaines. Pas de compromis avec les valeurs républicaines !

Je vois ce qui se passe encore dans certaines cantines scolaires.

Je vois tous les jours la laïcité attaquée par ceux-là mêmes qui prétendent la défendre contre des menaces imaginaires alors que leurs attaques à eux sont bien réelles.

Quand on aime la France, on défend ces valeurs qui sont à l'opposé du communautarisme.

Quand on aime la France, on ne dresse pas les minorités contre la République. »

3) Analyse

Ici, Nicolas Sarkozy emploie la laïcité dans un cadre lexical qui laisse entendre que la laïcité serait attaquée, c'est d'ailleurs le mot qui lui est apposé, cocurrent. On est ici clairement dans l'utilisation du pathos où la laïcité est attaquée par un ennemi qu'il nomme le « communautarisme ». Les « situations de communautarisme » qu'il cite en opposition à la laïcité sont notamment la burqa, la séparation des femmes et des hommes dans les piscines, « ce qui se passe dans les cantines scolaires ». En étant en plus évasif, le ton donné est assez suspicieux et l'effet escompté auprès de l'auditoire pourrait légitimement être celui de la peur. La laïcité est ici dans tout un champ lexical de combat, voire de guerre : « défendre », « s'opposer », « menaces », « défend », « dresse », « ruinerait des siècles d'efforts et de sacrifices », « notre force ». Contrairement aux situations où nous avons pu voir la laïcité dans un cadre d'éloge de la religion, on retrouve ici un autre type de procédé, peut-être celui du candidat combattant pour les élections dont on peut rappeler qu'il critiquait déjà « la haine » de ses opposants dans la campagne en 2007.

François Hollande

Discours du Bourget le 22 janvier 2012 (discours de campagne)

1) Contexte

Le discours du Bourget est prononcé lors d'un meeting trois mois avant le premier tour de la présidentielle. Le candidat socialiste François Hollande s'est lancé dans le combat élyséen en se posant en héritier et défenseur des valeurs de la gauche. Il nous a donc paru essentiel de voir si la laïcité faisait partie de ses valeurs qu'il a défendues lors de ce discours qui marquera sa campagne.

2) Méthode

Nous avons sélectionné les deux passages où François Hollande fait référence à la laïcité. Pour chacun sera indiqué une tonalité : positive (si cette partie du discours était force de proposition ou faisait appel à l'espoir) ou négative (si la partie du discours était davantage axée sur la dénonciation, la critique). Nous l'avons signifié par le signe « + » ou « - ».

Passage 1 : Les devoirs du président de la République

Tonalité : +

« *Présider la République, c'est préserver l'Etat, sa neutralité, son intégrité, face aux puissances d'argent, face aux clientèles, face au communautarisme. **Présider la République, c'est être viscéralement attaché à la laïcité, car c'est une valeur qui libère et qui protège.** Et c'est pourquoi j'inscrirai la loi de 1905, celle qui sépare les Eglises de l'Etat, dans la Constitution.* »

Passage 2 : Le rêve français

Tonalité : +

« *Et je me permettrai de citer Shakespeare, qui rappelait cette loi pourtant universelle : « ils ont échoué parce qu'ils n'ont pas commencé par le rêve ». Eh bien nous réussissons parce que nous commencerons par évoquer le rêve ! Le rêve français, c'est la confiance dans la démocratie, la démocratie qui sera plus forte que les marchés, plus forte que l'argent, plus forte que les croyances, plus forte que les religions ! **Le rêve français, c'est l'achèvement de la promesse républicaine autour de l'école, de la laïcité, de la dignité humaine, de l'intérêt général.*** »

3) Analyse

François Hollande choisit dans son discours de définir les devoirs qu'impose le fait de présider la République, parmi eux se trouve le fait « d'être viscéralement attaché à la laïcité », laïcité qu'il définit en tant que « valeur qui libère et qui protège ». Ce propos vient juste après la dénonciation des puissances d'argent, des clientèles et du communautarisme face auxquels il est du devoir de l'Etat de se montrer neutre et intègre. On peut y voir ici une similitude avec le discours de Nicolas Sarkozy qui sera prononcé quelques jours plus tard à Marseille et que nous avons analysé plus haut où Nicolas Sarkozy apposait la laïcité face au communautarisme. Pour le reste, en parlant de puissances d'argent, François Hollande est au cœur de son angle d'attaque de ce discours. Par ailleurs, François Hollande se sert de cette déclaration pour donner un engagement, celui d'inscrire la loi de 1905 dans la Constitution. On peut donc penser que la laïcité est un véritable enjeu de campagne.

La deuxième fois où François Hollande cite la laïcité, il reprend le même procédé en posant la démocratie (là où avant il avait posé le rôle du président) au-dessus, plus

forte, que les marchés, l'argent, les croyances, les religions, auxquels s'oppose « la promesse républicaine » qui place l'école, la laïcité, la dignité humaine et l'intérêt général au centre. On peut donc voir avec les valeurs républicaines citées, lesquelles François Hollande a choisi de privilégier.

Déclaration lors de la remise de la légion d'honneur à Emile Poulat, le 9 décembre 2012.

1) Contexte

Cette déclaration du président de la République a été prononcée lors de la remise des insignes d'officier de la légion d'honneur à Emile POULAT, au Palais de l'Élysée, le 9 décembre 2012. C'est un des premiers discours qu'il consacre à la laïcité au tant que président de la République. Cet évènement n'est pas neutre puisqu'il a lieu le **jour anniversaire de la loi sur la séparation des églises et de l'Etat, le 9 décembre 1905. Cela peut donc être interprété comme un véritable hommage fait à la laïcité.**

2) Méthode

Comme ce discours est entièrement consacré à la laïcité, nous l'analyserons dans sa quasi-totalité, en enlevant simplement la partie qui retrace la carrière d'Emile Poulat.

« Car la laïcité, c'est un autre nom de la liberté.

La France est à ceux qui « croient au ciel », à ceux qui « n'y croient pas ». Vous le rappelez en citant ARAGON, et en regrettant que le poète ait oublié ceux qui y croient à leur façon et dont les convictions adoptent les chemins de traverse.

La laïcité, c'est aussi le droit pour chacun de croire ce qu'il veut croire.

Vous aimez souligner que la laïcité prend sa source dans l'idée même de République, dans la déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789, qui proclame en son article 10 que « nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses ».

La laïcité est une forme de tolérance. Et, à ce titre, d'indifférence à l'égard des convictions spirituelles. A condition qu'elles soient compatibles avec la liberté des autres.

Mais la liberté a besoin de la loi. Sans la loi, qui la garantit, la liberté n'est rien. Voilà pourquoi il a fallu trois décennies de lutte politique pour inscrire l'idée laïque dans le

droit et dans les faits. C'est le sens de la loi du 9 décembre 1905, qui, il y a 107 ans jour pour jour, a tracé le cadre de la vie commune entre la Cité et les religions.

Ce grand texte, qui n'est pas une loi de séparation mais une loi de libéralisation, institue la neutralité de l'Etat. Il laisse chacun vivre la vie qu'il entend, avec une seule autorité : celle de la loi de la République qui est « la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse ».

Car la laïcité n'est pas un « contrat ». La laïcité n'est pas non plus une doctrine, elle n'est pas un dogme de plus, elle n'est pas la religion de ceux qui n'ont pas de religion. Elle est l'art du vivre-ensemble.

C'est pourquoi, entendant l'année dernière certains responsables politiques dire que la loi de 1905, après tout, n'était qu'une loi comme une autre et pouvait être modifiée si le Parlement en décidait, au gré des majorités, je me suis engagé à en garantir les principes fondateurs.

La laïcité, dont les principes sont immuables, permet, de répondre aux questions du temps présent. Je pense aux situations créées par l'islam français.

« Une société laïque, dites-vous, ne cesse pas d'apprendre ». Les Français ont à apprendre les uns des autres, dans l'acceptation de leurs différences. Mais dans le respect de la règle commune sur laquelle la puissance publique ne peut pas transiger. Dans cette perspective, je mettrai en place l'observatoire national de la laïcité, dont le principe est acquis depuis huit ans sans avoir jamais été mis en œuvre.

L'observatoire aura aussi la charge de formuler des propositions sur la transmission de la «la morale publique » pour lui donner une place digne d'elle au sein de l'école. Car le bien et le mal, le permis et l'interdit, existent en-dehors des interprétations qu'en donnent les cultes.

Emile POULAT, vous me donnez l'occasion de célébrer la laïcité, mais aussi de reconnaître la liberté religieuse. »

3) Analyse

François Hollande réaffirme la prédominance des valeurs civiles de la République sur celles des religions. Il fait l'éloge de la loi de 1905 en rappelant que la laïcité a besoin de la loi « *sans la loi, qui la garantit, la liberté n'est rien* » et qui a été obtenue par 300 ans de lutte. Cette loi est nommée comme « *ce grand texte, qui n'est pas une loi de séparation mais une loi de libéralisation, institue la neutralité de l'Etat.* » Il met en avant l'autorité de la loi : « *avec une seule autorité : celle de la loi de la République qui*

est « la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse » et la « règle commune ». En se servant de la loi de 1905 pour faire l'éloge de la loi en général, François Hollande se positionne comme le chef d'Etat où règne la primauté du droit, on peut rappeler que c'est le président de la République qui promulgue les lois (art. 10 de la Constitution). Ce discours est aussi un discours « d'engagement », où il veut garantir les principes de la laïcité. Où il s'engage à mettre en œuvre un observatoire de la laïcité.

Si on liste les mots qui sont associés à la définition de la laïcité on obtient : la liberté, le droit de croire ou de ne pas croire, la tolérance, l'art du vivre-ensemble.

Ceux qu'il lui oppose sont : contrat, doctrine, dogme, la religion de ceux qui ne croient pas.

On notera enfin que François Hollande pose la laïcité comme ressource qui peut éclairer les questions qui se posent aujourd'hui en mentionnant « les situations créées par l'islam français » mais qu'il ne définit pas.

On peut penser que François Hollande dans sa déclaration de mettre en place de l'Observatoire national de la laïcité vient faire écho au discours du Latran de Nicolas Sarkozy puisqu'il définit dans les missions de l'Observatoire, celle de « formuler des propositions sur la transmission de la « morale laïque » pour lui donner une place digne d'elle au sein de l'école. Car le bien et le mal, le permis et l'interdit, existent en-dehors des interprétations qu'en donnent les cultes. ». Il vient ici rétablir la place de l'école quand Nicolas Sarkozy avait fait l'éloge du rôle du curé ou du pasteur dans la transmission des valeurs, du bien et du mal par rapport à l'instituteur. On peut aussi y voir une allusion au contexte dans lequel ce discours est prononcé : pendant les débats sur « le mariage pour tous ». Il fait également – on le suppose – allusion à Nicolas Sarkozy en dénonçant les responsables politiques qui l'année dernière jugeaient la loi de 1905 comme les autres, pouvant la modifier.

Discours à l'Institut Français - Centre Saint-Louis - le 24 janvier 2014

1) Contexte

Ce discours est celui du président de la République, François Hollande, à l'Institut Français - Centre Saint-Louis, tenu lors de sa visite au Vatican le 24 janvier 2014. C'est sa première visite depuis qu'il est président. On se souvient de la première de Nicolas Sarkozy qui laissa des traces et dont nous avons analysé le discours plus haut. Pour

la visite de François Hollande a été organisée une audience privée, un entretien en tête-à-tête avec le Pape dans la Bibliothèque. Entretien qu'il relate ensuite à l'Institut français et donc hors des murs, ce qui montre un positionnement tout à fait différent que celui qu'avait pris Nicolas Sarkozy. Dans les sujets qu'il relate de son entretien avec le Pape figurera principalement des questions d'ordre international (d'ailleurs sur le site internet de l'Elysee, le discours n'est pas à la rubrique « cultes et laïcité » mais à la rubrique « Europe, International, développement et francophonie ») ce qui montre probablement la vision diplomatique qu'il a dans ses relations avec l'Eglise catholique. La déclaration est, de plus, assez brève. Ces choix ne sont pas anodins.

2) Méthode

La déclaration de François Hollande concerne d'une part les relations internationales et il aborde ensuite de manière brève la question de la laïcité. C'est celle-ci que nous allons analyser.

« J'ai confirmé au Pape François que la France défend partout la liberté religieuse parce que la France, c'est la patrie des droits de l'homme et donc de la liberté. De la liberté de conscience, de la liberté de conviction, de la liberté religieuse. En France, encore avec davantage de détermination, par rapport à tous les actes anti-religieux qui peuvent être commis et notamment chaque fois qu'ils se produisent dans un lieu de culte. Cela vaut pour toutes les religions et notamment par rapport à la religion catholique. Nous avons la même détermination par rapport à tous les actes, sans distinction.

J'ai rappelé que la laïcité de la République française garantit le respect de toutes les convictions et permet de vivre ensemble avec les mêmes règles, les mêmes principes qui valent pour tous les citoyens et pour ceux qui résident dans notre pays. La laïcité permet le débat avec tous les cultes et avec l'Eglise catholique, en particulier dans le cadre d'une instance de dialogue qui se réunit annuellement, bientôt au printemps et qui est présidée par le Premier ministre. Elle aborde tous les sujets, y compris les plus graves, les plus lourds qui intéressent toute notre société. Ce débat avec l'Eglise catholique est possible dans le plein respect de nos principes laïcs. »

3) Analyse

Ici, François Hollande choisit d'énoncer la laïcité comme « la laïcité de la République française », on pourrait penser que cette manière de dénommer la laïcité viendrait

souligner une conception de la laïcité spécifique. Il a à nouveau parlé des « règles » qui valent pour tous les citoyens comme il avait parlé lors de son discours à Emile Poulat de « la règle commune ». On peut en tirer les mêmes analyses.

Comme souvent dans les discours, il définit la laïcité :

- Elle garantit le respect de toutes les convictions
- Elle permet de vivre ensemble avec les mêmes règles
- Elle permet le débat avec tous les cultes
- Elle aborde tous les sujets, y compris les plus graves, qui intéressent toute notre société.

On voit qu'il y a une dimension tout à fait positive, elle garantit et elle permet.

Il inclut l'Eglise catholique dans le débat tout en rappelant que cela fait partie de la laïcité.

Ce discours est très formel, on n'y retrouve pas la dimension du pathos mais plus celle de l'ethos où François Hollande ajoute une pierre à son ethos de chef d'Etat diplomate.

Discours lors du dîner du CRIF le 23 février 2015

1) Contexte

François Hollande prononce un discours lors du 30^{ème} dîner annuel du CRIF, le 23 février 2015 dans un contexte un peu particulier puisqu'il a lieu après les attentats de Paris et de Copenhague, la profanation du cimetière juif en Alsace, ce qui représente beaucoup d'attaques à l'encontre de la communauté juive. Le dîner du CRIF c'est selon le Figaro¹⁷⁶, un des rendez-vous les plus courus par les politiques en ce début d'année.

2) Méthodologie

Nous avons à nouveau décidé, dans un discours prononcé dans un cadre éminemment religieux, d'analyser la seule partie où la laïcité est citée. Avant cela, François Hollande introduit son discours en expliquant que le dîner du CRIF lui permet de « répondre aux inquiétudes » et de « justifier la confiance dans la République » et commence ensuite par un discours qui « reconnaît la situation des juifs » et met en

¹⁷⁶ <http://www.lefigaro.fr/politique/2015/02/23/01002-20150223ARTFIG00218-le-diner-du-crif-le-rendez-vous-incontournable-des-politiques.php>

avant son action comme l'a pu faire Nicolas Sarkozy de son temps.

*« Le plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme donnera une large place à l'école, parce que c'est sa mission de transmettre les savoirs essentiels, mais aussi de fabriquer des esprits éclairés capables de raisonner, de distinguer une information d'une rumeur, de respecter aussi et **de faire respecter les règles de vie dans une société fondée sur la laïcité**. C'est un devoir pour l'enseignant, mais c'est une tâche difficile ; comment faire la distinction entre ce qui est vrai et ce qui ne l'est pas ? Ce qui est dit par le maître mais contredit par les réseaux sociaux ? Qu'est-ce qui justifie de croire ou de ne pas croire ce que dit l'enseignant quand pour l'essentiel des fausses informations circulent sur d'autres réseaux ? Comment assurer l'autorité du maître quand elle est sans cesse contestée, y compris par des parents qui veulent donner une autre idéologie à leurs enfants ou parfois les laissent à l'abandon ? »*

3) Analyse

Ici, François Hollande se réfère à la laïcité dans le cadre d'un plan d'action : de « lutte contre le racisme et l'antisémitisme » pour lequel il place l'école au centre. On retrouve ici un de ces thèmes fréquents qui le distingue de son prédécesseur, école thème de campagne « de la promesse républicaine » dont il parlait déjà au Bourget.

Egalement à nouveau, François Hollande associe la laïcité à des « règles ». Cette récurrence fait que l'on peut dès à présent y voir une marque de la représentation que François Hollande se fait de la laïcité.

ANNEXE 3 : Le recensement des activités liées aux cultes et à la laïcité du président de la République

1) Nous avons recensé l'ensemble des activités du président de la République sur le site de l'Elysée avec le moteur de recherche permettant de sélectionner la rubrique « Cultes et laïcité » de 2012 à septembre 2015.

Afin de rendre compte des différents éléments qui peuvent amener François Hollande à communiquer sur ce thème nous les avons catégorisés comme suit :

- Relations avec le culte français (A) : **19**
 - o Rencontre avec un représentant du culte à l'Elysée (sans déclaration/communication) (A1) : **10**
 - o Déclaration de presse à la suite d'une rencontre avec un ou des représentants du culte à l'Elysée (A2) : **2**
 - o Vœux aux autorités religieuses (A3) : **2**
 - o Déplacement/événement externe en relation avec les cultes (dîner du CRIF, Congrès, etc.) (A4) : **5**
- Diplomatie / Relations internationales (B) : **8**
- Inauguration/Événement culturel/cultuel (C) : **3**
- Déplacement après actes racistes/antisémites (D) : **5**
- Hommage/Remise de la légion d'honneur (religieux ou chercheur...) (E) : **2**
- Relatif à la laïcité (F) : (observatoire de la laïcité) **2**
 - Total événements : **38**

Types de contenu :

- Photo(s) : 12

- Communiqué de presse : 9
- Discours ou déclaration à la presse : 17

	CA TE GO RIE	DATE	Type de contenu	NOM	Autre rubrique associée par l'Elysee.fr	LIEN	Propos sur la laïcité
1	A1	12/02/12	Photos	Entretien avec Gilles BERNHEIM, Grand rabbin de France	/	http://www.elysee.fr/chronologie/#e273,2012-07-12,entretien-avec-gilles-bernheim-grand-rabbin-de-france-2	/
2	A1	17/07/12	Photos	Entretien avec Monseigneur André Vingt-Trois, Archevêque de Paris et Président de la Conférence des Evêques	/	http://www.elysee.fr/chronologie/#e872,2012-07-17,entretien-avec-monseigneur-andre-vingt-trois-archeveque-de-paris-et-president-de-la-conference-des-eveques-2	/
3	A1	19/07/12	Photos	Entretien avec Dalil BOUBAKEUR, Recteur de la Mosquée de Paris	/	http://www.elysee.fr/chronologie/#e882,2012-07-19,entretien-avec-dalil-boubakeur-recteur-de-la-mosquee-de-paris-2	/
4	A1	20/07/12	Photos	Entretien avec Mohamed MOUSSAOUI, Président du Conseil français du culte musulman	/	http://www.elysee.fr/chronologie/#e918,2012-07-20,entretien-avec-mohamed-moussaoui-president-du-conseil-	/

						français-du-culte-musulman-2	
5	A1	25/07/12	Photos	Entretien avec M. Joël MERGUI, Président du Consistoire central israélite de France	/	http://www.elysee.fr/chronologie/#e922,2012-07-25,entretien-avec-m-joel-mergui-president-du-consistoire-central-israelite-de-france-2	/
6	A2	7/10/12	Déclaration	Déclaration à la presse de M. le Président de la République à l'issue de l'entretien avec les représentants de la communauté juive de France	Intérieur et sécurité	http://www.elysee.fr/declarations/article/declaration-a-la-presse-de-m-le-president-de-la-republique-a-l-issu-de-l-entretien-avec-les-representants-de-la-communauté-juive-de-france/	« Les lieux de culte seront, encore, davantage surveillés et protégés puisque la laïcité dans notre pays est un principe fondamental qui conduit l'Etat à protéger tous les cultes, car c'est la liberté de conscience. »
7	E	9/12/12	Communiqué de presse	Cérémonie de remise des insignes d'officier de la Légion d'Honneur à M. Emile POULAT, historien, sociologue	/	http://www.elysee.fr/chronologie/#e2013,2012-12-09,ceremonie-de-remise-des-insignes-d-officier-de-la-legion-d-honneur-a-m-emile-poulat-historien-sociologue-2	Analyse complète du discours dans annexe 2 ¹⁷⁷
8	B	12/12/12	Communiqué de presse	Entretien avec le Patriarche Bartholomée 1er de Constantinople	International, développement et francophonie	http://www.elysee.fr/chronologie/#e2078,2012-12-12,entretien-avec-le-patriarche-bartholomee-1er-de-constantinople-2	/

¹⁷⁷ Discours retrouvé sur le site du journal La Croix

http://www.la-croix.com/Religion/Actualite/Discours-de-Francois-Hollande-pour-la-remise-de-la-Legion-d-honneur-a-Emile-Poulat-_NG_-2012-12-11-886502

9	A3	8/01/13	Photos	Vœux aux Autorités religieuses	/	http://www.elysee.fr/chronologie/#e2272,2013-01-08,v-ux-aux-autorites-religieuses-2	/
10	B	6/02/13	Déclaration	Discours du Président de la République lors de la Conférence des organisations juives américaines	International, développement et francophonie	http://www.elysee.fr/declarations/article/discours-du-president-de-la-republique-lors-de-la-conference-des-organisations-juives-americales/	/
11	E	6/02/13	Photos	Cérémonie de remise des insignes d'officier de la Légion d'Honneur à M. Ron LAUDER, Président du Congrès juif mondial	International, développement et francophonie	http://www.elysee.fr/chronologie/#e2546,2013-02-06,ceremonie-de-remise-des-insignes-d-officier-de-la-legion-d-honneur-a-m-ron-lauder-president-du-congres-juif-mondial	/
12	A4	20/03/13	Déclaration	Discours du président de la République au dîner du CRIF	/	http://www.elysee.fr/declarations/article/discours-du-president-de-la-republique-au-diner-du-crif/	« L'éducation, c'est aussi la transmission des repères, et c'est le sens de l'enseignement de la morale laïque, que le ministre de l'Education nationale a proposé et instituera tout au long du parcours scolaire. Ceux qui sourient à l'idée de cet enseignement ont bien tort. Il ne s'agit pas de faire la morale ou d'enseigner une morale, mais tout simplement de rappeler ce que signifient les principes de la République, la laïcité, les repères, les disciplines, les règles que nous devons respecter dans toute société organisée. A force d'ignorer le rappel de ces règles, elles ne sont plus considérées comme des règles, comme des normes, qui s'imposent à tous. »

13	F	8/04/13	Déclaration	Discours à l'occasion de l'installation de l'observatoire de la laïcité	/	http://www.elysee.fr/declarations/article/discours-a-l-occasion-de-l-installation-de-l-observatoire-de-la-laicite/	<p>« La laïcité est depuis plus d'un siècle un pilier du pacte républicain, une référence commune, un cadre collectif. La laïcité, c'est la liberté de conscience, donc la liberté religieuse dans le respect des droits pour toutes les religions, pour toutes les croyances, de se pratiquer dans le respect réciproque.</p> <p>Faire vivre la laïcité, ce n'est pas seulement la protéger, la préserver. C'est lui donner les moyens d'évoluer, et de répondre aux mutations de la société. »</p> <p>« En 1905 la laïcité était simplement la séparation de l'Etat et des cultes. Aujourd'hui, elle est une frontière entre ce qui relève de l'intime, qui doit être protégé, et ce qui appartient à la sphère publique qui doit être préservé. Et comme toute frontière, il n'est pas toujours aisé de la tracer. »</p> <p>« La laïcité est avant tout un principe et de liberté et de cohésion. »</p>
14	B	9/04/13	Communiqué de presse	Entretien avec le Cardinal Bechara Boutros RAÏ, patriarche maronite	/	http://www.elysee.fr/chronologie/#e3106,2013-04-09,entretien-avec-le-cardinal-bechara-boutros-rai-patriarche-maronite	/
15	F	19/04/13	Photos	Entretien avec M. Jean-Louis BIANCO, président de l'Observatoire de la laïcité, ancien ministre	/	http://www.elysee.fr/chronologie/#e3165,2013-04-19,entretien-avec-m-jean-louis-bianco-president-de-l-observatoire-de-la-laicite-ancien-ministre	/
16	A4	2/06/13	Déclaration	Discours du président de la République lors du	/	http://www.elysee.fr/declarations/article/discours-du-president-de-la-	« Le deuxième message que je voulais vous adresser est celui de la laïcité. Ce n'est pas toujours simple d'aboutir au bon équilibre entre la liberté de conscience, la

				deuxième Congrès des Communautés Juives de France		republique-lors-du-deuxieme-congres-des-communautés-juives-de-france/	liberté religieuse – qui est un élément de la laïcité – et, en même temps, le respect de l'égalité, de la neutralité de l'espace public, de la capacité à faire vivre notre pays en dehors de la sphère religieuse tout en lui accordant sa place. »
17	A1	17/07/13	Communiqué de presse	Entretien avec M. Dalil BOUBAKEUR, recteur de la Grande Mosquée de Paris, président du Conseil français du culte musulman	/	http://www.elysee.fr/chronologie/#e4043,2013-07-17,entretien-avec-m-dalil-boubakeur-recteur-de-la-grande-mosquee-de-paris-president-du-conseil-francais-du-culte-musulman-2	/
18	A1	18/07/13	Communiqué de presse	Entretien avec M. Roger CUKIERMAN, président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF)	/	http://www.elysee.fr/chronologie/#e4056,2013-07-18,entretien-avec-m-roger-cukierman-president-du-conseil-representatif-des-institutions-juives-de-france-crif-2	/
19	A1	7/10/13	Communiqué de presse	Entretien avec Mgr Georges PONTIER, président de la Conférence des évêques de France	/	http://www.elysee.fr/chronologie/#e4583,2013-10-07,entretien-avec-mgr-georges-pontier-president-de-la-conference-des-veques-de-france	/
20	A4	16/12/13	Déclaration	Intervention lors de la réception à l'occasion du 70ème anniversaire du	/	http://www.elysee.fr/declarations/article/intervention-lors-de-la-reception-a-l-occasion-du-70eme-	/

				Conseil Représentatif des Institutions juives de France (CRIF)		anniversaire-du-conseil-representatif-des-institutions-juives-de-france-crif/	
21	A1	9/12/13	Photo	Entretien avec le pasteur François CLAVAIROLY, président de la Fédération protestante de France	/	http://www.elysee.fr/chronologie/#e5257,2013-12-19,entretien-avec-le-pasteur-francois-clavairoly-president-de-la-federation-protestante-de-france	/
22	A3	7/01/14	Déclaration	Vœux aux Autorités religieuses	/	http://www.elysee.fr/declarations/article/v-ux-aux-autorites-religieuses-5/	« La laïcité n'est pas un point de clivage entre nous. C'est un point de rassemblement. C'est la règle commune qui nous permet de vivre ensemble. La laïcité, je le répète sans cesse, protège la liberté de croyance et de conscience. Elle garantit aussi la neutralité de l'Etat et de ses agents. Ils ne doivent pas, dans l'exercice de leurs fonctions, manifester une appartenance religieuse - pas plus d'ailleurs qu'une opinion politique. » « J'ai souhaité que le ministre de l'Education nationale puisse afficher la charte de la laïcité dans les établissements scolaires »
23	B	23/01/14	Déclaration	Déclaration conjointe avec Monseigneur NZAPALAINGA, Archevêque de Bangui, et l'Imam KOBINE LAMAYA, président de la	International, développement et francophonie	http://www.elysee.fr/declarations/article/declaration-conjointe-avec-monseigneur-nzapalainga-archeveque-de-bangui-et-l-imam-kobine-lamaya-president-	/

				communauté islamique centrafricaine		de-la-communauté-islamique-centrafricaine/	
24	B	24/01/14	Déclaration à la presse	Visite du président de la République au Vatican	Europe, International, développement et francophonie (le discours n'est pas référencé comme laïcité et cultes)	http://www.elysee.fr/declarations/article/declaration-du-president-de-la-republique-a-l-institut-francais-centre-saint-louis/	Analyse du discours dans l'annexe 2
25	A2	17/02/14	Discours	Réception à l'occasion du Nouvel an lunaire en présence de représentants des communautés asiatique	/	http://www.elysee.fr/chronologie/#e5658,2014-02-17,reception-a-l-occasion-du-nouvel-an-lunaire-en-presence-de-representants-des-communautés-asiatique	/
26	C	18/02/14	Discours	Cérémonie à l'occasion de l'inauguration du Mémorial du Soldat Musulman	Défense	http://www.elysee.fr/chronologie/#e5659,2014-02-18,ceremonie-a-l-occasion-de-l-inauguration-du-memorial-du-soldat-musulman	« La France, elle est riche de sa diversité, mais elle est forte de son unité. Une valeur essentielle nous permet de faire vivre ces deux exigences : c'est la laïcité. Pour que tous les citoyens puissent vivre ensemble, pour qu'aucun n'ait à renoncer à ses convictions, pour que nul ne puisse imposer sa religion à l'autre, nos règles communes doivent être fixées par une seule loi : la loi de la République. » « C'est au nom de la laïcité qu'est reconnu un Islam de France. Un Islam qui porte un message d'ouverture, de tolérance, de solidarité. Un Islam qui ait ses lieux et ses imams en parfaite harmonie avec les

							valeurs que nous partageons tous et qui doivent être formés en conséquence, en lien avec nos universités. Un Islam qui ait une représentation, et une place pour dialoguer avec l'Etat. Un Islam donc parfaitement compatible avec les valeurs de la République. »
27	A4	4/03/14	Déclaration	Discours lors du dîner du Conseil Représentatif des Institutions juives de France	/	http://www.elysee.fr/declarations/article/discours-lors-du-diner-du-conseil-representatif-des-institutions-juives-de-france-2/	« Il y avait ces menaces et il (Jean Zay) écrivait dans cette circulaire : « ceux qui voudraient troubler l'expérience éducative n'ont pas leur place dans les écoles, qui doivent rester l'asile inviolable où les querelles des hommes ne pénètrent pas. » Cela reste encore vrai aujourd'hui. Nous avons la Charte de la laïcité comme expression contemporaine de cette exigence. »
28	C	22/04/14	Déclaration	Discours lors de l'inauguration de l'exposition "Hajj, le pèlerinage à la Mecque" à l'Institut du Monde Arabe	International, développement et francophonie	http://www.elysee.fr/declarations/article/discours-lors-de-l-inauguration-de-l-exposition-hajj-le-pelerinage-a-la-mecque-a-l-institut-du-monde-arabe/	/
29	B	8/07/14	Photos	Entretien avec M. Moshe KANTOR, Président du Congrès juif européen	/	http://www.elysee.fr/chronologie/#e6788,2014-07-08,entretien-avec-m-moshe-kantor-pr-sident-du-congr-s-juif-europ-en	/
30	A1	21/07/14	Photos	Rencontre avec les représentants des cultes religieux en France en présence de M. Bernard CAZENEUVE,	/	http://www.elysee.fr/chronologie/#e6998,2014-07-21,rencontre-avec-les-repr-sentants-des-cultes-religieux-en-france-en-pr-sence-de-m-bernard-	/

				ministre de l'Intérieur		cazeneuve-ministre-de-l-int-rieur	
31	C	15/12/14	Discours	Inauguration du musée national de l'histoire de l'immigration	Egalité et droits de l'Homme	http://www.elysee.fr/chronologie/#e8099,2014-12-15,inauguration-du-musee-national-de-l-histoire-de-l-immigration-2	« Le second pilier de l'intégration, c'est la laïcité. Elle est proclamée. Elle doit donc être enseignée, traduite en principes simples, intelligibles. La laïcité n'est ni la lutte contre la religion. La laïcité n'est pas la suspicion non plus à l'égard de telle ou telle communauté. La laïcité est une école de respect, de la règle commune, une reconnaissance de la liberté de croire ou de ne pas croire. Cette laïcité, nous devons l'ériger en valeur fondamentale mais nous devons aussi faire en sorte qu'elle puisse être, pour chaque jeune, non pas un concept mais une manière vivre, de respecter l'autre, de pouvoir être pleinement lui-même tout en étant entièrement dans la République. La laïcité n'est pas simplement un principe que l'on voudrait poser, c'est ce qui permet dans les actes de la vie quotidienne de savoir ce qu'il est possible de faire et ce qu'il n'est pas possible de montrer ou de faire. » « Nous devons faire en sorte que la laïcité soit célébrée partout le 9 décembre, jour anniversaire de la loi de 1905, et en particulier dans les écoles où désormais est affichée la « Charte de la Laïcité ». »
32	D/B	11/01/15	Reportage, photos de la marche + photos du déplacement dans la Grande	La Marche Républicaine du 11 janvier 2015	Europe, Intérieur et sécurité, International, développement et francophonie		/

			synagogue de Paris (pas de discours)				
33	D	16/02/15	Déclaration	Déclaration lors du déplacement à l'EPIDE de Montry	/	http://www.elysee.fr/declarations/article/declaration-lors-du-deplacement-a-l-epide-de-montry/	/
34	D	18/02/15	Communiqué de presse	Profanations des cimetières de Tracy-sur-Mer et Saint-Béat	/	http://www.elysee.fr/communiqués-de-presse/article/profanations-des-cimetieres-de-tracy-sur-mer-et-saint-beat/	/
35	A4	23/02/15	Déclaration	Discours lors du dîner du CRIF	/	http://www.elysee.fr/declarations/article/discours-lors-du-diner-du-crif-2/	Analyse du discours complet dans l'annexe 2
36	D	17/02/15	Déclaration	Discours lors de la cérémonie au cimetière juif de Sarre-Union	Intérieur et sécurité	http://www.elysee.fr/declarations/article/discours-lors-de-la-ceremonie-au-cimetiere-juif-de-sarre-union-2/	« Le nombre des actes, les menaces antisémites a plus que doublé l'année dernière par rapport à 2013. Il en va, hélas, de même pour tous les faits racistes, pour toutes les atteintes à la liberté de conscience. Liberté de conscience qui est le fondement même de la laïcité. » « C'est le sens de la cérémonie qui est un moment de recueillement oui, de réparation nécessairement, mais aussi de sursaut national, pour qu'au-delà de ce lieu ici profané, nous soyons tous conscients de la lutte, du combat que nous devons engager. Nous devons le faire avec les principes de notre République, avec la laïcité, avec l'école, avec les règles aussi de la fermeté républicaine, mais nous devons le faire

							aussi, avec l'engagement qui est celui de tout citoyen dans la République. »
37	D	15/04/15	Communiqué de presse	Dégradation dans le cimetière Saint-Roch	/	http://www.elysee.fr/communiqués-de-presse/article/degradation-dans-le-cimetiere-saint-roch/	/
38	B	28/04/15	Communiqué de presse	Entretien avec Monseigneur Bechara BOUTROS RAÏ, Patriarche du Liban, d'Antioche et de tout l'Orient	International, développement et francophonie	http://www.elysee.fr/chronologie/#e9211,2015-04-28,entretien-avec-monseigneur-bechara-boutros-ra-patriarche-du-liban-d-antioche-et-de-tout-l-orient	/

2) Pour l'année 2015, nous avons parcouru la quasi-totalité des discours de François Hollande afin de vérifier si les notions de laïcité, de religion et de culte ne faisait tout de même pas partie d'autres thèmes même si elles n'y sont que très secondaires. Voici donc une liste des discours dans lequel nous avons retrouvé le mot clé « laïcité » dans le texte

Date	Format	Objet	Rubrique rattachée	Le rapport à la laïcité	Lien	Extrait concerné
1/09	Discours	Discours à l'occasion de la rentrée scolaire	Education, enseignement supérieur et recherche	La laïcité à l'école	http://www.elysee.fr/chronologie/#e10138,2015-09-01,deplacement-a-l-occasion-de-la-rentree-scolaire-2	« comment fait-on, dans une société comme la nôtre, avec de la violence, avec des crises, avec des guerres autour de nous, comment fait-on pour être capable de savoir comment se comporter, comment vivre ensemble, comment se respecter ? Que signifie la laïcité ? Ce n'est pas simplement un principe ou une incantation, mais ce sont des règles de droit, qui disent qu'à l'école, les convictions doivent disparaître, que l'enseignant est neutre, et qu'il ne veut pas savoir ce que les élèves ou leurs parents peuvent penser ! Il a à transmettre une connaissance et à faire en sorte qu'il ne puisse pas y avoir d'intrusion dans l'école, tout en gardant la liberté, la liberté de conscience pour chaque élève et bien sûr pour les parents concernés. Ce sont ces règles de laïcité qui nous permettent de trouver les réponses, trouver les réponses pour les cantines, trouver les réponses pour les sorties scolaires, trouver les réponses chaque fois qu'il peut y avoir une interrogation. Appliquons les règles, n'inventons pas de nouvelles, elles existent. C'est ainsi que notre école pourra être toujours l'école de la République et l'école où la laïcité est une formidable chance pour vivre ensemble et une contrainte qui ne peut pas être vécue sur le mode de la soumission, mais au contraire de l'émancipation. C'est la raison pour laquelle, pour mener à bien cet enseignement moral et civique, que les enseignants, 300 000, seront formés d'ici la fin de l'année 2015 à cette pédagogie de la laïcité. »
21/07	Allocution	Allocution en ouverture du Sommet des Conscienc	COP 21, Développement durable et énergie, International	La laïcité qui permet aux religions de participer	http://www.elysee.fr/chronologie/#e9971,2015-07-21,ouvert	« Lui-même (Nicolas Hulot) avait souhaité que les autorités morales et religieuses puissent venir aider les Etats, ce n'était pas une proposition simple dans un pays comme la France, laïque, et qui considère que c'est le temporel qui doit l'emporter sur le spirituel, mais c'est une conception qui n'est pas la bonne de la laïcité. La laïcité, c'est de permettre

		es pour le Climat	développement et francophonie	à la réflexion	ure-du-sommet-des-consciences-pour-le-climat	justement à toutes les convictions, à toutes les religions, à toutes les philosophies, aux croyants comme aux non croyants, de participer à la réflexion commune. »
30/04	Interview	Emission "Le Supplément", Canal plus	Défense, Economie, finances et industrie, Emploi et travail, Europe, Intérieur et sécurité, International, développement et francophonie, Jeunesse	la question de l'enseignement du fait religieux	http://www.elysee.fr/interviews/article/emission-le-supplement-canal-plus-2/	« Exactement, la laïcité permet de donner la liberté de croyance et en même temps, de la ramener à ce qu'est une conviction, la vôtre. Là, l'enseignement des religions, ce que vous proposez, ce n'est pas de savoir pourquoi vous êtes, vous, d'une religion ou d'une autre, c'est de comprendre quelle est la religion ou quelles sont les religions qui existent dans l'humanité et qui existent en France. Avant, on ne se posait pas cette question en France parce qu'il y avait deux, trois religions, le catholicisme, le protestantisme, les juifs, puis arrivent avec les courants migratoires de ces dernières décennies, des Français qui sont de confession musulmane et il faut que les autres comprennent quelle est l'histoire de cette religion et que les gens comprennent dans quel pays ils sont avec ces histoires, ces traditions, et dont ils sont, aujourd'hui, partie prenante parce que vous êtes partie prenante de la France, vous êtes l'avenir de la France. »
22/01	Déclaration	Vœux au monde éducatif	/	la laïcité, l'enseignement du fait religieux, en s'appuyant sur les attentats de janvier	http://www.elysee.fr/declarations/article/v-ux-au-monde-educatif-3/	« Dans toutes les écoles, dans tous les collèges, dans tous les lycées de France, dans tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, on a respecté un moment de recueillement. Il a été aussi demandé de parler, d'échanger avec les élèves et de réfléchir au sens des mots : liberté, liberté de conscience, laïcité, blasphème, caricature, racisme, antisémitisme. » « Les notions de droits et de devoirs, le principe de laïcité doivent être explicités, développés, montrés. La laïcité, ce n'est pas l'oubli des croyances ou je ne sais quel conflit avec les religions ; la laïcité, c'est la liberté de conscience, mais c'est aussi des règles qui font que les religions n'ont pas leur place dans l'école. Cela n'empêche pas qu'il y ait un enseignement laïc des religions. Un nouvel enseignement

				Et propose un plan d'action pour l'école (acte II)		moral et civique va entrer en vigueur, dès septembre 2015 , dans toutes les classes de l'école élémentaire jusqu'à la terminale. Je veille à ce que nous puissions donner une attention particulière à l'enseignement laïc du fait religieux, mais aussi un enseignement aux médias, à l'information pour que chaque élève puisse comprendre ce qu'est une information et ce que n'est pas une information, ce qu'est une rumeur, ce qu'est un bruit, ce qu'est parfois une malfeasance et n'a rien à voir avec une information.»
16/01	Déclaration	Allocution lors de l'ouverture du forum "Renouveau du monde arabe" à l'Institut du monde arabe	Culture et communication	Musulmans victimes du fanatisme, laïcité, République	http://www.elysee.fr/declarations/articulation-lors-de-l-ouverture-du-forum-renouveau-du-monde-arabe-a-l-institut-du-monde-arabe/	Comment faire pour que grandisse, prospère tout ce qui unit l'Europe et le monde arabe ? Nous devons pour y parvenir être clairs entre nous, lucides. L'islamisme radical s'est nourri de toutes les contradictions, de toutes les influences, de toutes les misères, de toutes les inégalités, de tous les conflits non réglés depuis trop longtemps. Et ce sont les musulmans qui sont les premières victimes du fanatisme, du fondamentalisme et de l'intolérance. Nous devons rappeler, et chaque fois je l'ai fait, partout où je me suis déplacé dans le monde arabe, que l'islam est compatible avec la démocratie , que nous devons refuser les amalgames et les confusions et d'abord en France. Les Français de confession musulmane ont les mêmes droits, les mêmes devoirs que tous les citoyens. Ils doivent être protégés. La laïcité y concourt car elle respecte toutes les religions. L'école de la République est également un lieu de lumière et donc de connaissances, de savoirs. L'histoire y est enseignée, ce qui veut dire l'histoire des religions, pour savoir d'où nous venons et ce que ces religions portent comme espérances communes. Mais également la nécessité de faire que chaque enfant devenant adulte puisse forger sa conscience et devenir un citoyen libre, tel est le sens de l'école de la République. Nous devons aussi faire comprendre que l'ordre républicain doit être exercé fermement face à ceux qui s'en prennent aux lieux de culte, à tous les lieux de culte, synagogue, mosquée, église et que nous devons poursuivre tous les actes qui mettent en cause une religion. Les actes antimusulmans comme l'antisémitisme doivent être dénoncés et punis sévèrement.
16/01	Déclaration	Vœux aux corps diplomatiques	International, développement et	Musulmans victimes du	http://www.elysee.fr/declarations/articulation-lors-de-l-ouverture-du-forum-renouveau-du-monde-arabe-a-l-institut-du-monde-arabe/	J'entends ici rappeler les principes qui fondent la position de la France, à tout moment, et notamment dans cette épreuve. La France respecte toutes les croyances, toutes les religions. Nous le faisons au

			francophonie	terrorisme, rappel des valeurs de la France, laïcité	le/v-ux-aux-corps-diplomatiques-3/	nom de la laïcité. La France reconnaît l'apport de toutes les cultures à notre patrimoine commun. La France est attachée à la liberté, à la liberté d'expression, et celle-là ne se négociera jamais, elle est un principe fondamental de notre République, notamment la liberté de la presse.»
13/01	Déclaration	Hommage national aux trois policiers morts en service	Intérieur et sécurité	Laïcité, refus de l'amalgame	http://www.elysee.fr/declarations/article/hommage-national-aux-trois-policiers-morts-en-service-3/	Ahmed MERABET a payé de sa vie son engagement. Ahmed MERABET, français de confession musulmane, était très fier de représenter la police française, les valeurs de la République, la laïcité qui fait que dans notre pays toutes les croyances sont respectées, toutes les religions sont protégées, tous les citoyens, qu'ils croient ou qu'ils ne croient pas, vivent ensemble la laïcité pour laquelle Ahmed MERABET est également tombé. Lui savait mieux que quiconque que l'islamisme radical n'a rien à voir avec l'islam et que le fanatisme tue les Musulmans

RÉSUMÉ

La laïcité est un « objet communicationnel » qui interpelle : elle est au centre de polémiques, dans un certain flou idéologique, alors même qu'elle est un principe, une valeur profondément inscrite dans notre patrimoine républicain. Ce paradoxe qui a nourri les premières réflexions de ce mémoire, nous a permis de comprendre que la mobilisation de la laïcité dans les discours opère une certaine mutation de cette valeur en argument politique, alimentant le positionnement des responsables politiques. Il nous a ainsi semblé intéressant d'analyser, à l'aune de ce phénomène, les discours des présidents Nicolas Sarkozy et François Hollande.

Notre étude s'est organisée en deux temps. Nous nous sommes d'abord attachés à analyser la laïcité en définissant les éléments qui rendent compte de sa dialectique, entre le fait qu'elle soit l'objet d'un consensus républicain et à la fois un objet de débats, en nous appuyant sur les règles générales qu'apporte la laïcité, le régime de séparation des Églises et de l'État, et sur sa mobilisation dans la presse. Puis, nous avons vu comment sa valeur consensuelle est remise en cause par son utilisation politique, devenant ainsi un argument politique, en nous attachant à la manière dont elle est appréhendée par le FN, ainsi que dans les discours de Nicolas Sarkozy et François Hollande lors des élections présidentielles.

Dans un deuxième temps, nous nous sommes attachés à étudier le rôle de la laïcité dans la fonction présidentielle, en observant comment la laïcité devient une responsabilité et un pan inévitable à prendre en compte dans cette fonction, tout en la mettant face au bagage, au contexte, des deux présidents quand ils s'apprêtent à prendre leur fonction. Nous avons enfin vu comment la laïcité est une ressource dans les discours dans la construction d'une image présidentielle, de sa politique, porteuse de positions idéologiques, bien qu'il y ait des limites, des écueils dans la communication sur ce thème.

MOTS-CLÉS

Communication

Discours

Hollande

Laïcité

Politique

Président de la République

Religion

Sarkozy